

ski-doo®



2009

**Guide du
conducteur** Comprenant
Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien

Série REV^{MC}



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide du conducteur.
Il contient d'importantes consignes de sécurité.
Âge minimal recommandé du conducteur: 16 ans.
Laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

5 2 0 0 0 0 8 0 5

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans ce Guide du conducteur, la *DVD DE SÉCURITÉ* et les avertissements sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris le décès. Le présent Guide du conducteur et la *DVD DE SÉCURITÉ* doivent accompagner la motoneige lors de la revente.



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

SKI-DOO®	R.A.S.®	XP-SMC	RAVEMC	SC-4MC
REVMC	ROTAXMC	X®	PilotMC	SC-136MC
GSX®	RERMC	SUMMIT®	HPGMC	RTMC
GTX†	MX Z®			

Bombardier* Lite

*Marque de commerce de Bombardier Inc. utilisée sous licence.

† GTX est une marque de commerce de Castrol Ltd. utilisée sous licence

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige SKI-DOO. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie de Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) et serez soutenu par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Ce Guide du conducteur a été conçu pour aider le propriétaire et le conducteur et le passager à se familiariser avec ce nouveau véhicule, son fonctionnement, son entretien, et la manière sécuritaire de le conduire. Ce guide est essentiel pour bien utiliser le produit et doit rester dans le véhicule en tout temps. S'assurer de bien comprendre le contenu de ce Guide du conducteur.

Veillez remettre le Guide du conducteur dans la motoneige après l'avoir lu. Si la motoneige est revendue, remettez le guide au nouveau propriétaire pour qu'il en prenne connaissance.

Vous pouvez obtenir un autre exemplaire de ce guide gratuitement chez votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Si la motoneige est revendue, remettez le guide au nouveau propriétaire pour qu'il en prenne connaissance.

Vous pouvez lire ou imprimer un autre exemplaire de ce guide en visitant le site www.guidesconducteur.brp.com. Veillez aussi noter que ce guide est publié en différentes langues.

Pour toute question concernant un sujet couvert ou non dans le Guide du conducteur, appelez BRP au numéro ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider:

Aux États-Unis:
715 848-4957

Au Canada:
819 566-3366

Pour la Russie, la CEI et le Moyen-Orient:
+ 32 9 218 26 00

Pour les pays scandinaves et européens:
+ 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur respectif (vous trouverez ses coordonnées sur www.brp.com) ou avec notre bureau nord-américain au:
+ 1 819 566-3366

Dans ce guide, les symboles suivants soulignent le risque de blessures.

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave y compris la possibilité de décès si l'instruction n'est pas suivie.

ATTENTION

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures mineures si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire qui complète une instruction.

Bien que la simple lecture de ces messages n'élimine pas le danger, la compréhension et la mise en pratique de ces messages favorisent la sécurité.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour faire la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages en fonction de votre poids et du type de terrain avant que vous en preniez possession. À la livraison, le concessionnaire vous a expliqué les commandes de la motoneige et les différents réglages de la suspension. Nous espérons que cela vous a été utile.

À la livraison, on vous a aussi expliqué la garantie et on a effectué avec vous le processus d'enregistrement de la garantie.

Les renseignements et descriptions contenus dans ce guide sont exacts à la date de publication. Cependant, la politique de BRP est d'assurer l'amélioration continue de ses produits, cela sans s'engager à en faire bénéficier les produits déjà fabriqués.

Dédiée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, BRP se réserve le droit de supprimer ou de modifier en tout temps les spécifications, conceptions, caractéristiques, modèles et pièces d'équipement sans encourir d'obligation.

Les illustrations contenues dans ce guide indiquent la position des pièces les unes par rapport aux autres; il est donc possible qu'elles ne rendent pas compte de la forme exacte des pièces ou des détails de fabrication. Ces illustrations ont pour but d'identifier les pièces qui remplissent les mêmes fonctions ou une fonction semblable.

Ce guide a été traduit de l'anglais. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a préséance.

Les caractéristiques sont exprimées en unités SI (métriques), et sont suivies de l'équivalent en unités américaines ou SAE entre parenthèses. Quand il n'est pas nécessaire d'être très précis, certaines conversions sont arrondies par souci de simplicité.

Les dimensions de la majorité des pièces de cette motoneige sont métriques. La plupart des attaches sont conformes au système métrique et ne doivent pas être remplacées par des attaches de mesure impériale ou vice versa.

On recommande d'utiliser des composants de rechange et des accessoires d'origine BRP. Ils sont spécialement conçus pour votre véhicule et fabriqués de manière à satisfaire les normes de qualité établies par BRP.

Pour des renseignements détaillés sur les opérations d'entretien et de réparation, on peut se procurer un *MANUEL DE RÉPARATION*.

Pour toute question concernant la garantie et son application, consulter la section *GARANTIE* de ce guide ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

INTRODUCTION	10
MESURES DE SÉCURITÉ ÉLÉMENTAIRES ET IMPOR- TANTES	11
LOIS ET RÈGLEMENTS	17
CONDUITE DE LA MOTONEIGE	18
Principes de fonctionnement	18
Comment conduire.....	19
Transport d'un passager	23
Variations dans la conduite et le terrain	25
Transport et remorquage.....	32
PRODUITS DE TRACTION	33
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES	41

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

GÉNÉRALITÉS	56
LAISSER PEU DE TRACES	58
L'INTÉRÊT DE LAISSER PEU DE TRACES	59

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

IDENTIFICATION DE VOTRE MOTONEIGE	62
COMMANDES/INSTRUMENTS/ÉQUIPEMENT	65
1) Indicateur de vitesse/voyants	67
2) Tachymètre	70
3) Manette d'accélérateur	70
4) Manette de frein.....	70
5) Manette du frein de stationnement	71
6) Bouton RER.....	73
7) Guidon	74
8) Sangle de maintien	75
9) Interrupteur d'allumage	75
10) Interrupteur du cordon coupe-circuit	76
11) Interrupteur d'arrêt du moteur.....	78
12) Commutateur d'éclairage.....	79
13) Poignée du démarreur à rappel.....	79
14) Bouton d'étrangleur.....	80
15) Bouchon de réservoir d'essence	81

16) Indicateur de niveau de carburant mécanique	81
17) Interrupteur de poignées/manette d'accélérateur chauffantes	82
18) Poignées de maintien arrière	83
19) Dossier du passager	83
20) Connecteur de prise pour visière chauffante	83
21) Pare-brise	83
22) Rétroviseurs réglables	84
23) Cale-pieds ajustables	84
24) Attaches du capot et des panneaux latéraux	84
25) Fusibles	87
26) Poignée de levage avant et pare-chocs avant	90
27) Porte-bagages arrière	91
28) Nécessaire d'outils	92
29) Support de bougies	92
30) Courroie de rechange	93
31) Attelage	94
32) Protecteurs et gardes	94
33) Chenille	95
ESSENCE ET HUILE RECOMMANDÉES	97
PÉRIODE DE RODAGE	100
INSTRUCTIONS D'UTILISATION	101
Vérification de préutilisation	101
Démarrage du moteur	104
Réchauffage du véhicule	105
Arrêt du moteur	106
Entretien après utilisation	106
DIRECTIVES D'UTILISATION SPÉCIALES	108
Utilisation en haute altitude ou au niveau de la mer	108
Utilisation par temps froid	108
Démarrage d'urgence	108
Remorquage d'un accessoire	112
Remorquage d'une autre motoneige	112
Transport du véhicule	113
RÉGLAGE DE LA SUSPENSION	114
Les ressorts arrière influencent le confort	116
Le ressort central influence le comportement de la direction	119
La courroie d'arrêt influence le transfert de poids	121
Les blocs de raccordement influencent la maniabilité	122

Rapport de mouvement de l'amortisseur arrière — Force d'amortissement	123
Les ressorts avant influencent la maniabilité.....	124
Force d'amortissement de l'amortisseur de suspension avant.....	126
Tableau de diagnostic de la suspension	128
Utilisation en neige profonde	128
DIAGNOSTIC DES PANNES	129
FICHES TECHNIQUES	132
MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA	137
Information sur les émissions d'échappement	137
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES CE	139
<i>RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN</i>	
TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE	142
SYSTÈME MOTEUR	147
Nettoyage du filtre à air	147
Échappement	148
Niveau d'huile à injection	148
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT	150
Dépose et repose du garde-courroie	150
Niveau du liquide de frein	151
État du frein	152
Réglage du frein.....	152
Niveau d'huile du carter de chaîne	152
Tension de la chaîne d'entraînement	154
État de la courroie d'entraînement	154
Dépose et repose de la courroie d'entraînement	155
Réglage de la hauteur de la courroie d'entraînement.....	158
État de la chenille	161
Alignement et tension de la chenille	162
SYSTÈME ÉLECTRIQUE.....	169
Électrolyte de la batterie	169
SUSPENSION ARRIÈRE	170
DIRECTION ET SUSPENSION AVANT	171
CARROSSERIE ET CHÂSSIS.....	172
Nettoyage et protection du véhicule	172
Remplacement des ampoules.....	173
Réglage du faisceau des phares.....	174

REMISAGE ET PRÉPARATION AVANT LA SAISON	176
---	-----

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009.....	178
---	-----

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009	183
--	-----

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009.....	189
--	-----

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.....	196
-----------------------------------	-----

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE	198
---	-----

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

INTRODUCTION

Quelle que soit l'expérience acquise au volant d'une voiture, d'une motocyclette ou d'un bateau, nous sommes tous débutants lorsqu'on prend les commandes d'une motoneige pour la première fois. La sécurité en motoneige dépend de nombreux facteurs tels que la visibilité, la vitesse, la température, l'environnement, la circulation ainsi que l'état de la motoneige et du conducteur.

Les conducteurs ont la responsabilité d'assurer la sécurité du passager, s'il y a lieu, et des autres adeptes du plein air ou des passants.

Vous avez la responsabilité de voir au bon fonctionnement de votre motoneige et de former ceux qui vous accompagnent ou ceux à qui vous permettez de conduire votre motoneige. La performance et la maniabilité peuvent grandement varier d'une motoneige à l'autre.

Il est relativement facile de conduire une motoneige. Cependant, comme tout autre véhicule ou tout autre équipement mécanique, la motoneige peut être dangereuse si vous et votre passager êtes imprudents, irréfléchis ou inattentifs. Nous vous recommandons de faire inspecter votre motoneige chaque année. Pour plus de détails, consultez un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO. De plus, nous recommandons fortement de rendre visite à votre concessionnaire régulièrement pour faire l'entretien de votre motoneige, ou pour vous procurer les accessoires qui vous manquent.

MESURES DE SÉCURITÉ ÉLÉMENTAIRES ET IMPORTANTES

Formation

- △ Pour faire une utilisation sécuritaire de votre motoneige, il faut maîtriser les notions de base. Lisez bien votre Guide du conducteur et prêtez attention aux mises en garde (attention) et avertissements. Devenez membre du club de motoneigistes de votre région: ses activités sociales et son réseau de sentiers sont conçus pour votre plaisir et votre sécurité. Demandez à votre concessionnaire, à vos amis, aux membres de votre club de vous apprendre les règles de base ou suivez une des formations sur la sécurité en motoneige qui se donnent dans votre région.
- △ Toujours expliquer à un débutant comment faire démarrer et arrêter le véhicule. Enseignez-lui les bonnes positions de conduite et surtout, ne lui permettez d'utiliser le véhicule qu'en terrain plat jusqu'à ce qu'il se soit familiarisé avec la conduite de la motoneige. S'il y a des cours de conduite de motoneige dans votre région, inscrivez-le.

Performance

- △ La performance de certaines motoneiges peut être très supérieure à celle des autres motoneiges que vous avez déjà conduites. Il n'est donc pas recommandé que des conducteurs novices ou inexpérimentés les conduisent.
- △ Les motoneiges sont utilisées dans de nombreuses régions et de nombreuses conditions d'enneigement. Tous les modèles ne se comportent pas de la même manière dans des conditions similaires. Consultez votre concessionnaire pour choisir le modèle de motoneige qui convient le mieux à vos besoins.
- △ Le conducteur, son passager ou toute autre personne à proximité peut subir des blessures ou perdre la vie si on dépasse ses propres capacités, celles du passager ou celles du véhicule.

Âge

- △ BRP recommande que tout conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.

Vitesse

⚠ Les excès de vitesse peuvent être fatals. Souvent, vous ne pouvez pas réagir ou répondre assez rapidement à un événement imprévu. Conduisez toujours à une vitesse appropriée à l'état du sentier, aux conditions climatiques et à vos capacités. Respectez les lois en vigueur dans sa région. Des limites de vitesse peuvent être en vigueur et doivent être respectées.

Conduite

⚠ Dans les sentiers, circuler à droite.

⚠ Restez toujours à bonne distance des autres motoneiges et des passants.

⚠ N'oubliez pas que le matériel publicitaire montrant une utilisation audacieuse et risquée de la motoneige est tourné dans des conditions idéales et que la conduite est assurée par des pilotes professionnels. Ne pas tenter jamais ces manoeuvres dangereuses si vous ne possédez pas les habiletés requises.

⚠ Ne conduisez jamais si vous avez consommé de l'alcool ou des drogues, si vous êtes malade ou fatigué. Conduire avec prudence.

⚠ Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques.

⚠ Il peut être agréable de conduire une motoneige la nuit, mais en raison de la visibilité réduite, soyez particulièrement prudent. Évitez les terrains inconnus et assurez-vous que les phares et les feux fonctionnent bien. Emportez toujours avec vous une lampe de poche et des ampoules de rechange.

⚠ La beauté de la nature ne doit pas vous distraire lorsque vous conduisez votre motoneige. Si vous désirez contempler un paysage, arrêtez-vous en bordure du sentier **pour ne pas gêner** les autres motoneigistes.

⚠ Les clôtures représentent un danger de taille pour les motoneigistes. Tenez-vous loin des poteaux de téléphone et d'électricité.

⚠ Les fils cachés ou difficiles à percevoir peuvent causer de graves accidents.

⚠ Portez un casque protecteur, des lunettes de protection et une visière approuvés. Cette règle de sécurité s'applique également à votre passager.

⚠ Sachez que la conduite hors sentiers est dangereuse en raison des risques d'avalanches ou des obstacles naturels et artificiels.

- ⚠ Évitez de circuler sur les routes. Si vous devez le faire et que c'est permis, circulez lentement. Votre motoneige n'est pas conçue pour circuler sur la chaussée. Avant de traverser une route, arrêtez-vous complètement, regardez dans les deux directions, puis traversez à un angle de 90 degrés. Méfiez-vous des véhicules stationnés!
- ⚠ Ne pas talonner une autre motoneige. Si la motoneige devant vous ralentit, cette négligence pourrait blesser le conducteur et son passager. Prévoyez une bonne distance de freinage entre votre motoneige et celle qui vous précède. Soyez prudent, car selon les conditions du terrain, la distance de freinage peut être plus courte que prévu. Soyez prudent. Préparez-vous à toute éventualité.
- ⚠ Il peut être dangereux de partir seul en motoneige. Vous pourriez manquer d'essence, avoir un accident ou endommager votre véhicule. Souvenez-vous qu'en motoneige, vous pouvez parcourir une plus grande distance en une demi-heure qu'en une journée complète de marche. Soyez toujours accompagné. Soyez toujours accompagné d'un ami ou d'un membre de votre club de motoneigistes. Informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure approximative de votre retour.
- ⚠ Il arrive parfois que de l'eau s'accumule dans les prés et gèle lorsque l'hiver arrive. Il s'agit habituellement de glace vive. Toute tentative de tourner ou de freiner sur ce type de surface peut occasionner un tête-à-queue. Ne jamais freiner, accélérer ou tourner sur la glace vive. Si vous circulez sur une telle surface, ralentissez en relâchant graduellement la manette d'accélérateur.
- ⚠ Ne faites aucun saut avec votre motoneige. Laissez cette pratique aux cascadeurs professionnels. N'essayez pas d'impressionner. Soyez responsable!
- ⚠ Lorsque vous circulez en groupe, évitez de faire des accélérations brusques. La chenille peut projeter de la neige ou de la glace sur le motoneigiste derrière vous. En agissant de la sorte, le véhicule peut s'enliser et endommager le sentier.
- ⚠ Circuler en groupe est très plaisant. Mais n'essayez pas d'impressionner les autres ni de les dépasser. Un motoneigiste moins expérimenté pourrait tenter de vous imiter et échouer sa manœuvre. Quand vous circulez en groupe, sachez adapter vos habiletés à celles de vos compagnons.

Fonctionnement

- ⚠ Faire aussi une inspection AVANT de faire démarrer le moteur.

- ⚠ Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, appuyez sur l'interrupteur d'arrêt du moteur, tirez sur le cordon coupe-circuit ou tournez la clé de contact.
- ⚠ Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement et s'il revient en position de ralenti avant de faire démarrer le moteur.
- ⚠ Serrez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en marche.
- ⚠ Ne faites jamais tourner le moteur dans un endroit mal aéré et/ou si la motoneige est sans surveillance.
- ⚠ Ne faites jamais tourner le moteur si le garde-courroie n'est pas posé ou si le capot ou les panneaux d'accès sont ouverts ou retirés. Ne faites jamais tourner le moteur sans que la courroie d'entraînement ne soit posée. Faire fonctionner un moteur, sans courroie d'entraînement ou si la chenille n'est pas en contact avec le sol, par exemple, peut-être dangereux.
- ⚠ **Modèles à démarreur électrique seulement:** Ne chargez et ne survoltez jamais une batterie lorsque celle-ci est installée dans la motoneige.
- ⚠ Vérifiez qu'aucun obstacle et que personne ne se trouve derrière vous avant de faire une marche arrière.
- ⚠ Quand le véhicule n'est pas utilisé, toujours débrancher le cordon coupe-circuit (clé DESS) et retirer la clé de contact (s'il y a lieu) pour éviter que le moteur s'allume par accident, pour éviter qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.
- ⚠ Ne soulevez jamais l'arrière de votre motoneige lorsque le moteur tourne, car la chenille pourrait projeter de la neige, de la glace ou des débris. Ne soulevez jamais l'arrière du véhicule lorsque le moteur tourne. Pour nettoyer ou inspecter la chenille, arrêtez le moteur, basculez la motoneige sur le côté et enlevez ce qui obstrue la chenille avec un morceau de bois ou une branche. Personne ne doit se trouver près d'une chenille qui tourne.

Entretien

- ⚠ Bien connaître votre motoneige et faire preuve de la prudence et de la prévoyance qui sont de mise quand on conduit un véhicule motorisé. L'utilisation de la motoneige sera plus agréable et plus sécuritaire si on fait preuve de bon sens, si on conduit prudemment et si on en fait un entretien adéquat.
- ⚠ Suivre les instructions de ce guide à la lettre. Sauf indication contraire, le moteur doit être arrêté et froid avant toute opération de réglage, de lubrification ou d'entretien.

- ⚠ Ne jamais laisser tourner le moteur lorsque le capot est ouvert. Même au ralenti, le moteur d'une motoneige tourne à environ 1800 tr/mn. Coupez toujours le contact avant d'ouvrir le capot.
- ⚠ N'enlevez aucune pièce d'origine de votre véhicule. Chaque motoneige comporte de nombreux dispositifs de sécurité intégrés. Il peut s'agir de protecteurs, de consoles, de bandes réfléchissantes et d'étiquettes d'avertissement.
- ⚠ Une motoneige mal entretenue peut devenir dangereuse. Des composants très usés peuvent rendre la motoneige inutilisable. Maintenez toujours votre motoneige en bon état de fonctionnement. Respectez les règles d'entretien et de lubrification hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans ce guide. Consultez un concessionnaire de motoneiges ou procurez-vous un manuel de réparation, les outils et l'équipement appropriés s'il faut effectuer d'autres interventions.
- ⚠ N'installez pas de crampons sur la chenille, à moins que celle-ci ne soit approuvée en conséquence. À haute vitesse, une chenille qui n'a pas été approuvée en conséquence et présentant de tels crampons pourrait se déchirer et se séparer du véhicule, ce qui peut causer des blessures graves et/ou la mort.

Carburant

- ⚠ Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Travaillez dans un endroit bien aéré. Ne fumez pas. Tenez-vous loin des flammes et des étincelles. Retirez le bouchon avec précaution. S'il y a une pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites vérifier ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne remplissez jamais trop le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Essuyez toujours tout carburant répandu sur le véhicule. Vérifiez le système d'alimentation régulièrement.

Passager: principes sécuritaires de base

- ⚠ Ne faites pas de randonnée en tant que passager si la motoneige n'est pas équipée d'un siège de passager. Ne vous assaillez que sur le siège prévu à cet effet.
- ⚠ Portez toujours un casque approuvé par le ministère des Transports et habillez-vous selon les recommandations données pour le conducteur dans ce guide.

- ⚠ Vous devez pouvoir vous asseoir de façon stable en ayant les pieds bien à plat sur les marchepieds ou repose-pieds et en tenant solidement les poignées de maintien.
- ⚠ Si, une fois en route, vous ne vous sentez pas en sécurité pour quelque raison que ce soit, demandez tout de suite au conducteur de ralentir ou d'arrêter.

LOIS ET RÈGLEMENTS

⚠ Connaissez les lois en vigueur dans votre région.

Les organismes fédéraux, provinciaux et locaux ont édicté des lois et des règlements relatifs à l'utilisation et au fonctionnement sécuritaires des motoneiges. À titre de motoneigiste, vous devez connaître et respecter ces lois et règlements. Le respect et l'observation de ces lois et règlement permet de rendre la pratique de la motoneige sécuritaire pour tous.

Il est important de bien connaître les lois sur la responsabilité en regard des dommages à la propriété et les lois régissant les assurances en regard de votre véhicule.

CONDUITE DE LA MOTONEIGE

Avant de vous aventurer dans les sentiers, conduisez la motoneige dans un secteur réservé, sur une surface plane jusqu'à ce que vous soyez tout à fait familier avec son fonctionnement et que vous estimiez pouvoir faire face à des situations difficiles en toute sécurité. Bonne randonnée.

Principes de fonctionnement

Propulsion

Quand on actionne l'accélérateur, le régime du moteur augmente, ce qui met en mouvement la poulie d'entraînement. Selon le modèle, le moteur doit atteindre de 2500 à 4200 tr/mn avant que la poulie d'entraînement n'entre en mouvement.

La demi-poulie d'entraînement extérieure se déplace alors vers la moitié intérieure, ce qui force la courroie d'entraînement à se déplacer vers le haut de la poulie d'entraînement et oblige simultanément les demi-poulies menées à s'éloigner l'une de l'autre.

La poulie menée détecte la charge sur la chenille et limite le mouvement de la courroie. Il en résulte un rapport de vitesse optimal en tout temps entre le régime du moteur et la vitesse du véhicule.

AVERTISSEMENT

Ne faites jamais fonctionner le moteur si le garde-courroie n'est pas installé ou si le capot ou les panneaux d'accès sont ouverts ou retirés.

La force est transmise à la chenille par le carter de chaîne et l'essieu moteur.

AVERTISSEMENT

Pour l'inspection de la chenille, utilisez un support mécanique à socle large pour motoneige afin que le véhicule soit bien soutenu. Accélérez progressivement pour faire tourner la chenille très lentement lorsqu'elle ne repose pas au sol.

Virages

Le guidon sert à diriger la motoneige. Lorsqu'on tourne le guidon vers la droite ou la gauche pour diriger la motoneige, les skis tournent vers la droite ou vers la gauche.

Arrêt

Avant d'utiliser une motoneige, il faut savoir comment l'arrêter. Il faut relâcher l'accélérateur et serrer graduellement la manette de frein (côté gauche du guidon). En cas d'urgence, vous pouvez arrêter votre motoneige en actionnant l'interrupteur d'arrêt du moteur situé près de la manette d'accélérateur et serrer le frein. Souvenez-vous qu'une motoneige ne peut s'arrêter sur-le-champ. Le freinage est différent selon qu'on circule sur la glace, sur la neige durcie ou en neige profonde. La motoneige peut déraper si la chenille se bloque lors d'un freinage intense.

Comment conduire

Habillement

Portez des vêtements appropriés à l'utilisation de la motoneige. Ils doivent être confortables et pas trop ajustés. Vérifiez les prévisions météorologiques avant de partir. Habillez-vous en fonction de la température la plus basse prévue. Le port d'un sous-vêtement thermique assure une bonne isolation.

Il faut toujours porter un casque protecteur approuvé par le ministère des Transports. En plus de garder au chaud, il réduit le risque de blessure. Portez ou ayez toujours avec vous une tuque, un passe-montagne et un masque. Des lunettes ou une visière qui se fixent au casque sont indispensables.

Pour vous protéger les mains, vous devez porter des gants ou des mitaines de motoneigiste bien isolés et permettant de manier facilement les commandes de la motoneige.

Pour faire de la motoneige, on vous recommande de porter des bottes de nylon ou de cuir à semelle de caoutchouc et doublure de feutre.

Essayez de vous garder bien au sec lorsque vous faites de la motoneige. Dès que vous êtes à l'intérieur, enlevez votre habit et vos bottes, et faites-les sécher avant de les remettre.

Ne portez pas de foulard long ou de vêtements amples qui pourraient se prendre dans des pièces mobiles de la motoneige.

Ce qu'il faut emporter

Chaque motoneigiste devrait emporter les pièces de rechange et outils de base suivants pour pouvoir se dépanner ou aider les autres en cas d'urgence.

- Ce Guide du conducteur
- Des bougies de rechange et une clé

- Du ruban adhésif
- Une courroie d'entraînement de rechange
- Un câble de démarrage de rechange
- Des ampoules de rechange
- Une trousse d'outils (comprenant au moins une pince, un tournevis, une clé à molette)
- Un couteau
- Une lampe de poche.

Ajoutez d'autres articles en fonction de la distance à parcourir et de la durée de la randonnée.

Position de conduite

La position de conduite et le transfert de poids sont deux principes de base qui permettent de manier une motoneige. Lorsque vous tournez sur une pente, vous et votre passager devez être prêts à transférer votre poids pour aider la motoneige à tourner dans la direction voulue. Le conducteur de même que le ou les passagers ne doivent jamais mettre les pieds à l'extérieur de la motoneige. Avec l'expérience, vous apprendrez à transférer votre poids dans les courbes à différentes vitesses et à franchir une pente en maintenant votre équilibre.

La position assise assure généralement le meilleur équilibre et le meilleur contrôle. Cependant, il est préférable dans certains cas de se tenir debout, à genoux ou semi-accroupi.

Le débutant devrait se familiariser avec la motoneige en circulant à basse vitesse sur un terrain plat avant de partir en randonnée.



AVERTISSEMENT

Ne tentez pas de manœuvres qui dépassent vos capacités.

Position assise

Pour conduire votre motoneige sur un terrain plat qui vous est familier, vous placer au centre du siège et garder les pieds sur les marchepieds. Conservez une certaine flexibilité dans les genoux et les hanches afin d'absorber les chocs.



Position semi-accroupie

Position semi-accroupie non assise et pieds sous le corps en position accroupie, de façon que les jambes puissent absorber les chocs lorsque vous circulez en terrain inégal. Évitez les arrêts brusques.



Position à genoux

Placez un pied sur le marchepied et le genou opposé sur le siège.
Évitez les arrêts brusques.



Position debout

Placez les deux pieds sur les marchepieds. Les genoux doivent rester souples pour absorber les chocs des surfaces inégales. Cette position offre une meilleure visibilité et facilite le transfert de poids. Évitez les arrêts brusques.



Transport d'un passager

Certaines motoneiges ne peuvent prendre à leur bord que le conducteur, alors que sur d'autres, jusqu'à deux passagers peuvent y prendre place. On recommande de consulter les indications sur le véhicule afin de savoir si des passagers peuvent y monter et, si c'est le cas, combien. Il faut toujours respecter ces indications. Il est dangereux de surcharger une motoneige qui n'est pas conçue à cet effet.

Même si des passagers peuvent y prendre place, on doit s'assurer que ceux-ci présentent les caractéristiques physiques que requiert la pratique d'un sport comme la motoneige.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est assis sur le véhicule, le passager doit pouvoir en tout temps garder les pieds bien à plat sur les repose-pieds et garder les mains sur les poignées de maintien ou la courroie du siège. Il est important que le passager respecte ces exigences physiques pour assurer sa stabilité et réduire les risques d'éjection.

Lorsqu'un adulte et un enfant sont passagers sur une motoneige conçue pour deux passagers, BRP recommande que l'enfant prenne place au centre. L'adulte assis à l'arrière pourra ainsi garder l'oeil ouvert sur l'enfant et le retenir au besoin. De plus, l'enfant sera mieux protégé du vent et du froid s'il est au centre.

Il revient à chaque conducteur d'assurer la sécurité de ses passagers et de les informer des notions de base entourant la pratique du sport de la motoneige.

AVERTISSEMENT

- Les passagers ne doivent utiliser que les sièges conçus à cet effet. Ne jamais permettre à quiconque de s'asseoir entre le guidon et le conducteur.
- Le siège de chaque passager doit être muni d'une courroie de sécurité et de poignées de maintien en plus de répondre aux normes de la SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee).
- Les passagers et les conducteurs doivent toujours porter des casques approuvés par le ministère des Transports, ainsi que des vêtements chauds et convenant à ce sport. S'assurer qu'aucune partie de peau n'est exposée.
- Si, une fois en route, un passager est inconfortable ou ne se sent pas en sécurité pour quelque raison que ce soit, il doit demander tout de suite au conducteur de ralentir ou d'arrêter.

La conduite avec des passagers diffère de la conduite seule. Le conducteur est avantagé, puisqu'il connaît la prochaine manœuvre et peut se préparer en conséquence. Le conducteur bénéficie également de la stabilité que lui offre le guidon auquel il s'agrippe. Les passagers, par contre, dépendent de l'utilisation prudente et sécuritaire du véhicule par le conducteur. De plus, le langage corporel est limité avec les passagers et le conducteur voit parfois bien mieux la piste devant lui que les passagers. Par conséquent, il doit effectuer les démarrages et les arrêts en douceur s'il transporte des passagers, sans compter qu'il doit réduire sa vitesse de conduite. Le conducteur doit également aviser les passagers de la présence de côtes, bosses, branches, etc. Une bosse imprévue peut faire tomber les passagers. Il est important de rappeler aux passagers de s'incliner également dans les virages sans toutefois faire basculer le véhicule. On recommande de procéder avec un soin extrême, de circuler doucement et de jeter souvent un œil sur les passagers.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'on circule avec un passager:

- La capacité de freinage et la maniabilité diminuent. Ralentir et prévoir un espace additionnel pour manœuvrer.
- Ajuster la suspension selon le poids.

Pour de plus amples renseignements sur le réglage de la suspension, voir le chapitre *RÉGLAGE DE LA SUSPENSION*.

Il faut faire preuve d'une prudence extrême et circuler encore plus lentement avec de jeunes passagers. Vérifier fréquemment si l'enfant se tient solidement et s'il est bien placé avec les pieds sur les marchepieds.

Variations dans la conduite et le terrain

Sentier entretenu

Pour circuler sur un sentier entretenu, on préfère généralement la position assise. Ne faites pas la course et surtout gardez la droite. Soyez prêt à toute éventualité. Conformez-vous aux indications des panneaux de signalisation. Ne pas zigzaguer sur le sentier.

Sentier non entretenu

À moins qu'il n'ait neigé récemment, attendez-vous à circuler sur des surfaces ondulées et à traverser des bancs de neige. À vitesse excessive, ces surfaces peuvent être douloureuses. Ralentir. Maintenir le guidon et se tenir en position semi-accroupie. Les pieds doivent se trouver sous le corps en position semi-accroupie pour absorber les secousses. Si le sentier est ondulé sur une longue distance, on peut adopter la position à genoux. Cette position offre un certain confort et permet une plus grande liberté de mouvement pour conduire. Méfiez-vous des pierres et des souches cachées sous la neige récente.

Neige épaisse

Quand la neige est épaisse et poudreuse, votre motoneige peut avoir tendance à s'enfoncer. Si c'est le cas, tournez en faisant la plus grande courbe possible et dirigez-vous vers une surface plus ferme. Si la motoneige s'enfonce, et cela nous arrive tous, ne faites pas patiner la chenille, car cela enfoncera davantage le véhicule. Il faut plutôt arrêter le moteur, descendre, puis soulever et déplacer l'arrière du véhicule. Ensuite, tapez un chemin devant la motoneige. Quelques pieds suffisent généralement. Refaire démarrer le moteur. Placez-vous debout et balancez légèrement la motoneige tout en actionnant lentement et graduellement l'accélérateur. Si l'avant cale, placez les pieds vers l'arrière des repose-pieds; si l'arrière cale, placez les pieds vers l'avant. Ne rien mettre sous la chenille en guise de support. Assurez-vous que personne ne se trouve devant ou derrière la motoneige lorsque le moteur tourne. Tenez-vous loin de la chenille. Tout contact avec une chenille en mouvement peut occasionner des blessures.

Glace

Circuler sur des lacs ou des rivières gelés peut être fatal. Évitez les cours d'eau. Si vous ne connaissez pas la région, demandez aux autorités locales ou aux gens qui habitent cette région de vous renseigner sur les conditions de la glace, les charges et les décharges d'eau, les sources, les courants d'eau ou les autres sources de danger. Ne circulez jamais sur une surface de glace trop mince pour supporter votre poids et celui de votre motoneige. Il peut être dangereux de circuler en motoneige sur toute surface glacée si vous omettez de prendre certaines précautions. La glace ne permet pas de bien maîtriser une motoneige ou tout autre véhicule. La traction au démarrage, lors des virages et des arrêts est beaucoup moins efficace sur la glace que sur la neige. Ainsi, ces distances peuvent être beaucoup plus grandes. Notez également que la maniabilité de la motoneige est alors réduite à son minimum et que les dangers de dérapage sont omniprésents. Pour conduire sur la glace, ralentissez et soyez prudent. Prévoyez une assez grande distance pour vous arrêter et pour virer. Cela est particulièrement nécessaire la nuit.

Neige compactée

Ne sous-estimez pas le danger que représente la neige compactée. Il peut être difficile de circuler sur cette surface à cause du manque d'adhérence au sol des skis et de la chenille. Il est recommandé de ralentir et d'éviter d'accélérer, de tourner ou de freiner brusquement.

Montée

Il existe deux types de pentes — la pente découverte comportant quelques arbres, falaises ou autres obstacles, et la pente qu'on doit gravir en ligne droite. Dans le premier cas, vous devez monter à flanc de colline ou en slalom. Placez-vous en angle par rapport à la colline. Mettez-vous à genoux sur la motoneige. Gardez toujours votre poids vers le haut de la pente. Circulez à une vitesse moyenne et constante. Dirigez-vous le plus loin possible dans une direction, puis bifurquez en déplaçant votre poids en conséquence.

Le deuxième cas peut comporter certaines difficultés. Adoptez la position debout, accélérez avant de commencer à monter, puis diminuez l'accélération afin d'empêcher la chenille de patiner.

Dans les deux cas, plus l'inclinaison est grande, plus il faut aller vite. Ralentissez toujours en arrivant au sommet. S'il devient impossible d'avancer, ne faites pas tourner la chenille inutilement. Arrêtez le moteur, dégagez les skis en les tirant vers la partie descendante et placez l'arrière de la motoneige vers le haut de la pente. Faites redémarrer le moteur et maintenez une légère pression sur l'accélérateur. Placez-vous de façon à ne pas basculer, puis redescendez.

Descente

Quand on descend, il est important de bien maîtriser sa motoneige en tout temps. Lorsque vous descendez une pente abrupte, maintenez votre centre de gravité le plus bas possible et gardez les deux mains sur le guidon. Maintenez une légère pression sur l'accélérateur et laissez descendre la motoneige pendant que le moteur tourne. Si vous prenez trop de vitesse, freinez fréquemment à petits coups. Ne freinez jamais au maximum, sinon la chenille se bloquera.

Circulation à flanc de colline

Pour circuler à flanc de colline ou pour monter ou descendre une pente, il faut observer certaines règles de sécurité. Conducteur et passager doivent transférer leur poids vers l'amont afin d'assurer une certaine stabilité. La position recommandée est la position à genoux ou accroupie, le genou de la jambe du côté aval sur le siège et le pied de la jambe du côté amont sur le marchepied. Préparez-vous à transférer votre poids aussi vite que nécessaire. Nous recommandons aux débutants de ne pas circuler à flanc de colline ni de monter de pentes abruptes.

Neige fondante

Il faut toujours éviter la neige fondante. Assurez-vous qu'il n'y a pas de neige fondante avant de traverser un lac ou une rivière. Si vous apercevez des taches sombres sous la glace, quittez immédiatement cette surface. De la glace et de l'eau peuvent être projetées sur la motoneige qui suit. De plus, il est difficile et parfois impossible de dégager une motoneige enfoncée dans de la neige fondante.

Brouillard et tempêtes de neige

Sur les sentiers comme sur les lacs ou rivières, un brouillard ou une tempête de neige peuvent réduire la visibilité. Si vous devez circuler dans le brouillard ou lors d'une tempête de neige, assurez-vous que vos phares et feux sont allumés et conduisez lentement de façon à être à l'affût des obstacles. Si vous n'êtes pas certain de votre chemin, arrêtez-vous. Gardez une bonne distance derrière les autres motoneigistes pour améliorer votre visibilité et votre temps de réaction.

Région inconnue

Lorsque vous circulez dans une région inconnue, conduisez très prudemment. Avancez assez lentement pour reconnaître les différents dangers (clôtures, poteaux, ruisseaux, roches, fossés, fils, etc.) qui peuvent mettre un terme à votre randonnée. Soyez prudent même dans les sentiers entretenus. Circulez à vitesse modérée afin de voir ce qui vous attend à la sortie d'une courbe ou au sommet d'une colline.

Éblouissement

Les journées ensoleillées peuvent réduire considérablement votre vision. L'éblouissement causé par le reflet du soleil sur la neige peut vous aveugler au point que vous ne puissiez plus distinguer les ravins, fossés ou autres obstacles. Portez toujours des lunettes de soleil pour conduire dans de pareilles conditions.

Obstacles imprévus

Il peut y avoir des obstacles sous la neige. Si vous conduisez hors des sentiers ou dans les bois, circulez lentement et redoublez de prudence. Si vous conduisez trop vite, le moindre petit obstacle peut devenir très dangereux. Même une petite pierre ou une souche peut faire perdre la maîtrise de la motoneige et occasionner des blessures à ses utilisateurs. Conduisez dans les sentiers reconnus pour réduire les risques d'accident. Soyez prudent, circulez lentement et admirez le paysage.

Fils cachés

Soyez toujours sur vos gardes, surtout sur les terres agricoles anciennement ou actuellement exploitées. Trop d'accidents ont été provoqués par des fils de clôture, des câbles de haubans près des poteaux ou des routes, ou de chaînes et câbles servant à fermer les chemins. Il est essentiel de circuler lentement.

Obstacles et sauts

Il peut être dangereux de sauter les bancs de neige, ponceaux et autres obstacles indiscernables. Pour les éviter, portez une visière ou des lunettes de protection teintées de la bonne couleur et circulez lentement.

Il est imprudent et même dangereux d'effectuer des sauts en moto-neige. Cependant, si vous réalisez soudainement que vous devez le faire à cause d'un obstacle imprévu, accroupissez-vous vers l'arrière et maintenez les skis bien droits vers le haut. Accélérez légèrement et protégez-vous le mieux possible en vue de l'impact. Pliez les genoux afin d'absorber le choc.

Virages

Selon les conditions du terrain, il y a deux façons de faire un virage en motoneige. Sur la plupart des surfaces enneigées, le langage du corps est essentiel pour effectuer un virage. Vous devez vous pencher vers l'intérieur de la courbe et déplacer votre poids sur la jambe qui est à l'intérieur de façon à hausser la chenille. En adoptant cette position et en vous avançant le plus possible, vous déplacerez votre poids sur le ski intérieur.

Pour tourner dans de la neige épaisse, il peut être nécessaire dans certains cas de soulever la motoneige pour la déplacer manuellement. Ne vous fatiguez pas trop. Demandez de l'aide. Souvenez-vous qu'il faut soulever avec les jambes et non avec le dos.



Traversée des routes

Vous pourriez avoir à franchir un fossé ou un banc de neige avant de traverser une route. Choisissez un endroit où vous pourrez monter facilement. Mettez-vous en position debout et n'utilisez que la vitesse nécessaire pour monter. Arrivé en haut, arrêtez complètement et assurez-vous qu'il n'y a aucune voiture en vue. Évaluez la descente jusqu'à la route. Traversez la route sous un angle de 90 degrés. S'il y a un banc de neige de l'autre côté de la route, placez les pieds près de l'arrière de la motoneige. N'oubliez pas qu'une motoneige n'est pas conçue pour circuler sur l'asphalte et qu'il est plus difficile de la diriger sur ce type de surface.

Passages à niveau

Ne circulez jamais sur les voies ferrées. Cela est illégal. Les voies ferrées et les droits de passage sont des propriétés privées. Une motoneige ne peut se mesurer à un train. Avant de franchir un passage à niveau, arrêtez, regardez et écoutez.

Randonnées de nuit

Il peut être plus difficile de voir ou d'être vu selon l'intensité de la lumière du jour ou des lumières artificielles. Il est agréable de se promener en motoneige la nuit. Ce peut être une expérience unique si vous tenez compte que la visibilité est réduite. Avant de partir, assurez-vous que vos phares et vos feux sont propres et qu'ils fonctionnent bien. Ne conduisez pas trop vite de façon à pouvoir vous arrêter facilement lorsque des obstacles se présentent. Ne quittez pas les sentiers et ne vous aventurez jamais en terrain inconnu. Évitez les rivières et les lacs. Les câbles de haubans, les clôtures en fils de fer barbelé, les entrées fermées par des câbles et les autres obstacles ont des difficultés à distinguer la nuit. Ne conduisez jamais seul. Ayez toujours une lampe de poche à votre disposition. Tenez-vous loin des quartiers résidentiels et respectez le sommeil des autres.

Randonnées en groupe

Avant de partir, il est important de nommer un chef de sentier pour mener le groupe et un adjoint pour demeurer à l'arrière. Assurez-vous que tous les participants connaissent l'itinéraire et la destination finale. Apportez les outils et l'équipement nécessaires et veillez à avoir assez d'essence pour faire le trajet. Ne doublez jamais le chef de sentier ou tout autre motoneigiste. Servez-vous des signaux manuels pour avertir ceux qui vous suivent des dangers ou des changements de direction. Aidez les autres motoneigistes au besoin.

Il est toujours IMPORTANT de maintenir une distance de sécurité entre chaque motoneige. Il faut toujours conserver une bonne distance de façon à se laisser l'espace nécessaire pour s'arrêter. Ne suivez jamais une motoneige de trop près. Connaissez la position du motoneigiste qui vous précède.

Signaux

Lorsque vous devez vous arrêter, levez l'une de vos mains au-dessus de votre tête. Pour tourner à gauche, étendez votre bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendez le bras gauche et levez la main en position verticale pour que le coude soit replié à angle droit. Signalez toujours vos intentions à ceux qui suivent.

Arrêts dans un sentier

Lorsque c'est possible, gardez la motoneige hors du sentier lorsque vous vous arrêtez. Cela réduit les risques de collision avec les autres motoneigistes empruntant le sentier.

Signalisation des sentiers

Les panneaux de signalisation servent à contrôler, diriger ou régir l'utilisation des motoneiges dans les sentiers. Veillez à connaître la signification des panneaux utilisés dans votre région.

Transport et remorquage

À ce sujet, suivre les instructions plus loin dans ce guide.

PRODUITS DE TRACTION

REMARQUE: Cette section concerne les motoneiges munies d'une chenille à crampons installée en usine ou encore les motoneiges dont la chenille a été approuvée par BRP pour l'ajout de crampons.

AVERTISSEMENT

Ne jamais cramponner une chenille n'ayant pas été approuvée pour l'utilisation de crampons. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort.

L'utilisation de produits de traction comme des lisses au carbure et/ou des crampons plus mordants sur votre motoneige changera le comportement de celle-ci, notamment au niveau de la manoeuvrabilité, de l'accélération et du freinage.

L'utilisation de produits de traction augmente l'adhérence de la chenille sur les surfaces de neige durcie et sur la glace, sans toutefois avoir d'effet marqué sur la neige molle. De ce fait, la conduite d'une motoneige munie de produits de traction demande une certaine période d'adaptation. Assurez-vous donc de bien prendre le temps de vous familiariser avec le comportement de votre motoneige, en virages, en accélération et au freinage, si celle-ci est munie de produits de traction.

De plus, renseignez-vous toujours sur les règlements locaux concernant l'utilisation de produits de traction sur les motoneiges. Conduisez toujours votre motoneige de façon responsable en respectant l'environnement et la propriété d'autrui.

Manoeuvrabilité

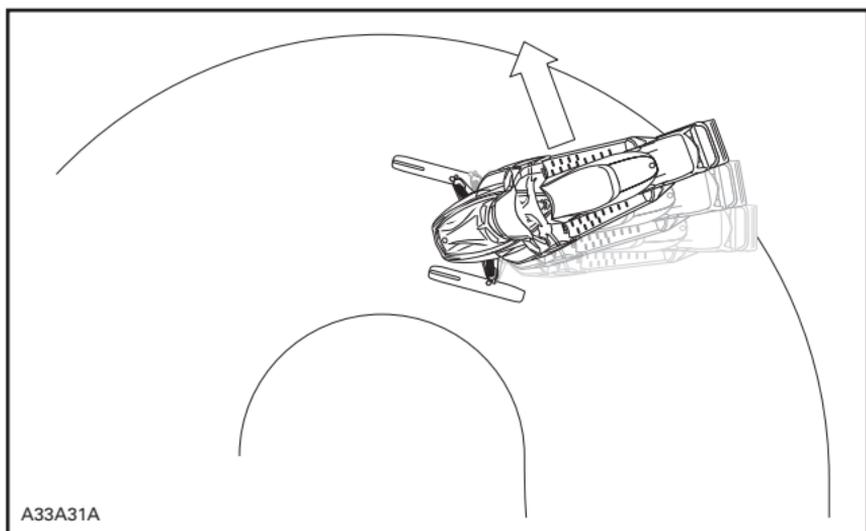
L'utilisation de produits de traction comme des lisses au carbure et/ou des crampons plus mordants augmente l'adhérence au sol de la partie arrière de la motoneige. En conséquence, les skis de la motoneige nécessitent l'utilisation de lisses au carbure pour augmenter l'adhérence des skis et équilibrer ainsi la partie avant de la motoneige avec la partie arrière. Bien que les lisses au carbure de série soient adéquates, elles n'offrent pas nécessairement l'optimum de contrôle puisque celui-ci dépend de vos préférences personnelles, de votre type de conduite, et de vos ajustements de suspension.

AVERTISSEMENT

Un déséquilibre entre la partie avant et l'arrière de la motoneige due à une mauvaise combinaison de produits de traction peut rendre le véhicule survireur ou sous-vireur, ce qui peut entraîner une perte de contrôle.

Survirage

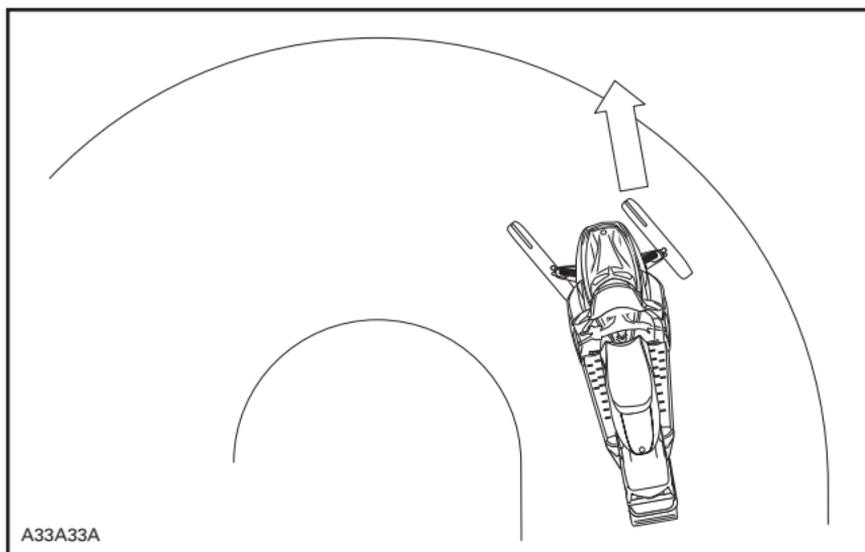
L'utilisation de lisses au carbure plus mordantes alors que la chenille arrière est dépourvue de crampons pourrait rendre la motoneige survireuse (voir illustration).



SURVIRAGE

Sous-virage

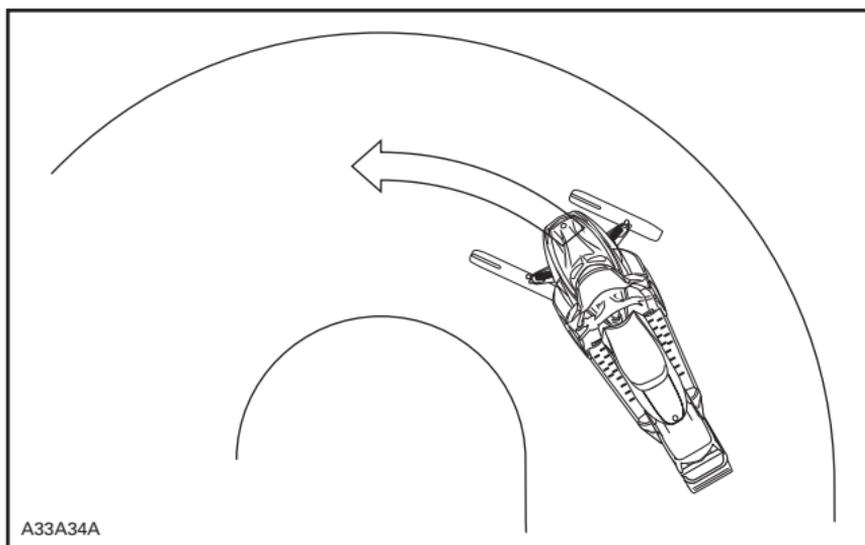
Dans certaines conditions, une chenille munie de crampons pourrait rendre la motoneige sous-vireuse si les skis de celle-ci ne sont pas munis de lisses au carbure assez mordantes (voir illustration).



SOUS-VIRAGE

Conduite en contrôle

Une combinaison équilibrée de lisses au carbure et de crampons sur la chenille assure un contrôle adéquat et une meilleure manoeuvrabilité (voir illustration).



CONDUITE EN CONTRÔLE

Accélération

Une chenille munie de crampons augmente la capacité d'accélération de votre motoneige sur les surfaces de neige durcie et sur la glace sans toutefois avoir d'effet appréciable sur la neige molle. Par conséquent, le niveau de traction peut varier brusquement dans certaines conditions.

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle de la motoneige pouvant causer des blessures graves ou la mort:

- Toujours utiliser la manette d'accélérateur avec douceur.
- Ne JAMAIS tenter de faire patiner la chenille afin de faire déraiper l'arrière de la motoneige.

Cela pourrait entraîner la projection violente de débris ou de glace pouvant causer des blessures aux personnes dans l'entourage ou sur les motoneiges qui suivent.

Freinage

Tout comme en conditions d'accélération, une chenille munie de crampons augmente la capacité de freinage de la motoneige sur des surfaces de neige durcie et sur la glace sans toutefois avoir d'effet appréciable sur la neige molle. Par conséquent, le niveau de freinage peut varier brusquement dans certaines conditions. Ainsi, assurez-vous de toujours utiliser la manette de frein avec retenue pour éviter de bloquer la chenille et éviter ainsi les surprises pouvant entraîner une perte de contrôle.

Consignes de sécurité importantes

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les blessures graves aux personnes à proximité de la motoneige:

- NE JAMAIS se tenir derrière ou près d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support pour motoneige à socle large muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Faire tourner la chenille seulement à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des pièces d'une chenille qui se déchirerait, ou la chenille elle-même si elle se séparait pourraient être projetés avec grande puissance à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures sérieuses.

Effets des produits de traction sur la durabilité de la motoneige

L'utilisation de produits de traction peut augmenter la charge et le stress sur certaines composantes de la motoneige ainsi que le niveau de vibration. Il peut en résulter une usure prématurée de certaines pièces telles: courroie, garnitures de frein, roulements, chaîne et roues dentée du carter de chaîne. Noter que cela peut également diminuer la longévité d'une chenille à crampons approuvée. Toujours inspecter visuellement sa chenille avant chaque utilisation. Pour de plus amples renseignements, consulter la section *ENTRETIEN ET REMPLACEMENT* plus loin dans ce guide.

De plus, l'utilisation de crampons peut causer des dommages graves à votre motoneige si celle-ci n'est pas munie des protecteurs de tunnel conçus pour votre modèle. Il pourrait en résulter des dommages aux câblages électriques ainsi que la perforation des échangeurs de chaleur, ce qui provoquerait une surchauffe du moteur et un endommagement sévère de celui-ci.

AVERTISSEMENT

L'absence de protecteurs de tunnel adéquats ou leur usure excessive peut causer la perforation du réservoir à essence, ce qui pourrait résulter en un incendie.

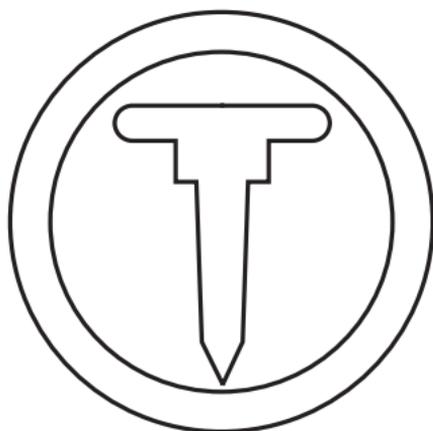
AVIS Référez-vous à votre concessionnaire pour connaître le modèle et numéro d'ensemble de protecteurs de tunnel requis pour votre motoneige.

REMARQUE: Référez-vous à la garantie limitée de BRP pour connaître les limitations de garantie liées à l'installation de crampons.

Installation de crampons sur les chenilles approuvées par BRP

AVERTISSEMENT

Ne jamais cramponner une chenille autre que celles qui sont approuvées pour l'utilisation de crampons, identifiées par un symbole de crampon (voir l'illustration) moulé dans la surface de la chenille. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, pouvant causer des blessures graves ou la mort.

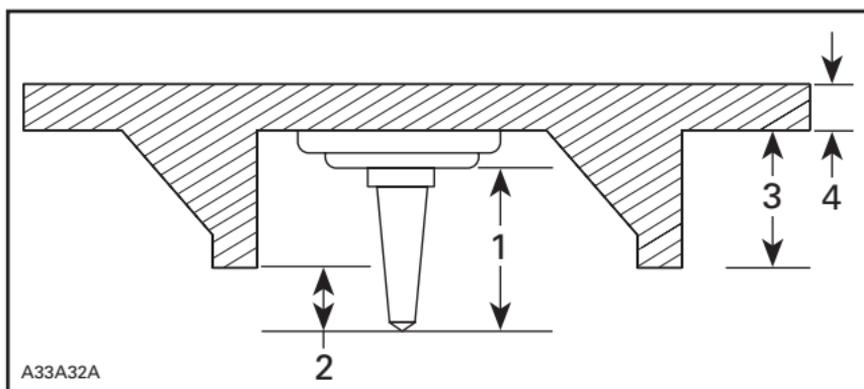


A33A35A

LES CHENILLES APPROUVÉES SONT IDENTIFIÉES PAR CE SYMBOLE

De façon à assurer une installation adéquate et sécuritaires, BRP recommande de confier l'installation de crampons au soin de votre concessionnaire.

- N'utilisez seulement que les crampons, plaques de montage, et écrous vendus par BRP.
- Ne jamais utiliser une longueur de crampon pouvant excéder de plus de 9.5 mm (3/8 po) la hauteur du profil de la chenille de votre motoneige.



INSTALLATION DES CRAMPONS

1. Taille du crampon
2. Profondeur de pénétration de 6.4 à 9.5 mm (1/4 à 3/8 po)
3. Hauteur du profil de la chenille
4. Épaisseur de la chenille

⚠ AVERTISSEMENT

- Les crampons ne doivent uniquement être installés qu'aux endroits indiqués par des protubérances moulées dans la surface de la chenille.
- Ne jamais faire cramponner une chenille dont les profils mesurent 35 mm (1.375 po) ou plus.
- Le nombre de crampons installés doit toujours correspondre exactement au patron de protubérances moulées dans la chenille.
- Vous devez toujours vous référer aux recommandations et consignes d'installation du fabricant de produits de traction avant de faire installer des crampons et des lisses par votre concessionnaires. Il est très important que le couple de serrage spécifié pour les écrous des crampons soit respecté.

L'INSTALLATION D'UNE QUANTITÉ INAPPROPRIÉE DE CRAMPONS OU UNE INSTALLATION INADÉQUATE PEUT AUGMENTER LES RISQUES DE DÉCHIREMENT ET DE SÉPARATION DE LA CHENILLE, POUVANT CAUSER DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.

Entretien/remplacement

PROCÉDEZ À UNE INSPECTION VISUELLE DE VOTRE CHENILLE AVANT CHAQUE UTILISATION.

Détectez toutes anomalies telles que:

- Perforation de la chenille
- Déchirement de la chenille (particulièrement autour des trous de traction d'une chenille cramponnée)

- Bris ou arrachement de profils laissant apparaître une partie de la tige
- Délamination de la bande de caoutchouc
- Tiges brisées
- Crampons cassés (chenille cramponnée)
- Crampons pliés (chenille cramponnée)
- Crampon arrachés
- Crampons manquants
- Segment-guide manquant
- De plus, s'assurer que les écrous de goujon sont serrés au couple recommandé.

On ne peut pas remplacer des crampons brisés ou manquants sur les chenilles à crampons.

Remplacez immédiatement les crampons brisés ou endommagés sur une chenille à crampons approuvée. Si votre chenille montre des signes de détérioration, celle-ci doit immédiatement être remplacée. En cas de doute, consultez votre concessionnaire. Assurez-vous de toujours inspecter visuellement votre chenille avant chaque utilisation.



AVERTISSEMENT

L'utilisation d'une chenille ou de crampons endommagés peut causer une perte de contrôle créant un risque de blessures graves pouvant entraîner la mort.

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Les normes de sécurité ont été établies par la SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee), dont BRP fait partie. Vous pouvez facilement constater si votre motoneige est conforme à ces normes en repérant l'étiquette de certification apposée sur une partie verticale à droite du véhicule.

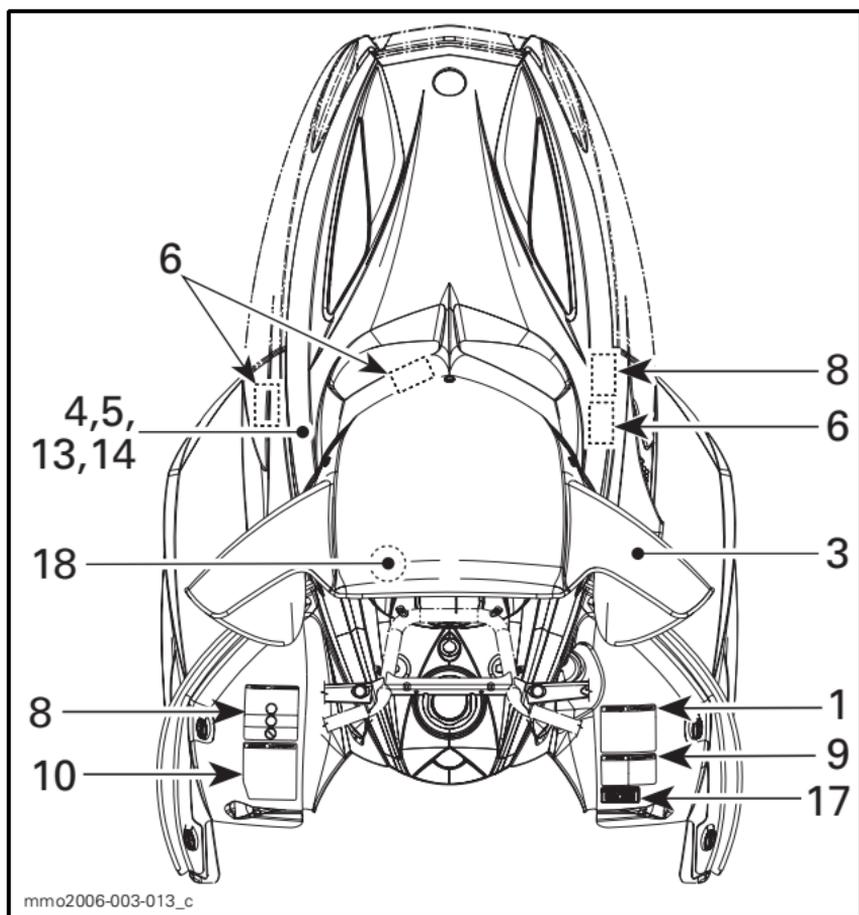
Cette étiquette indique que des essais ont été faits par un laboratoire indépendant pour déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité.



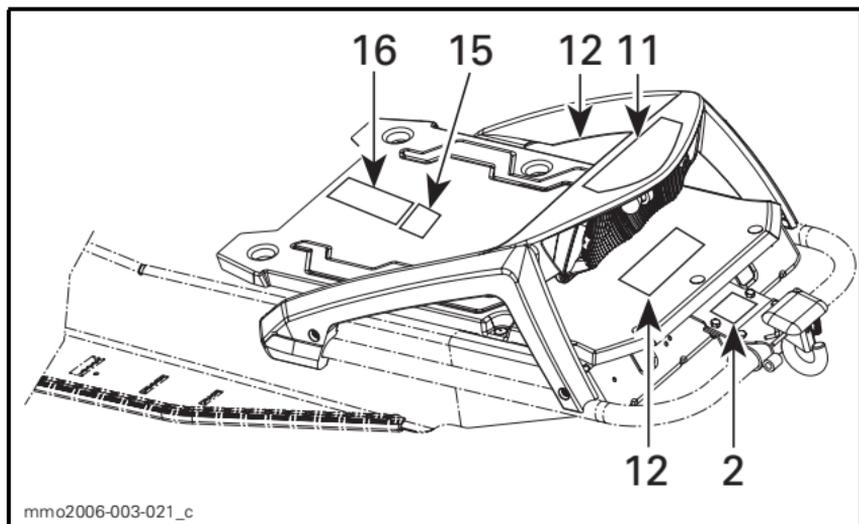
Les étiquettes AVERTISSEMENT et ATTENTION sont également importantes puisqu'elles portent sur l'entretien et le fonctionnement de la motoneige. Assurez-vous que ces étiquettes demeurent sur la motoneige et que les utilisateurs (conducteur et passager) suivent leurs indications à la lettre.

Si les étiquettes se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Prière de lire attentivement les instructions suivantes avant d'utiliser la motoneige.



mmo2006-003-013_c



mmo2006-003-021_c

EMPLACEMENT TYPIQUE DES DIRECTIVES IMPORTANTES

Instruction 1

⚠ WARNING

BEFORE STARTING :

1. **Attach tether cord** to your clothing.
2. **Check proper operation of the throttle and brake levers** each time before starting. They must return to their initial position when released.
3. **Apply parking brake.**
4. **Turn handlebars all the way in both directions** to check for interference and insure free operation.

AFTER STARTING :

1. **Pull-out tether cord** to check if engine shuts off.
2. **Re-start and push in engine cut-off switch** to check if engine shuts off.
3. **Disengage parking brake** before riding to avoid fading.

⚠ AVERTISSEMENT

AVANT DE DÉMARRER :

1. **Attachez le cordon coupe-circuit** à votre vêtement.
2. **Vérifiez le bon fonctionnement des manettes d'accélérateur et de frein** avant chaque démarrage. Elles doivent revenir à leur position initiale lorsque relâchées.
3. **Engagez le frein de stationnement.**
4. **Tourner le guidon au maximum de chaque côté** pour vérifier les interférences et le libre fonctionnement.

APRÈS LE DÉMARRAGE :

1. **Déconnectez le cordon coupe-circuit** pour vérifier qu'il arrête le moteur.
2. **Redémarrez et enfoncez le bouton d'arrêt d'urgence** pour vérifier qu'il arrête le moteur.
3. **Désengagez le frein de stationnement** avant le départ pour éviter la surchauffe et la perte du frein.

516 002642

A33A2CA

Instruction 2

Le remorquage d'une charge peut affecter le comportement de votre motoneige. • Réduisez votre vitesse. • Utilisez une barre d'accouplement rigide. • Vérifiez que la barre d'accouplement soit bien verrouillée. Ne pas excéder les charges maximales:

EFFORT DE TRACTION xxxKg / xxxlbs Max.
CHARGE VERTICALE xxKg / xxlbs Max.

⚠ AVERTISSEMENT

mno2007-002-001_fr

MODÈLES EUROPÉENS

Instruction 3

CAUTION

- To comply with noise regulations, this engine is designed to operate with an air intake silencer.
- Operation without air intake silencer or with one not properly installed may cause engine damage.

ATTENTION

- Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatifs au bruit.
- Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.

516 001 191

A01A2EA

Instruction 4

WARNING

This guard must ALWAYS be in place when engine is running. Beware of rotating parts – they could cause injuries or catch your clothing.

AVERTISSEMENT

Ce garde-courroie doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne. Attention aux pièces en rotation – elles peuvent vous blesser ou capter vos vêtements.

516 002 670

A33A2FA

Instruction 5



WARNING

**Do not disassemble
or modify this pulley.**



AVERTISSEMENT

**Ne pas démonter
ni modifier cette poulie.**

516 001 726

mmo2006-003-006_a

Instruction 6



WARNING

Beware of HOT parts!



AVERTISSEMENT

Attention aux pièces CHAUDES!

516002664

A33A2GA

Instruction 7

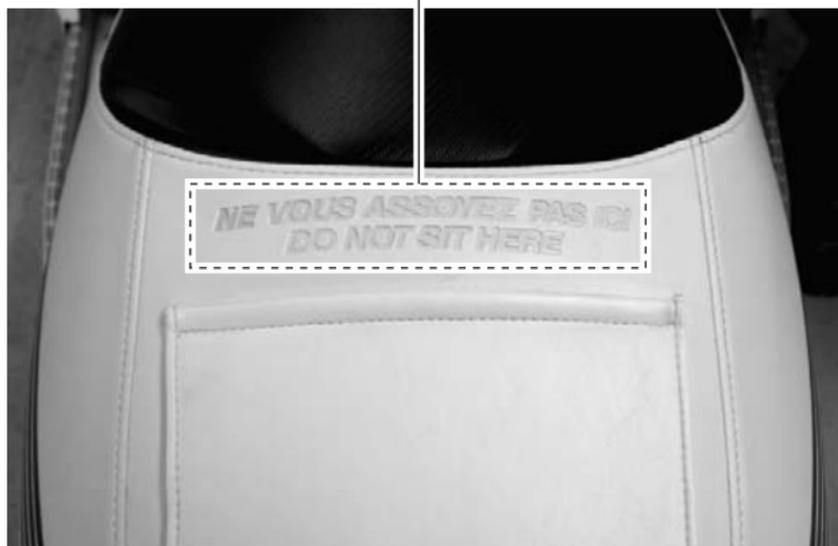
DO NOT SIT HERE / NE PAS S'ASSEOIR ICI



A33H02A

CERTAINS MODÈLES — UNE PLACE

DO NOT SIT HERE / NE PAS S'ASSEOIR ICI



A33A21A

CERTAINS MODÈLES — UNE PLACE

Instruction 8

▲ WARNING

ALL DRIVERS AND PASSENGERS
MUST READ THE FOLLOWING:

Avoid surprises! **BE ON THE LOOK-OUT**
for the unexpected. Operate defensively.

- Scan constantly for people, objects, conditions and upcoming vehicles.
- Avoid thin ice / open water.
- Use extra caution whenever off-trail.



▲ AVERTISSEMENT

TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS
DOIVENT LIRE CE QUI SUIT:

Évitez les surprises! **SOYEZ AUX AGUETS**
pour les imprévus. Conduisez défensivement.

- Scrutez constamment pour repérer personnes, objets, conditions et autres véhicules.
- Évitez la glace mince / étendue d'eau non gelée.
- Redoublez de vigilance hors sentier.

ALWAYS wear a DOT approved
HELMET and clothing appropriate
for snowmobiling.



TOUJOURS porter un CASQUE
approuvé DOT et des vêtements
appropriés à la motoneige.

NEVER ride after
consuming alcohol or drugs
even as a passenger.



Ne JAMAIS utiliser une motoneige
sous l'influence de drogues ou
alcool même en tant que passager.

A33A2JA

516002641

TYPIQUE

Instruction 9

WARNING

This vehicle is designed for one (1) operator and as many passengers as there are seats with straps or handgrips installed on the vehicle conforming to SSCC standards.

When riding with a passenger :

- Braking ability and steering control are reduced. **Decrease speed** and allow extra space to maneuver.
- **Adjust suspensions** according to weight.

REMEMBER : YOU ARE RESPONSIBLE FOR THE SAFETY OF YOUR PASSENGER!

AVERTISSEMENT

Ce véhicule a été conçu pour un (1) conducteur et autant de passagers qu'il y a de sièges avec courroies ou poignées installés sur le véhicule et rencontrant la norme SSCC.

Lors de la conduite avec passager :

- La capacité de freinage et la direction sont réduites. **Réduisez votre vitesse** et prévoyez plus d'espace pour manœuvrer.
- **Ajustez les suspensions** selon le poids.

N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOTRE PASSAGER!

516 002 672

A33A2KA

Instruction 10

⚠ WARNING

- **Read and understand all warning labels and operator's guide before operation.**
If guide is missing, ask your dealer for a new one.
- **Get familiar with your snowmobile.**
Inexperienced riders may overlook risks and be surprised by snowmobile's specific behavior and terrain conditions.
Ride slowly.
- **Excessive speed and reckless driving can kill !**
ALWAYS adjust your speed according to snow **conditions** and circumstances.
- **Steering control and braking ability may be reduced** on hard-pack snow, ice or roads. Reduce speed & allow more space to stop or turn.
- **Respect laws on minimum operator age.**
Manufacturer recommends a minimum operating age of **16 years old**.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Lire et comprendre toutes les étiquettes d'avertissements et le guide du conducteur avant utilisation.**
Si le guide est introuvable, demandez-en un nouveau à votre concessionnaire.
- **Familiarisez-vous avec votre motoneige.**
Les motoneigistes inexpérimentés peuvent sous-estimer les risques et être surpris par le comportement spécifique de la motoneige et des conditions du terrain. Conduisez lentement.
- **La vitesse excessive et la conduite irresponsable peuvent causer la mort !**
TOUJOURS adapter votre vitesse selon les conditions de neige et les circonstances environnantes.
- **Le contrôle de la direction et le freinage peuvent être réduits** sur la neige compactée, la glace ou les routes. Réduisez votre vitesse et allouez plus d'espace pour tourner ou freiner.
- **Respectez les lois sur l'âge minimal du conducteur.**
Le manufacturier recommande que le conducteur soit âgé d'au moins **16 ans**.

516 002 671

A33A2MA

Instruction 11

⚠ WARNING

- **NEVER STAND BEHIND** or near a rotating track.
- Only spin track at lowest possible speed whenever off the ground.
Broken track or debris could be projected with great force which could sever legs or cause other serious injuries.



⚠ AVERTISSEMENT

- **NE JAMAIS SE TENIR DERRIÈRE** ou près d'une chenille qui tourne.
- Seulement faire tourner la chenille à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre.
Une chenille brisée ou des débris pourraient être projetés avec grande puissance pouvant sectionner une jambe ou causer d'autres blessures sérieuses.

516002661

A33A2NA

Instruction 12

⚠ WARNING

NEVER SIT IN CARGO AREA.

Exceeding maximum cargo load may affect steering control and braking ability.

MAXIMUM cargo load :
XX Kg /XX Lbs.

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS S'ASSEOIR À LA PLACE DU CARGO.

Excéder le poids maximal du cargo peut affecter le contrôle de la direction et la capacité de freinage.

Charge MAXIMALE cargo :
XX Kg / XX Lbs.

mmo2007-002-002

Instruction 13

⚠ WARNING

EMERGENCY STARTING

- **NEVER** wind rope around your hand.
- If starter clip remained stuck, your hand could be pulled in by the clutch.
- See operator's guide for proper procedure.

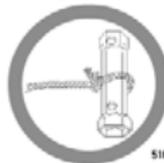


A33A2PA

⚠ AVERTISSEMENT

DÉMARRAGE D'URGENCE

- Ne **JAMAIS** enrouler la corde autour de votre main.
- Si l'agraffe restait attachée sur la poulie motrice, votre main pourrait être entraînée dans la poulie.
- Voir votre guide de l'opérateur pour connaître la méthode d'utilisation adéquate.



516002674

Instruction 14

CAUTION

This snowmobile is calibrated for SEA-LEVEL operation.

Operating above 2000 ft requires parts and adjustments.

For more details contact your authorized Ski-Doo dealer.

Failure to make adjustments will result in a noticeable lack of performance and may cause serious damage to certain parts.

ATTENTION

Cette motoneige est calibrée en fonction d'une utilisation au NIVEAU DE LA MER.

Une utilisation au-delà de 600 mètres nécessite un réglage et l'installation de certaines pièces.

Pour plus de détails, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Sans ce réglage, un manque de performance sera remarqué et certaines pièces peuvent être gravement endommagées.

MAXIMUM HORSEPOWER/RPM CHART	
TABLEAU RÉGIME DE PUISSANCE MAXIMALE	
Engine Type-Moteur	RPM-TR/MN (+/-100)
XXX	XXX X

516 002 739

mmo2006-003-009_a

MODÈLES SUMMIT — EUROPE

CAUTION

This snowmobile is calibrated for operating at an altitude of 6000 ft.

Operating at other than 6000 ft (+/- 1000 ft) requires parts and adjustments.

For more details contact your authorized Ski-Doo dealer.

Failure to make adjustments will result in a noticeable lack of performance and may cause serious engine damage.

ATTENTION

Cette motoneige est calibrée en fonction d'une utilisation à une altitude de 1800 mètres.

Une utilisation autre que 1800 mètres (+/- 300 mètres) nécessite un réglage et l'installation de certaines pièces.

Pour plus de détails, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Sans ce réglage, un manque de performance sera remarqué et le moteur pourrait être gravement endommagé.

MAXIMUM HORSEPOWER/RPM CHART	
TABLEAU RÉGIME DE PUISSANCE MAXIMALE	
Engine Type-Moteur	RPM-TR/MN (+/-100)
XXX	XXX X

516 002 740

mmo2006-003-010_a

MODÈLES SUMMIT — AMÉRIQUE DU NORD

Instruction 15

⚠ WARNING

Before riding make sure that every seat is installed properly and securely locked in.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant d'utiliser la motoneige, assurez-vous que tous les sièges soient bien installés et barrés en place.

516002743

A33A39A

MODÈLES GTX

Instruction 16

⚠ WARNING

• When the rear seat is used without the central seat ("2+1"), it must be installed forward immediately behind the operator's seat.

• Never use this hole to put cargo or carry a passenger.

An occupant could fall in the hole or from the snowmobile and get injured.



⚠ AVERTISSEMENT

• Lorsque le siège arrière est utilisé sans le siège central ("2+1"), il doit être installé en position avancée, immédiatement derrière le siège du conducteur.

• Ne jamais utiliser ce trou pour mettre du cargo ou transporter un passager.

Un occupant pourrait tomber dans le trou ou tomber de la motoneige et se blesser.

⚠ WARNING

• The central seat ("2+1") must NEVER be used when the rear seat is not installed.

The passenger would not be stable and could fall off.



⚠ AVERTISSEMENT

• Le siège central ("2+1") ne doit JAMAIS être utilisé lorsque le siège arrière n'est pas installé.

Le passager serait instable et pourrait tomber.

516002744

A33A3AA

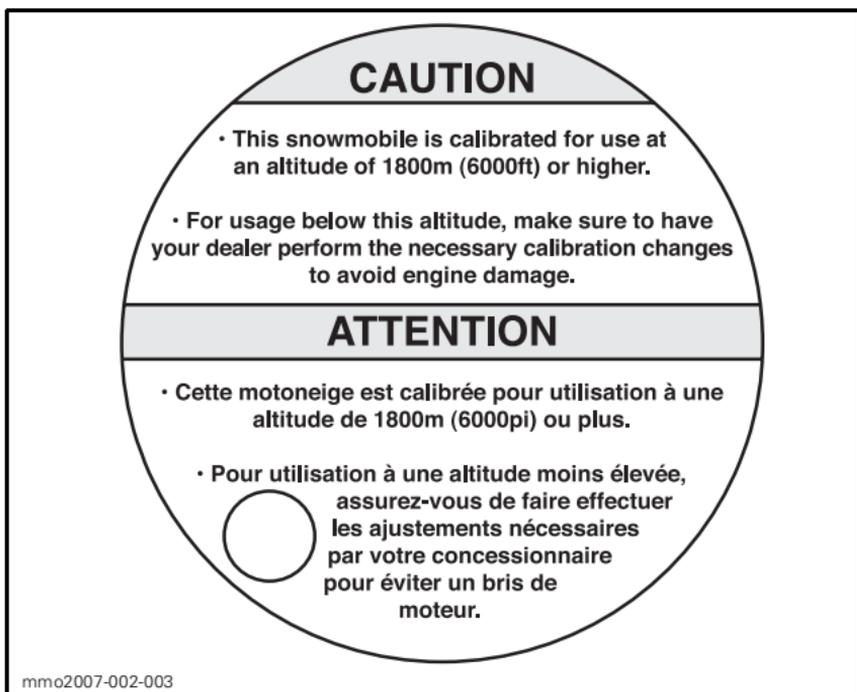
MODÈLES GTX

Instruction 17



MODÈLES EUROPÉENS

Instruction 18



MODÈLES SUMMIT — AMÉRIQUE DU NORD

Instruction 19

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,
0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

***NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**



704 901 107

vmo2006-005-009_fr

ÉTIQUETTE MOBILE — MODÈLES NORD-AMÉRICAINS

Instruction 20

EMISSION CONTROL INFORMATION

THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON
UNLEADED GASOLINE AND MEETS U.S. EPA
REGULATIONS FOR SNOWMOBILE SI ENGINES.



ENGINE FAMILY	<input type="text" value="XXXX"/>	FAMILLE DE MOTEUR LIMITE DES ÉMISSIONS
FEL	<input type="text" value="XXXX"/>	DE LA FAMILLE
ENGINE DISPLACEMENT	<input type="text" value="XXXX"/>	CYLINDRÉE
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	<input type="text" value="XXXX"/>	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À
L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES
DE L'EPA DES É.-U. POUR LES MOTONEIGES À MOTEUR SI.

SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS
VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIENS

BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.

mno2007-009-070

NON ILLUSTRÉ — MODÈLES NORD-AMÉRICAINS

***RENSEIGNEMENTS
SUR
L'ENVIRONNEMENT***

GÉNÉRALITÉS

La faune agrmente vos randonnées en motoneige. Souvenez-vous que, dans leurs déplacements, les animaux traversent les sentiers. Respectez leur privilège; ne les pourchassez pas et ne les harcelez pas. La fatigue et les gaz d'échappement peuvent tuer les animaux. Éviter les zones dédiées à la protection ou à l'alimentation de la faune.

Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le en silence.

Les principes évoqués dans ce guide ne visent pas à limiter votre plaisir en motoneige; ils visent plutôt à prolonger la sensation de liberté que l'on éprouve en motoneige! Il s'agit de garantir une pratique saine et agréable pour vous et pour les autres et à encourager d'autres gens à partager votre enthousiasme et votre loisir d'hiver préféré. Donc, la prochaine fois que vous chevaucherez votre motoneige, par un beau matin clair, rappelez-vous que vous jouez une partie importante pour l'avenir de ce sport. Contribuez à montrer l'exemple! BRP vous remercie de faire votre part.

Rien n'est plus exaltant que la motoneige. S'aventurer dans les innombrables sentiers qui sillonnent les immensités canadienne et américaine est une façon saine et agréable de profiter de nos hivers. Cependant, plus le nombre de motoneigistes augmente dans les parcs et les sentiers, plus l'environnement est exposé à différents dommages. L'utilisation abusive de terrains privés et publics, des installations et des ressources entraîne inévitablement des restrictions et des interdictions.

À l'heure actuelle, la plus grande menace à laquelle notre sport fait face est autour de nous. La solution est simple: il faut avoir une attitude responsable quand on fait de la motoneige.

La grande majorité des gens respecte les règles et l'environnement. Chacun de nous doit montrer l'exemple à ceux qui, jeunes et vieux, se familiarisent avec cette activité.

Il y va de notre intérêt de protéger l'environnement. Parce que, à long terme, c'est l'avenir même de notre sport que nous préservons.

Sensible à l'importance de cette question et du rôle que peuvent jouer les motoneigistes pour préserver les endroits où ils pratiquent leur sport, BRP a lancé la campagne «Laisser peu de traces» leur intention.

Quand on parle de laisser peu de traces, il ne s'agit pas seulement de l'empreinte que la chenille laisse dans la neige. Il s'agit d'un endossement, d'un rapport de respect, d'une volonté de donner l'exemple en agissant concrètement. C'est un engagement envers la protection de l'environnement en général, les soins dont il faut l'entourer, les animaux qui y vivent et les amateurs de plein air qui aiment aussi s'y retrouver. Avec ce thème, nous espérons rappeler aux motoneigistes que le respect de l'environnement est crucial non seulement pour notre sport, mais pour les générations à venir aussi.

Si on vous demande de laisser peu de traces derrière vous, ce n'est pas pour modérer votre enthousiasme! C'est une invitation à le pratiquer avec respect!

LAISSER PEU DE TRACES...

Laisser peu de traces, c'est conduire sa motoneige de façon responsable en respectant le lieu où l'on se trouve. Vous laissez peu de traces quand vous suivez les principes suivants.

Vous êtes informés. Vous vous procurez des cartes, des copies de règlements et d'autres renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune ou d'autres organismes publics. Vous connaissez les règlements et les respectez, y compris les limites de vitesse!

Vous évitez de passer sur les arbrisseaux, les arbustes ainsi que sur les pelouses et vous ne coupez pas de bois. En terrain plat ou dans les zones où circulent de nombreuses motoneiges, vous suivez les pistes prévues pour la motoneige. Souvenez-vous qu'il y a un lien entre la protection de l'environnement et votre sécurité.

Vous respectez la faune et prêtez une attention toute particulière aux femelles accompagnées de petits et aux animaux qui souffrent du manque de nourriture. Le stress peut rapidement épuiser leurs dernières réserves d'énergie. Laissez aux animaux les endroits qui leur sont réservés!

Vous respectez l'affichage sur les barrières et les autres indications en général, et n'oubliez pas que ceux qui laissent peu de traces ne jettent pas d'ordures!

Éloignez-vous des zones de nature protégées. Les véhicules y sont interdits. Vous savez reconnaître les limites.

Vous demandez la permission avant de passer sur un terrain privé. Vous respectez le droit de propriété et la tranquillité d'autrui. Bien sûr, les motoneiges sont beaucoup moins bruyantes qu'auparavant, mais vous évitez quand même de faire tourner le moteur à haut régime dans les endroits paisibles.

L'INTÉRÊT DE LAISSER PEU DE TRACES

Les motoneigistes connaissent mieux que quiconque les efforts qui ont été faits pour leur donner accès à des endroits pour pratiquer leur sport en toute sécurité et dans le respect des autres. Ces efforts se poursuivent avec la même énergie aujourd'hui.

En respectant les endroits que l'on visite, peu importe la région, nous aidons à faire en sorte de pouvoir utiliser ces sentiers longtemps encore. Vous conviendrez que c'est une bonne raison de faire un effort pour laisser peu de traces. Mais il y en a d'autres.

Les motoneigistes aiment profiter de l'hiver et de la nature majestueuse qui nous entoure; laisser le moins de traces possible contribue à protéger ce privilège. Ainsi, nous pourrons faire connaître les plaisirs de l'hiver et de la motoneige à d'autres. Et notre sport se développera!

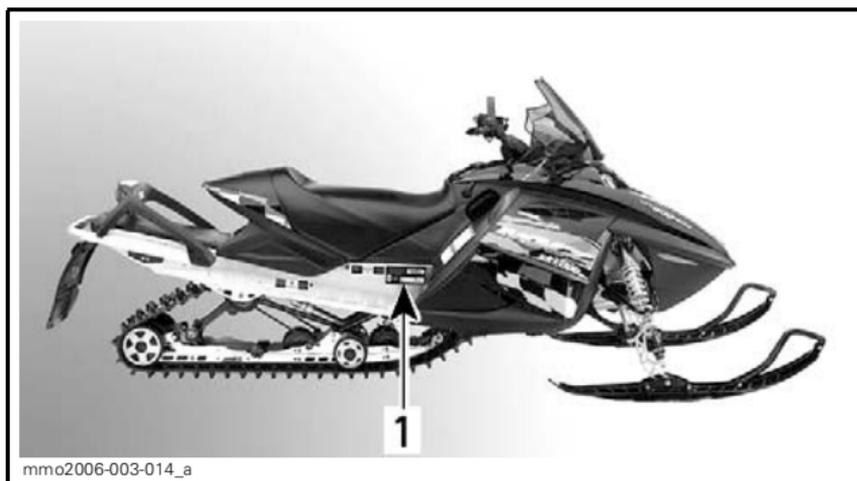
Laisser peu de traces est une preuve de bon sens. Après tout, il est inutile de labourer les sentiers ou de sillonner des forêts vierges en écrasant tout sur votre passage! Que vous utilisiez une motoneige Ski-Doo haute performance, une MX Z sportive ou toute autre marque ou modèle, montrez que vous savez ce que vous faites. Montrez qu'on peut s'amuser sans tout détruire!

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

IDENTIFICATION DE VOTRE MOTONEIGE

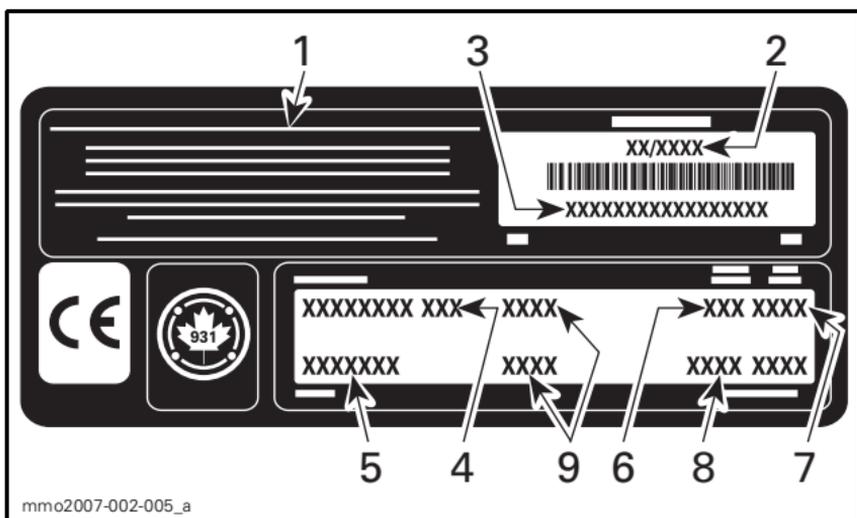
Autocollant de description du véhicule

L'autocollant de description du véhicule est situé du côté droit du tunnel.



TYPIQUE

1. Autocollant de description du véhicule



mmo2007-002-005_a

AUTOCOLLANT DE DESCRIPTION DU VÉHICULE

1. Fabricant
2. Date de fabrication
3. Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)
4. Modèle
5. Ensemble en option
6. Type de moteur
7. Année-modèle
8. Codes de couleur
9. Poids du véhicule/puissance du moteur (modèles européens)

Numéros de série

Les principaux composants de votre motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, ces numéros de série. C'est le cas lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre motoneige et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

Emplacement du numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

Le N.I.V. est inscrit sur l'autocollant de description du véhicule. Voir plus haut. Il est aussi estampé sur le tunnel, près de l'autocollant de description du véhicule.

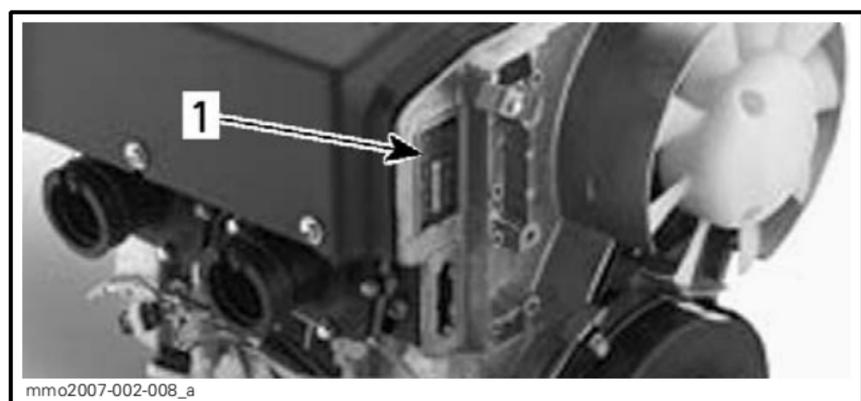
Emplacement du numéro de modèle

Le numéro de modèle fait partie du numéro d'identification du véhicule (N.I.V.).

2 B P S B X 5 A 9 Y 1 0 0 0 0 1										
N° de modèle				Année modèle: y = 2000			N° de série			
				1 = 2001						
				2 = 2002						
				etc.						
A00A8HA										

DESCRIPTION DU N.I.V.

Emplacement du numéro de série du moteur

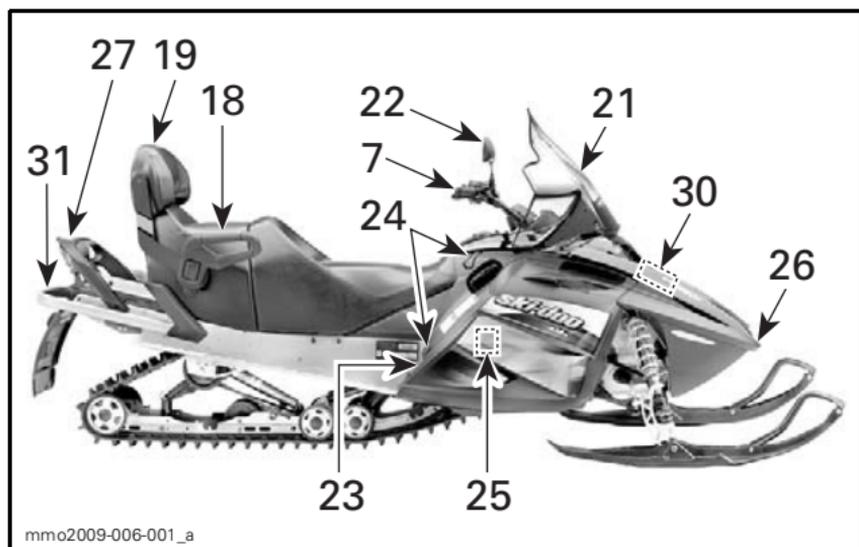


MOTEUR 550F

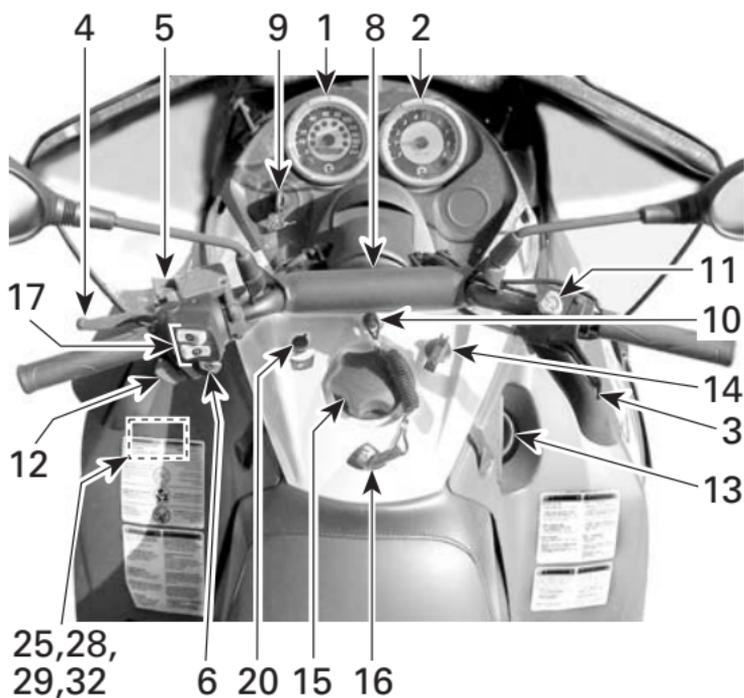
1. Numéro de série du moteur

COMMANDES/INSTRUMENTS/ÉQUIPEMENT

REMARQUE: Quelques-uns de ces instruments/équipements/commandes ne se trouvent pas sur certains modèles ou sont en option. Dans ces cas, on n'a pas indiqué les numéros de référence dans les illustrations.



TYPIQUE

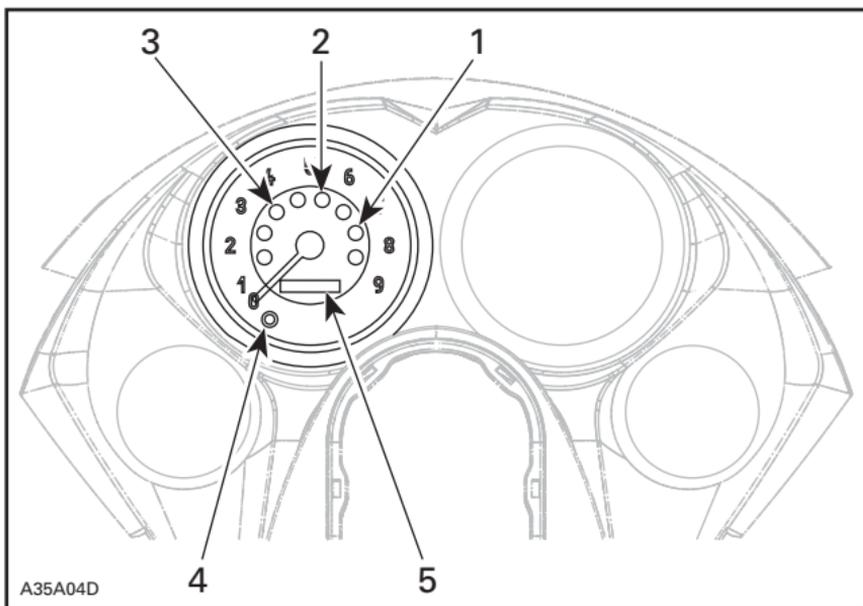


mmo2009-006-002_a

TYPIQUE

1) Indicateur de vitesse/voyants

Indicateur de vitesse multifonctionnel électronique indiquant la vitesse en km/h ou en MPH.



TYPIQUE — MODÈLES AVEC INDICATEUR DE VITESSE

1. Voyant de RER (marche arrière)
2. Voyant des feux de route (bleu)
3. Voyant d'huile
4. Bouton sélecteur de mode
5. Indicateur multifonctionnel

Voyants

Marche arrière (RER)

Ce voyant s'allume quand on sélectionne la marche arrière.

Feu de route

Ce voyant s'allume lorsque les feux de route sont allumés.

Huile à injection

Ce voyant s'allume lorsque le niveau d'huile est bas. Arrêter le véhicule à un endroit sécuritaire, puis remplir le réservoir d'huile à injection.

Bouton sélecteur de mode

Appuyer sur le bouton sélecteur pour modifier l'affichage de l'indicateur multifonctionnel. Lorsqu'on fait démarrer le véhicule, c'est le totalisateur général qui est affiché. Le totalisateur journalier s'affiche quand on appuie sur le bouton sélecteur.

Lorsqu'on appuie de nouveau sur le bouton, le compteur horaire s'affiche. On revient au totalisateur général en appuyant une autre fois sur le bouton.

Appuyer sur le bouton sélecteur et le maintenir 2 secondes pour remettre le totalisateur journalier ou le compteur horaire à zéro.

Indicateur multifonctionnel

Totalisateur général

Le totalisateur général enregistre la distance totale parcourue et l'affiche en kilomètres ou en milles. Se reporter à *SÉLECTION DES UNITÉS (MPH OU KM/H)* pour changer d'unités.

Totalisateur journalier (réinitialisable)

Enregistre la distance parcourue depuis la remise à zéro. La distance parcourue est indiquée en milles ou en kilomètres. Se reporter à *SÉLECTION DES UNITÉS (MPH OU KM/H)* pour changer d'unités.

Compteur horaire (réinitialisable)

Le compteur horaire indique le nombre d'heures et de minutes d'utilisation depuis qu'il a été remis à zéro.

Appuyer sur le bouton sélecteur et le maintenir 2 secondes pour remettre le compteur à zéro.

Code d'affichage de l'indicateur multifonctionnel

Si l'indicateur de vitesse affiche le message **SCALE** (échelle) sur l'indicateur multifonctionnel, cela signifie que le bouton sélecteur de l'indicateur est coincé ou qu'on a activé le système électrique alors que le bouton sélecteur de mode était enfoncé.

Sélection des unités (MPH ou km/h)

L'indicateur de vitesse a été réglé en milles à l'usine, mais on peut le mettre en kilomètres; se reporter à la procédure suivante ou contacter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

REMARQUE: Lorsqu'on change l'unité de mesure (métrique ou impériale), l'indicateur de vitesse, le totalisateur général et le totalisateur journalier sont tous les trois touchés.

Arrêter le moteur et ouvrir le panneau gauche.

Les connecteurs se trouvent sous la console, près de la colonne de direction.

Sous le capot, rechercher:

- 1 connecteur mâle avec fil NOIR/GRIS
- 1 connecteur femelle avec fil NOIR/BLEU.

Couper les attaches. Brancher les connecteurs ensemble pour passer du système impérial au système métrique.

Débrancher les connecteurs pour revenir au système impérial. Fixer le connecteur au faisceau à l'aide d'attaches.



A33E06A

TYPIQUE

2) Tachymètre

Un cadran à lecture directe indique le nombre de milliers de tours par minute (tr/mn) du moteur.



TIPIQUE — MULTIPLIER L'INDICATION PAR 1000

3) Manette d'accélérateur

On l'active avec le pouce. Quand on appuie sur l'accélérateur, le régime du moteur augmente et l'embrayage s'effectue. Le moteur revient au ralenti dès qu'on relâche la manette.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. Elle doit revenir à sa position initiale quand on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

4) Manette de frein

Lorsqu'on appuie sur la manette, le frein est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette et dépend du type de terrain et de la neige.

5) Manette du frein de stationnement

Quand la motoneige est stationnée, serrer le frein de stationnement.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien desserré avant d'utiliser la motoneige. Circuler alors que le frein est serré en raison d'une pression constante sur la manette (frottement des plaquettes) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins ou un feu.

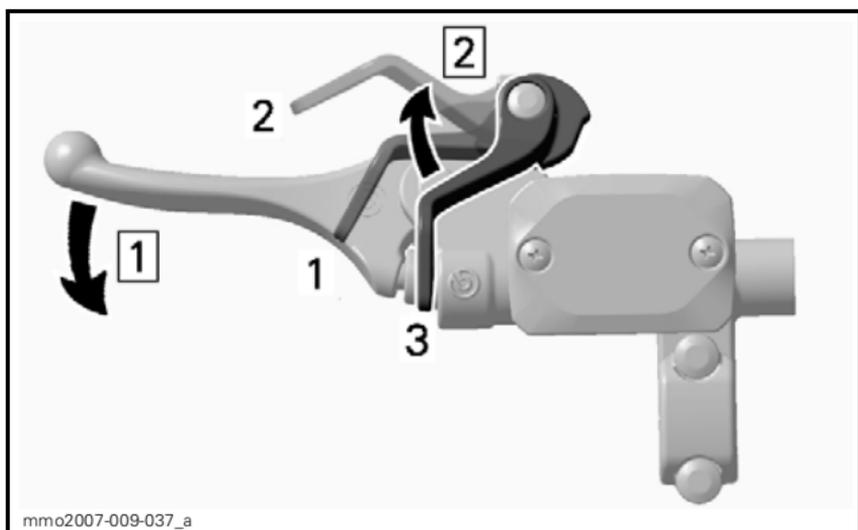
Pour verrouiller le mécanisme

Comprimer la manette de frein et tirer sur le levier de verrouillage. Quand la manette est à demi comprimée, le frein de stationnement est serré à fond.

REMARQUE: On peut régler le levier de verrouillage à deux positions.

AVERTISSEMENT

La position du frein de stationnement peut varier selon le degré d'usure des plaquettes de frein. Lorsque le frein de stationnement est actionné, s'assurer que le véhicule reste bien en place.



TYPIQUE — POUR VERROUILLER LE MÉCANISME

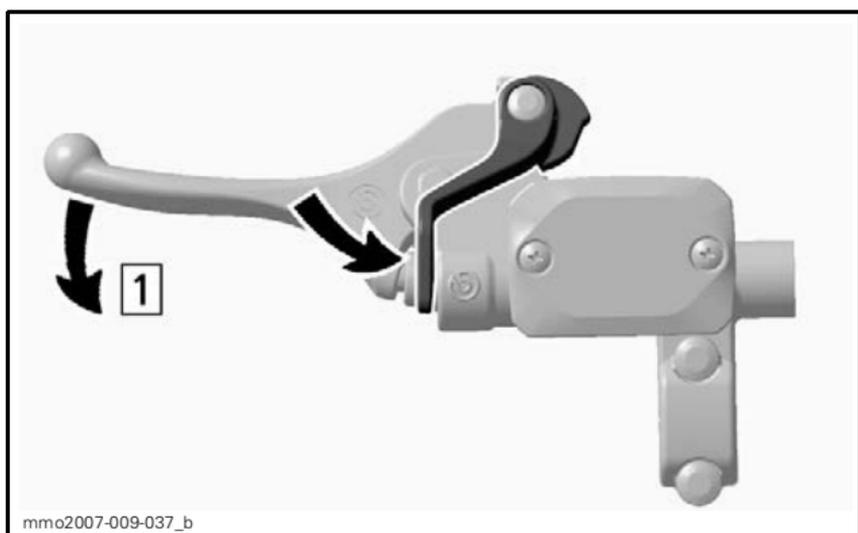
Étape 1: Comprimer et tenir la manette de frein

Étape 2: Régler le levier de verrouillage

1. Position 1
2. Position 2
3. «OFF»

Pour déverrouiller le mécanisme

Presser la manette de frein. Le levier de verrouillage revient automatiquement à sa position initiale. Toujours déverrouiller la manette de frein avant d'utiliser le véhicule.



TYPIQUE — POUR DÉVERROUILLER LE MÉCANISME

Étape 1: Presser la manette de frein

6) Bouton RER

Quand le moteur tourne, le fait d'appuyer sur le bouton RER ralentit le régime du moteur presque jusqu'à l'arrêt et modifie l'avance à l'allumage pour inverser le sens de rotation du vilebrequin.

- Le moteur passe automatiquement en marche avant lors d'un démarrage suivant un arrêt ou un calage.
- On ne peut changer de vitesse que quand le moteur tourne.
- Si le moteur tourne à plus de 4300 tr/mn, le mode de marche arrière du bouton RER est désactivé.
- On recommande de laisser le moteur atteindre sa température de fonctionnement avant de changer de vitesse.

Passage en marche arrière

AVERTISSEMENT

Pour passer en marche arrière, appuyer sur le bouton RER tandis que le moteur tourne. Attendre qu'un signal retentisse et que le voyant RER s'allume sur le tableau de bord avant d'actionner l'accélérateur pour reculer. La vitesse en marche arrière de cette motoneige n'est pas restreinte. Reculer prudemment, puisqu'à vitesse élevée, le véhicule peut perdre de sa stabilité. S'immobiliser, puis appuyer sur le bouton RER. Demeurer assis et serrer le frein avant de changer de vitesse. S'assurer que la voie est libre avant de reculer.

La motoneige étant complètement arrêtée et le moteur tournant au ralenti, appuyer sur le bouton RER et le relâcher.

Le voyant RER clignote et un avertisseur retentit toutes les secondes pendant une demi-seconde lorsque la motoneige est en marche arrière.

Accélérer progressivement et régulièrement. Laisser la poulie d'entraînement s'engager, puis accélérer prudemment.

Passage en marche avant

La motoneige étant complètement arrêtée et le moteur tournant au ralenti, appuyer sur le bouton RER et le relâcher.

Le voyant RER et l'avertisseur s'arrêtent.

Accélérer progressivement et régulièrement. Laisser la poulie d'entraînement s'engager, puis accélérer prudemment.

Modification de la marche arrière en haute altitude

Généralités

En haute altitude, il faut corriger la courbe d'allumage du moteur pour que le système de marche arrière fonctionne bien.

Fonctionnement

Avant d'utiliser le système de marche arrière, sélectionner le mode altitude destiné à corriger la courbe d'allumage du moteur.

Pour ce faire, appuyer sur le bouton RER alors que le moteur est en marche. Après 2 secondes, un bip se fait entendre pour indiquer qu'on peut sélectionner le mode basse altitude. Relâcher le bouton RER après avoir entendu ce bip pour passer en mode basse altitude. Le système de marche arrière peut maintenant fonctionner en basse altitude. On peut passer en marche arrière en suivant les directives de *PASSAGE EN MARCHE ARRIÈRE*.

Pour sélectionner le mode haute altitude, appuyer sur le bouton RER et le maintenir jusqu'à ce que 2 bips se fassent entendre. Relâcher le bouton en moins d'une seconde. Le système de marche arrière peut maintenant fonctionner en haute altitude. On peut passer en marche arrière en suivant les directives de *PASSAGE EN MARCHE ARRIÈRE*.

Il est important d'appuyer sur le bouton RER et de le maintenir pour que le système de marche arrière passe d'un mode à l'autre. Il y aura 1 bip, puis 2 bips, puis 1 bip, puis 2 bips et ainsi de suite, et ce, à une seconde d'intervalle. Le mode sélectionné correspond au dernier code de bips entendu.

REMARQUE: Le mode choisi est gardé en mémoire jusqu'à ce qu'un nouveau mode soit sélectionné, que le moteur soit arrêté ou non.

7) Guidon

Le guidon sert à diriger la motoneige. Lorsqu'on tourne le guidon vers la droite ou la gauche pour diriger la motoneige, les skis tournent vers la droite ou vers la gauche.

AVERTISSEMENT

La stabilité et la maniabilité de la motoneige peuvent être réduites si on tourne rapidement en marche arrière.

8) Sangle de maintien

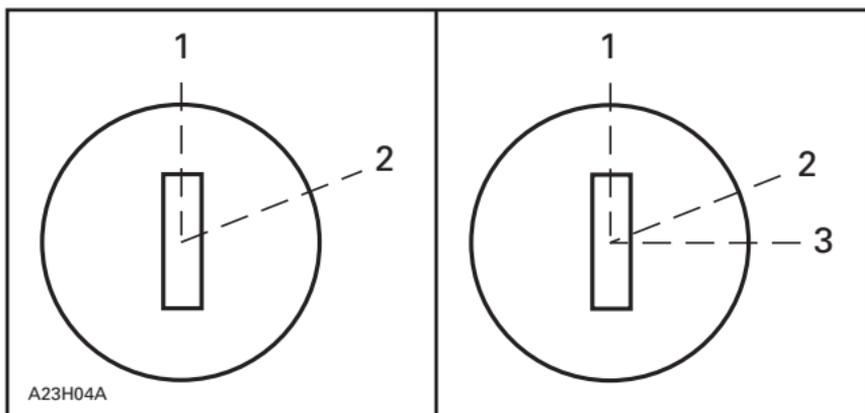
Modèles Summit

La sangle de maintien permet au conducteur de s'agripper lorsqu'il circule à flanc de colline.

AVERTISSEMENT

Cette sangle ne doit pas servir au remorquage, au levage ou à des fins autres que le maintien à flanc de colline. Toujours avoir au moins une main sur le guidon.

9) Interrupteur d'allumage



MODÈLES À DÉMARRAGE MANUEL/DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE

1. «OFF» (arrêt)
2. «ON» (marche)
3. «START» (démarrage)

Démarrage manuel

Pour faire démarrer le moteur, tourner la clé à la position MARCHÉ, puis tirer sur la poignée du démarreur à rappel. Pour l'arrêter, tourner la clé à la position ARRÊT. Voir l'illustration ci-dessus.

Démarrage électrique

Pour faire démarrer le moteur, tourner la clé à la position DÉMARRAGE et la maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre. Voir l'illustration ci-dessus.

AVIS Ne pas actionner le démarreur électrique pendant plus de 10 secondes. Attendre quelques secondes pour le laisser refroidir avant de l'actionner de nouveau. Activer le démarreur électrique alors que le moteur tourne peut endommager son mécanisme.

Relâcher la clé dès que le moteur démarre. La clé doit revenir à la position MARCHE dès qu'on la relâche.

Si le moteur ne démarre pas dès la première tentative, ramener la clé à la position ARRÊT avant d'essayer de nouveau. Pour arrêter le moteur, tourner la clé à la position ARRÊT.

REMARQUE: On peut faire démarrer le moteur manuellement avec le démarreur à rappel.

Si le démarreur ne fonctionne pas, vérifier l'état du fusible du circuit de démarrage. Voir *FUSIBLES*.

10) Interrupteur du cordon coupe-circuit

Généralités

Lorsqu'on débranche le cordon, cela coupe le moteur, ce qui empêche le véhicule de poursuivre sa course si le conducteur tombe de la motoneige.

AVERTISSEMENT

Quand le véhicule est stationné, toujours débrancher le cordon coupe-circuit et retirer la clé de contact pour éviter que le moteur se démarre accidentellement, qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

Fonctionnement

Attacher l'oeillet du cordon coupe-circuit au vêtement du conducteur, puis brancher le capuchon avant de faire démarrer le moteur.



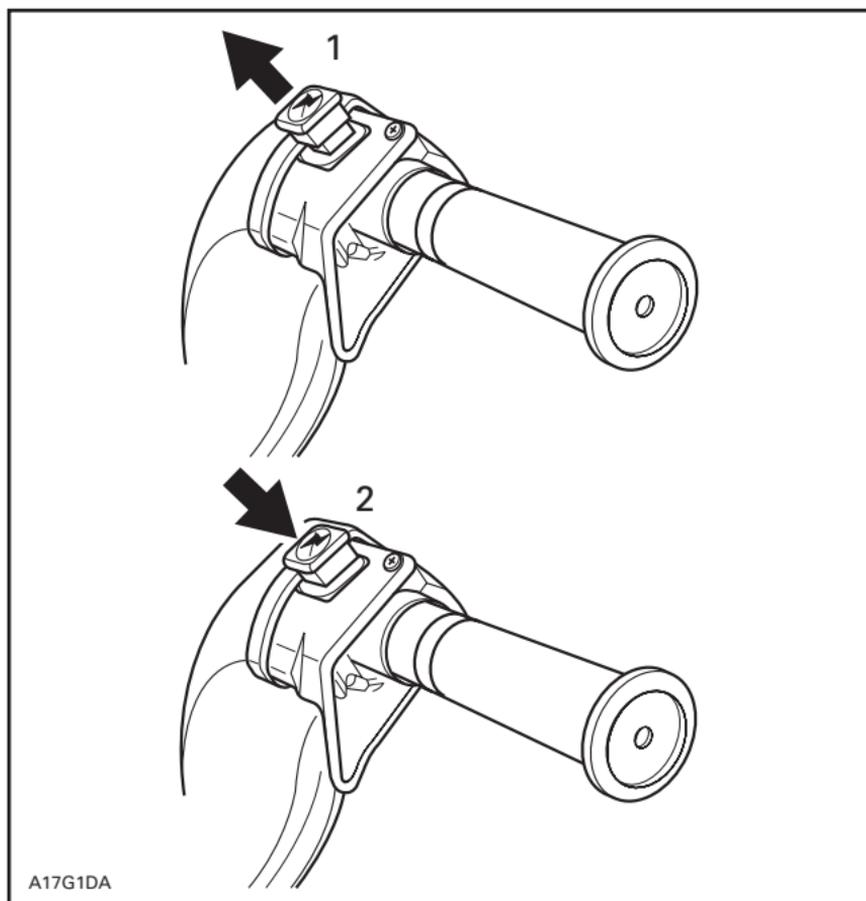
TYPIQUE

1. Brancher à la borne
2. Attacher à l'œillet

Si on veut arrêter le moteur en cas d'urgence, débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit.

11) Interrupteur d'arrêt du moteur

Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, mettre le bouton à la position ARRÊT (abaissé) et serrer simultanément le frein. Pour faire redémarrer le moteur, le bouton doit être en position MARCHÉ (élevé).



TYPIQUE

1. «ON» (marche)
2. «OFF» (arrêt)

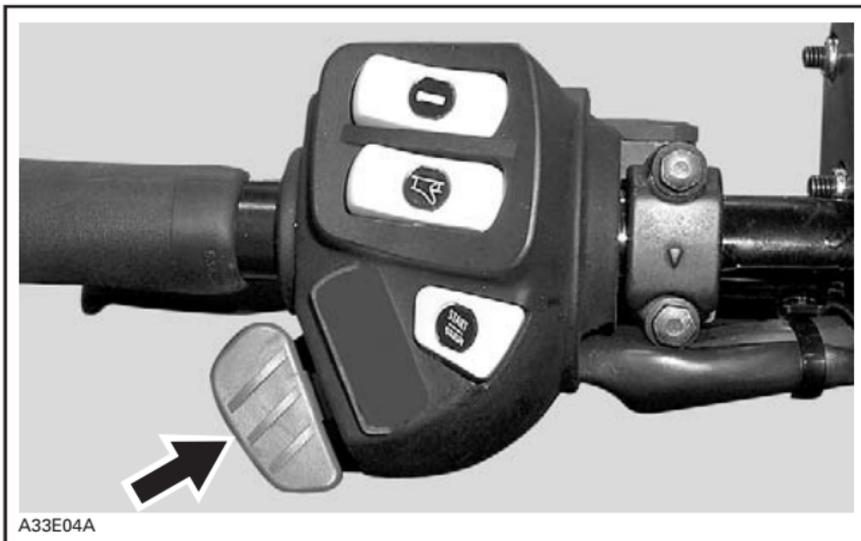
Dès leur première sortie, les conducteurs doivent se familiariser avec ce dispositif en l'actionnant à quelques reprises pour arrêter le moteur, et ils devraient continuer à l'utiliser par la suite. Ils développeront ainsi un réflexe qui leur sera très utile en cas d'urgence.

⚠ AVERTISSEMENT

Si le dispositif a été actionné lors d'une situation d'urgence provoquée par une défaillance, repérer et corriger le problème avant de faire redémarrer le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

12) Commutateur d'éclairage

Le commutateur permet de choisir entre le feu de route et le feu de croisement. Noter que les feux sont toujours allumés lorsque le moteur tourne.



TYPIQUE

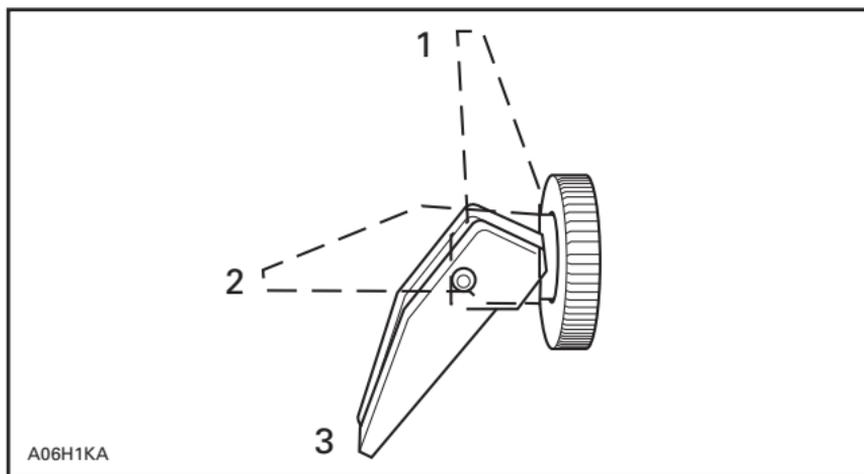
13) Poignée du démarreur à rappel

Dispositif à rebobinage automatique situé du côté droit de la motoneige. Pour faire démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce qu'on sente une résistance, puis tirer vigoureusement. Relâcher la poignée lentement.

14) Bouton d'étrangleur

Voir les instructions d'utilisation appropriées sous la rubrique *DÉMARRAGE DU MOTEUR* à la section *INSTRUCTIONS D'UTILISATION*.

Ce levier à trois positions facilite le démarrage du moteur à froid.



1. OFF (arrêt)
2. Position 2
3. Position 3

Démarrage initial à froid

REMARQUE: Ne pas actionner l'accélérateur lorsque le levier d'étrangleur est en fonction.

Mettre le levier d'étrangleur à la position 3 et faire démarrer le moteur. Dès qu'il est en marche, placer le levier à la position 2. Après quelques secondes (10 au maximum), placer le levier à la position OFF.

REMARQUE: Lorsqu'il fait très froid, en dessous de -20°C (-4°F), il peut être nécessaire d'ouvrir (position 1) et de fermer l'étrangleur à quelques reprises une fois le moteur en marche.

Démarrage à chaud

Faire démarrer le moteur sans utiliser l'étrangleur. S'il ne démarre pas après qu'on a tiré 2 fois sur le démarreur à rappel ou après qu'on a essayé 2 fois le démarreur électrique pendant 5 secondes, placer le levier d'étrangleur à la position 2. Faire démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur. Dès que le moteur démarre, placer le levier à la position OFF.

15) Bouchon de réservoir d'essence

Dévisser le bouchon pour remplir le réservoir, puis le reposer et bien le serrer.

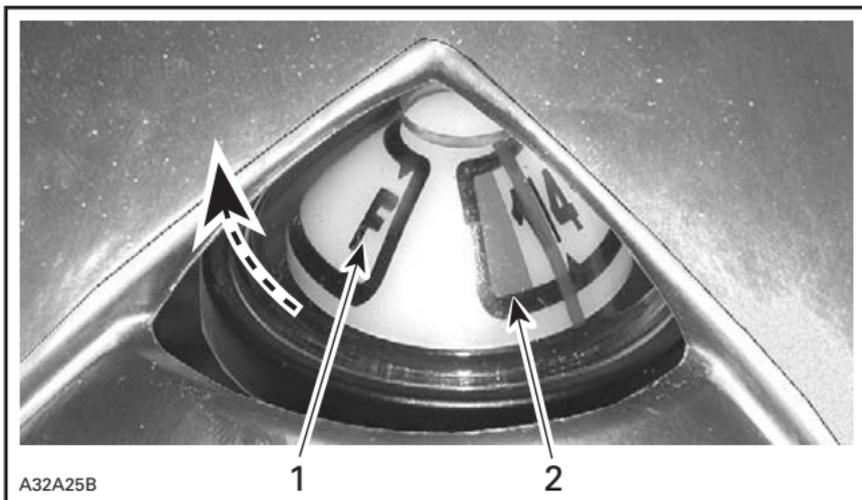
AVERTISSEMENT

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Travailler dans un endroit bien aéré. Ne fumez pas. Tenez-vous loin des flammes et des étincelles. Retirez le bouchon avec précaution. S'il y a une pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites vérifier ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne remplissez jamais trop le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Essuyez toujours tout carburant répandu sur le véhicule. Vérifier le circuit d'alimentation régulièrement.

REMARQUE: Ne pas s'asseoir ni s'appuyer sur le siège si le bouchon du réservoir d'essence n'est pas bien posé.

16) Indicateur de niveau de carburant mécanique

Cet indicateur, situé derrière le bouchon du réservoir d'essence, facilite la vérification du niveau d'essence.

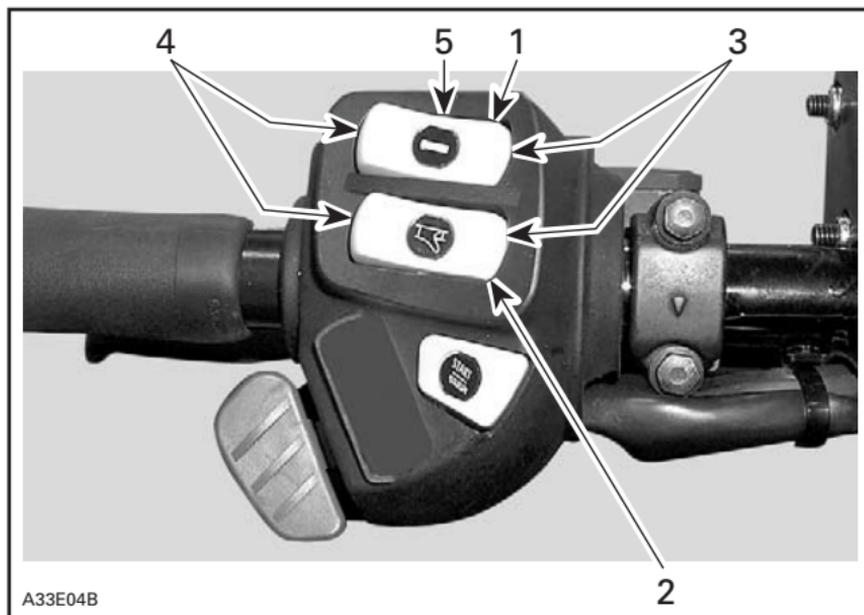


TYPIQUE

1. Plein
2. Vide

17) Interrupteur de poignées/manette d'accélérateur chauffantes

Il s'agit d'un interrupteur à trois positions. Placer à la position désirée pour garder les mains à une température confortable.



TYPIQUE

1. Interrupteur de poignées chauffantes
2. Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante
3. Chaud
4. Tiède
5. Arrêt

18) Poignées de maintien arrière

Modèles GTX

Les poignées de maintien arrière sont destinées au passager.

19) Dossier du passager

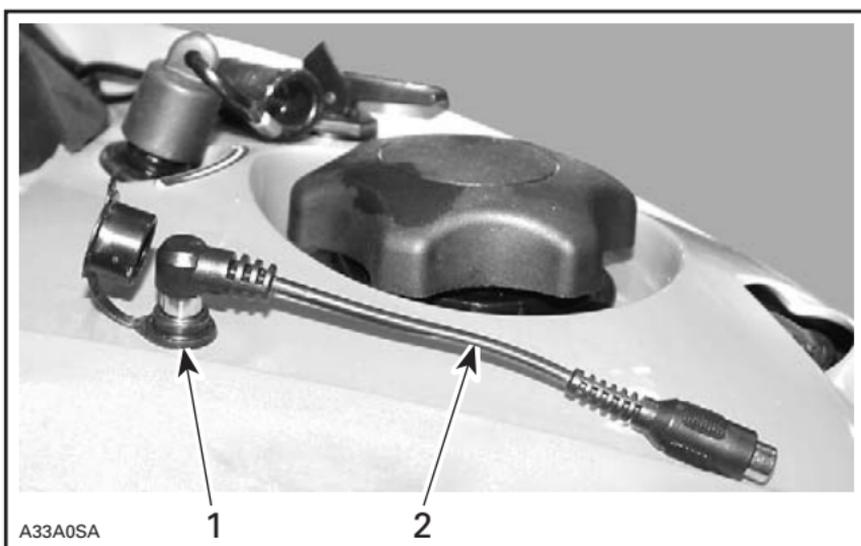
Modèles GTX

Il s'agit d'un dossier fixe pour le passager.

20) Connecteur de prise pour visière chauffante

Modèles GSX et GTX

On peut brancher une visière chauffante à cette prise. Elle est sous tension dès qu'on met le moteur en marche. Une rallonge flexible est comprise avec ce véhicule. Elle se trouve dans le nécessaire de prélivraison. Pour l'obtenir, demander à votre concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



TYPIQUE

1. *Prise pour visière chauffante*
2. *Rallonge flexible*

21) Pare-brise

Le pare-brise améliore le confort du conducteur en le protégeant de la neige et du vent.

22) Rétroviseurs réglables

Modèles GSX et GTX

Chaque rétroviseur peut être réglé pour répondre aux besoins du conducteur.

AVERTISSEMENT

Régler les rétroviseurs de votre véhicule à l'arrêt dans un endroit sécuritaire.

23) Cale-pieds ajustables

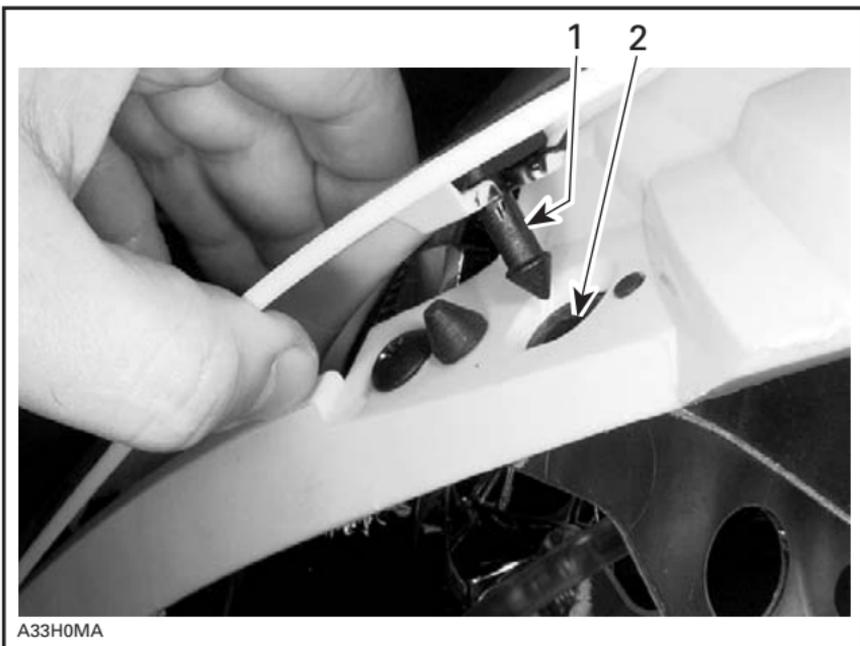
Chaque cale-pied peut être ajusté pour répondre aux besoins du conducteur. Desserrer les boulons, régler, puis resserrer les boulons à 10 N•m (89 lbf•po).

AVERTISSEMENT

Régler les cale-pieds de votre véhicule à l'arrêt dans un endroit sécuritaire. Éviter de trop serrer, car on pourrait rester coincé. Bien serrer tous les dispositifs de réglage.

24) Attaches du capot et des panneaux latéraux

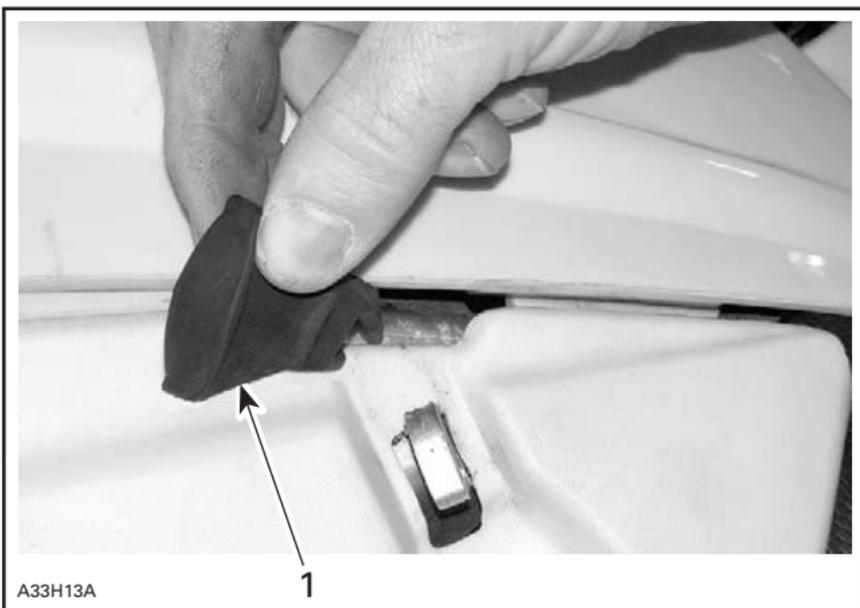
Pour ouvrir le capot, tirer légèrement sur chaque côté de sa partie supérieure afin de libérer les ancrages de leurs points d'ancrage.



A33H0MA

1. *Ancrages*
2. *Points d'ancrage*

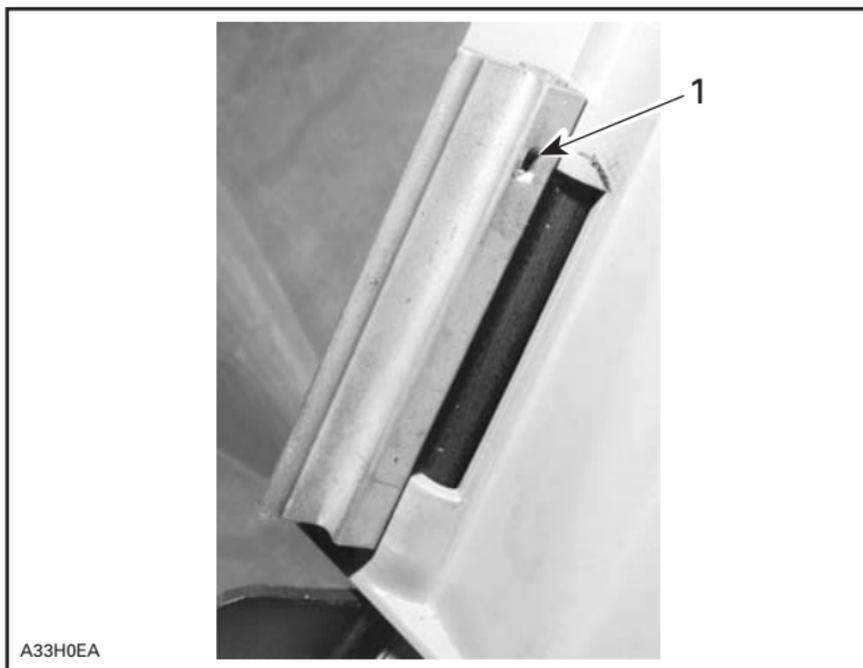
Pour ouvrir un panneau latéral, étirer l'attache et la décrocher.



A33H13A

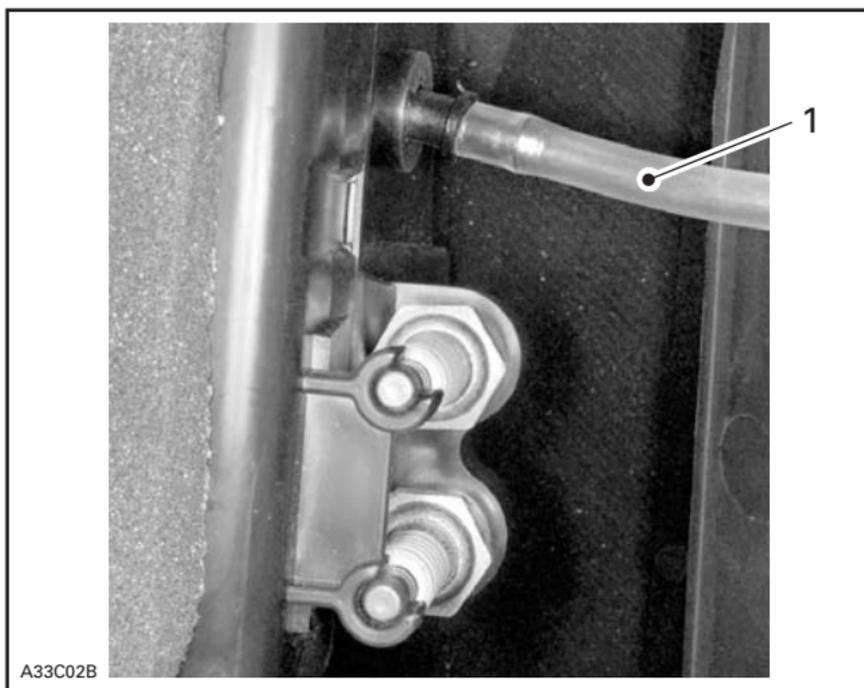
1. *Loquet*

Pour retirer un panneau latéral, l'enlever en libérant les dispositifs de verrouillage des charnières.



1. Dispositif de verrouillage

Pour retirer le panneau latéral gauche, débrancher aussi le conduit de ventilation du silencieux d'admission d'air.



1. Conduit de ventilation

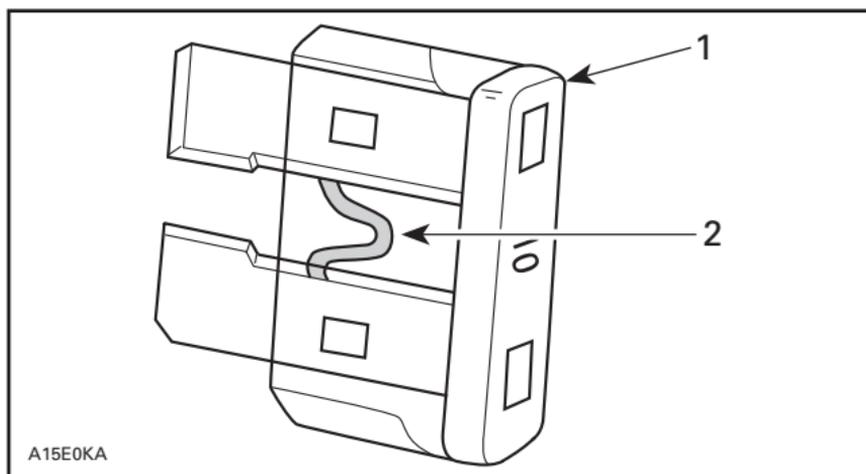
Procéder dans l'ordre inverse pour fermer le capot et les panneaux latéraux. Bien fixer les attaches.

25) Fusibles

Dépose/inspection des fusibles

Vérifier l'état des fusibles et les remplacer au besoin.

Tirer sur le fusible pour l'extraire du porte-fusibles. Vérifier si le filament est fondu.



A15E0KA

1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

ATTENTION: Ne pas utiliser un fusible de calibre plus élevé, car cela pourrait endommager les composants électriques et/ou provoquer un feu.

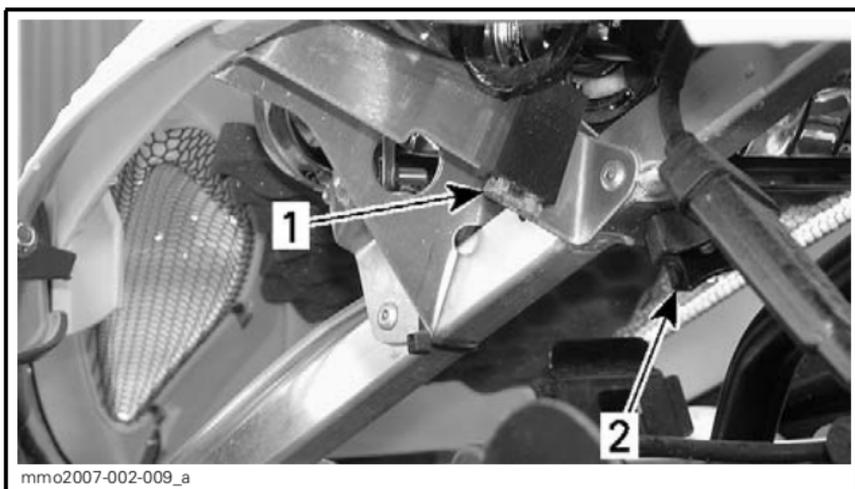
AVERTISSEMENT

Si un fusible est grillé, on doit déterminer la source du problème et réparer avant de faire redémarrer le véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour la réparation.

Description/emplacement

MODÈLE	FUSIBLE	DESCRIPTION	EMPLACEMENT
Démarrage manuel	20 A	Protection de masse	Sous la console
Démarreur électrique	30 A	Circuit de charge	Dessus de batterie
	20 A	Protection de masse	Sous la console

Protection de masse

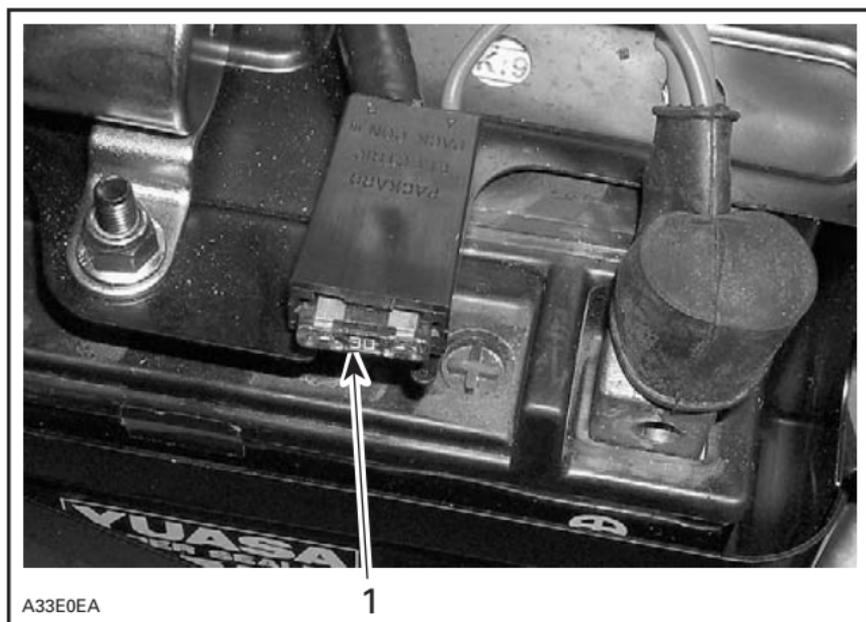


CÔTÉ GAUCHE DU COMPARTIMENT MOTEUR — TOUS LES MODÈLES À DÉMARREUR ÉLECTRIQUE ET À DÉMARRAGE MANUEL

1. Fusible de protection de masse
2. Bouton de réglage des phares

Circuit de charge

ATTENTION: Toujours débrancher ce fusible avant de faire toute opération d'entretien sous le capot. On empêchera ainsi toute activation électrique imprévue.



A33E0EA

1

DESSUS DE BATTERIE — MODÈLES À DÉMARREUR ÉLECTRIQUE

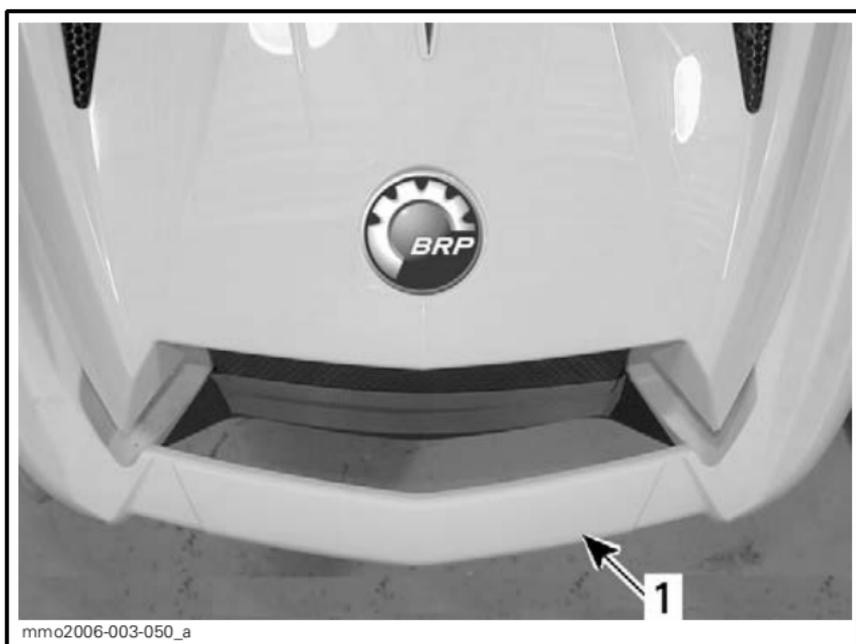
1. Fusible du circuit de charge

26) Poignée de levage avant et pare-chocs avant

Utiliser cette poignée pour soulever l'avant du véhicule manuellement.

AVERTISSEMENT

Ne pas soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.



mmo2006-003-050_a

1. Poignée de levage avant

ATTENTION: Ne jamais tirer ni soulever le véhicule par les skis.

ATTENTION: Ne jamais soulever la motoneige par le pare-chocs avant à des fins d'entretien.

27) Porte-bagages arrière

Modèles Summit et GTX

AVERTISSEMENT

Tous les objets dans le porte-bagages arrière doivent être correctement fixés. Ne pas transporter d'objets fragiles. Une charge excessive dans le porte-bagages peut réduire la maniabilité de la motoneige.

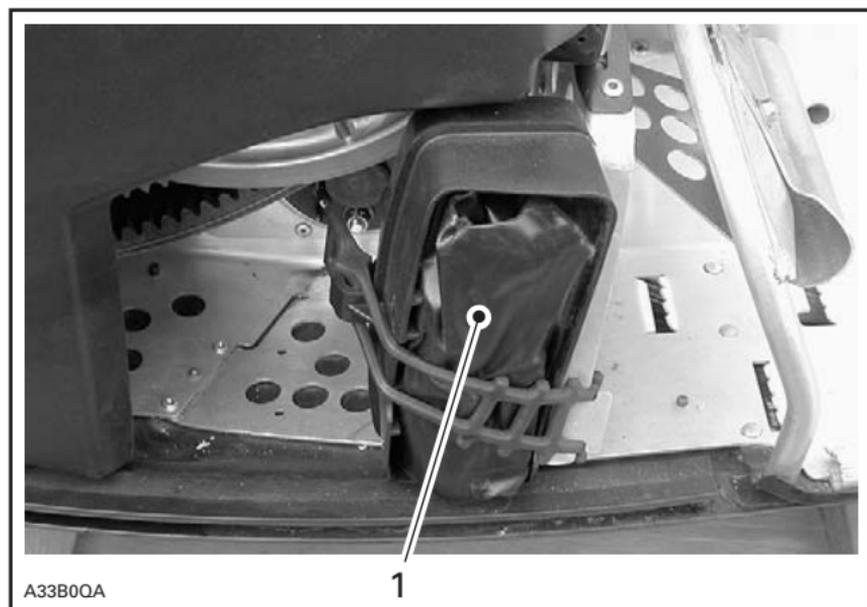
AVERTISSEMENT

Toujours régler la suspension selon la charge. La capacité de ce porte-bagages est limitée; se reporter à l'autocollant des recommandations sur le poids qui se trouve dans le porte-bagages du véhicule. Circuler très lentement lorsqu'on transporte une charge. Ralentir sur les bosses.

28) Nécessaire d'outils

Une trousse d'outils spécialement conçue pour l'entretien de base de la motoneige est fournie avec le véhicule.

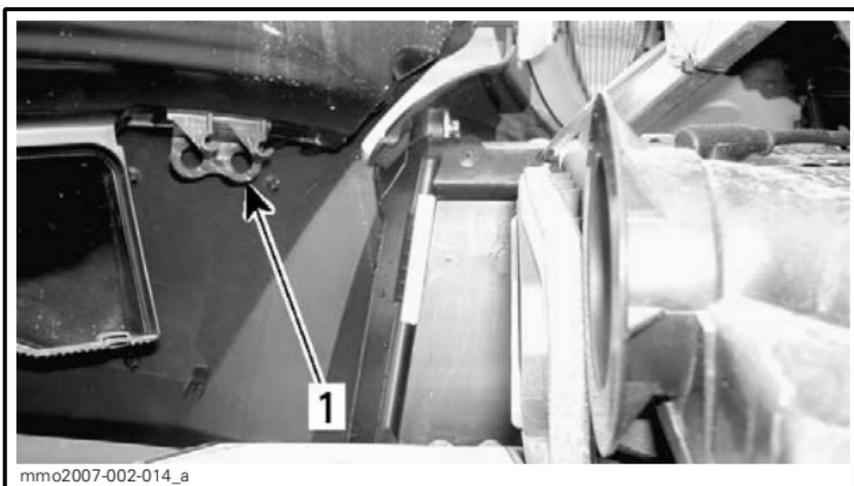
Cette trousse d'outils est située dans le compartiment moteur, au-dessus du cale-pied gauche.



1. Nécessaire d'outils

29) Support de bougies

Un support a été prévu pour conserver les bougies de rechange au sec et pour empêcher que les secousses ne les dérèglent ou les brisent. Ce support se trouve dans le compartiment moteur.



mmo2007-002-014_a

SUPPORT DE BOUGIES DANS LE PANNEAU LATÉRAL GAUCHE

1. Support de bougies de rechange

REMARQUE: Les bougies de rechange ne sont pas fournies avec la motoneige.

REMARQUE: Vérifier l'écartement des électrodes de la bougie de rechange conformément aux *FICHES TECHNIQUES* avant de les installer.

30) Courroie de rechange

On peut mettre une courroie d'entraînement de rechange dans le support.

REMARQUE: La courroie de rechange n'est pas fournie avec la motoneige.



mmo2006-003-026_a

COURROIE DE RECHANGE EN PLACE DANS LE SUPPORT

1. Pousser la courroie vers la gauche
2. S'assurer que la courroie n'entre pas en contact avec le conduit d'air

31) Attelage

Modèles GTX européens

Il est possible d'utiliser l'attelage pour remorquer la plupart des équipements. Se servir d'une barre rigide.

⚠ AVERTISSEMENT

Utiliser une barre de remorquage rigide. Ne pas excéder une charge verticale de plus 10.2 kg (23 lb) et une charge de traction supérieure à 255 kg (562 lb).

32) Protecteurs et gardes

⚠ AVERTISSEMENT

Ne faites jamais fonctionner le moteur si le garde-courroie n'est pas installé ou si le capot ou les panneaux d'accès sont ouverts ou retirés.

Votre motoneige comporte plusieurs protecteurs et gardes. Laissez ces pièces en place puisqu'elles sont conçues pour protéger vos vêtements et vos mains contre les pièces mobiles et chaudes. Ne réglez jamais de pièce mobile lorsque le moteur tourne.

33) Chenille

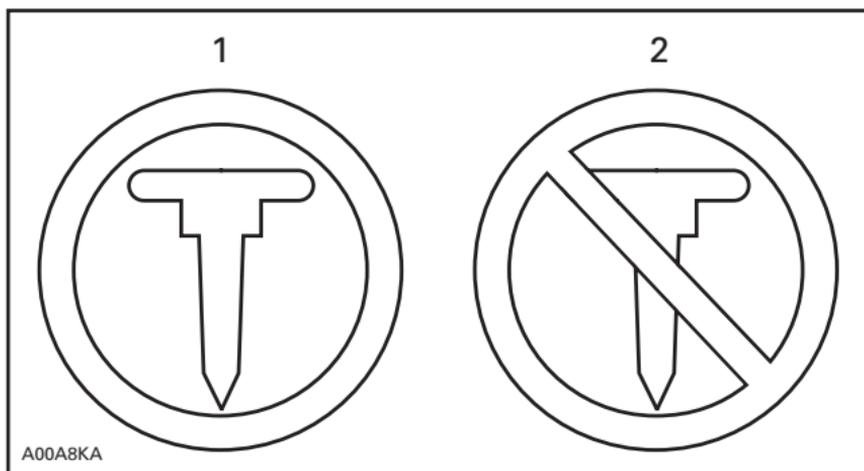
AVERTISSEMENT

Ne jamais cramponner une chenille n'ayant pas été approuvée pour l'utilisation de crampons. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort.

Selon le modèle que vous possédez, votre véhicule peut être équipé d'une chenille sur laquelle le fabricant permet ou interdit l'installation de crampons.

Les chenilles approuvées pour l'installation de crampons sont identifiées par un symbole (voir l'illustration) moulé dans la surface de la chenille. Celles qui ne sont pas approuvées sont identifiées par un symbole d'interdiction (voir l'illustration).

Avant d'installer des crampons sur une chenille approuvée, vous devez d'abord vous familiariser avec les instructions de sécurité relatives à l'installation de crampons; consulter la rubrique *PRODUITS DE TRACTION* dans la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* au début de ce guide. Dans cette rubrique, vous trouverez aussi d'importants renseignements dont vous devez tenir compte avant d'installer des crampons sur une chenille.



SYMBOLES SUR LES CHENILLES

1. Utilisation de crampons approuvée
2. Utilisation de crampons INTERDITE

Chenilles dotées d'ergots de traction à profil élevé de 44.5 mm (1.75 po) et plus

En général, les motoneiges adaptées pour la conduite en montagne présentent des chenilles équipées d'ergots de traction à profil élevé. Ces chenilles permettent une conduite optimale en neige folle.

BRP **ne recommande pas** de circuler à **haute vitesse** dans les sentiers, sur de la neige compactée ou sur la glace, et ce, pendant une période prolongée, si la motoneige est munie d'une chenille dotée d'ergots de traction à profil élevé.

Il est nécessaire de **ralentir** et de réduire au minimum la distance à parcourir, si l'on doit circuler sur ces surfaces.

AVIS Ne pas circuler à haute vitesse dans les sentiers, sur de la neige compactée ou sur la glace, si la motoneige est munie d'une telle chenille, puisque cela exerce une grande contrainte sur les ergots, qui finiront pas chauffer. Pour éviter des dommages potentiels à la chenille, ralentir et réduire au minimum la distance à parcourir sur ces surfaces.

Pour des instructions générales sur l'entretien des chenilles, consulter les rubriques **ÉTAT DE LA CHENILLE** et **TENSION ET ALIGNEMENT DE LA CHENILLE** dans la section **ENTRETIEN** de ce guide.

ESSENCE ET HUILE RECOMMANDÉES

Essence recommandée

Utiliser de l'essence sans plomb, vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10% d'éthanol ou de méthanol, ou une combinaison des deux. L'essence utilisée doit présenter l'indice d'octane minimal recommandé suivant.

INDICE D'OCTANE MINIMUM (550F)	
EN AMÉRIQUE DU NORD	(87 (RON + MON))/2)
AILLEURS QU'EN AMÉRIQUE DU NORD	92 RON

AVIS Ne jamais modifier les proportions carburant/huile recommandées. L'utilisation d'essence non recommandée peut réduire la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes du circuit d'alimentation et du moteur. Le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence ne sont pas interchangeables. Le bouchon du réservoir d'huile est identifié HUILE.

AVERTISSEMENT

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Travailler dans un endroit bien aéré. Ne fumez pas. Tenez-vous loin des flammes et des étincelles. Retirez le bouchon avec précaution. S'il y a une pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites vérifier ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne remplissez jamais trop le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Essuyez toujours tout carburant répandu sur le véhicule. Vérifier le circuit d'alimentation régulièrement.

Antigel dans le circuit d'alimentation

Quand on utilise de l'essence oxygénée, il n'est pas nécessaire, et il est même déconseillé, d'ajouter de l'antigel de conduit d'essence ou d'agent absorbant d'eau.

Quand on se sert de carburant non oxygéné, nous préconisons l'utilisation d'antigel de conduit d'essence à base d'alcool isopropylique dans une proportion de 150 ml (5 oz É.-U.) d'antigel pour 40 litres (10-1/2 gal. É.-U.) d'essence.

On évitera ainsi que le ou les carburateurs gèlent, ce qui, dans certains cas, pourrait augmenter la consommation d'essence ou endommager gravement le moteur.

REMARQUE: Se servir d'antigel de conduit d'essence sans alcool méthylique seulement.

Huile recommandée

AVIS N'utiliser que de l'huile à injection qui demeure fluide à - 40°C (- 40°F). Le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence ne sont pas interchangeables. Le bouchon du réservoir d'huile est identifié HUILE.

L'huile se trouve dans le réservoir d'huile à injection.

N'utiliser que de l'huile à injection pour moteurs 2-temps vendue par les concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO.

HUILE À INJECTION POUR MOTEURS 2-TEMPS			
Huile synthétique XP-S ⁽¹⁾			
Huile semi-synthétique XP-S ⁽¹⁾			
Huile minérale à injection XP-S ⁽²⁾			
MOTEURS	▼	▼	▼
550F	X	X	X

⁽¹⁾ L'huile synthétique XP-S et l'huile semi-synthétique XP-S sont compatibles; on peut les mélanger.

⁽²⁾ Si l'huile minérale à injection XP-S n'est pas disponible, on peut utiliser de l'huile à injection pour moteurs 2-temps API TC de haute qualité et à faible teneur en cendres.

L'huile minérale à injection XP-S est un mélange spécial d'huile basique et d'additifs spécialement sélectionnés pour assurer une lubrification sans pareille, la propreté du moteur, ainsi qu'un encrassement minimal des bougies.

L'huile semi-synthétique XP-S et l'huile synthétique XP-S **procurent une lubrification supérieure**, réduit l'usure des composants du moteur et contrôle les dépôts, ce qui permet de maintenir les performances et les propriétés antifriction à leur maximum. Ces huiles à injection semi-synthétique et synthétique sont conformes aux dernières normes ASTM et JASO assurant une biodégradabilité supérieure et une faible émission de fumée.

AVIS Ne jamais utiliser d'huile à moteur à base de pétrole ou synthétique pour moteurs 4-temps, et ne jamais la mélanger avec de l'huile pour moteurs hors-bord. Ne pas utiliser d'huile pour moteurs hors-bord 2-temps NMMA TC-W, TC-W2 ou TC-W3, ou d'huile pour moteurs 2-temps sans teneur en cendres. Éviter de mélanger différentes marques d'huile API TC, car les réactions chimiques risquent de gravement endommager le moteur.

AVIS Le réservoir d'huile à injection doit toujours contenir une quantité suffisante d'huile recommandée.

AVIS Vérifier le niveau d'huile et remplir à chaque plein d'essence. Le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence ne sont pas interchangeables. Le bouchon du réservoir d'huile est identifié HUILE.

AVERTISSEMENT

Ne pas trop remplir. Remettre le bouchon du réservoir d'huile et bien serrer. Essuyer toute huile répandue. L'huile est extrêmement inflammable.

PÉRIODE DE RODAGE

Moteur

AVIS Il faut assurer une période de rodage de 10 heures — 500 km (300 mi) avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

AVIS Éviter de faire surchauffer le moteur; les accélérations soutenues et les vitesses de croisière prolongées sans variations de régime pendant la période de rodage peuvent endommager le moteur.

Pour assurer une protection additionnelle au cours de la période de rodage du moteur, ajouter à l'essence 500 ml (18 oz impériales) d'huile à injection recommandée dans le premier plein. Faire nettoyer les bougies après le rodage du moteur.

Courroie

Toute courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi). Éviter les fortes accélérations/décélérations, le remorquage d'une charge ou de circuler à haute vitesse.

Révision - 10 heures

REMARQUE: Cette vérification est aux frais du client.

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Nous recommandons de faire réviser votre véhicule par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO après les 10 premières heures d'utilisation ou 500 km (300 mi). Par la même occasion, vous pourrez poser toutes les questions qui ont pu survenir durant les premières heures d'utilisation.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Vérification de préutilisation

AVERTISSEMENT

Il est très important de vérifier le véhicule avant de l'utiliser. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de toutes les commandes essentielles, des dispositifs de sécurité et de tous les composants mécaniques. Des blessures graves et même la mort pourraient survenir si on ne procède pas de la façon prescrite.

- Enlever la neige et la glace de la carrosserie sans oublier le siège, les repose-pieds, les commandes et les instruments.
- Phares et feux — Les phares, le feu arrière et le feu d'arrêt sont des pièces standard. S'assurer qu'elles ne sont pas recouvertes de saleté ou de neige et qu'elles fonctionnent adéquatement.
- S'assurer que la chenille et les roues de support ne sont pas gelées et qu'elles tournent sans problème.

AVERTISSEMENT

Utiliser un support mécanique à socle large pour motoneige pour bien soutenir le véhicule pendant l'inspection de la chenille. Faire accélérer le moteur graduellement pour faire tourner la chenille très doucement lorsqu'elle ne repose pas au sol.

- Actionner la manette de frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
- Vérifier le mécanisme du frein de stationnement. Serrer le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.
- Actionner l'accélérateur à quelques reprises pour voir si la manette fonctionne bien.

AVERTISSEMENT

La manette d'accélérateur doit bouger facilement et sans accrocs. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.

- Vérifier le fonctionnement des interrupteurs d'arrêt du moteur et du cordon coupe-circuit, du commutateur d'allumage, du commutateur d'éclairage, du feu arrière, du feu d'arrêt et des voyants.

- S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier le mouvement des skis par rapport à celui du guidon.
- Vérifier le niveau d'essence et d'huile et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Faire le plein si nécessaire et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO en cas de fuite.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation de neige dans le(s) filtre(s) à air, si le véhicule en est doté.
- Tous les compartiments de rangement doivent être bien fermés et ne contenir aucun objet lourd ou fragile. Le capot doit aussi être bien fermé.

AVERTISSEMENT

Tous les composants réglables doivent être ajustés de façon optimale. Bien serrer tous les dispositifs de verrouillage des réglages.

- Assurez-vous que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Notez que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.
- Habillez-vous chaudement avec des vêtements conçus pour la pratique de la motoneige.

LISTE DE CONTRÔLE AVANT UTILISATION

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
Carrosserie y compris le siège, les repose-pieds, les phares et les feux, les commandes et les instruments	S'assurer qu'il n'y a pas de neige ou de glace.	
Chenille et roues de support	Liberté de mouvement.	
Manette de frein	Fonctionnement adéquat.	
Mécanisme de frein de stationnement	Fonctionnement adéquat.	
Accélérateur	Fonctionnement adéquat.	
Interrupteurs et feux	Fonctionnement adéquat. Attacher le cordon coupe-circuit à un œillet du vêtement du conducteur.	
Skis et direction	Liberté de mouvement et fonctionnement adéquat.	
Essence et huile	Niveaux adéquats et absence de fuites.	
Filtre à air	S'assurer qu'il n'y a pas de neige ou de glace.	
Éléments réglables	Réglages optimaux et dispositifs de verrouillage des pièces réglables serrés.	
Compartiment de rangement	Verrouillé et ne contient pas d'objets lourds ou fragiles.	
Siège du passager	Vérifier que le siège du passager installé est solidement verrouillé en place.	
Proximité du véhicule	Ne pas orienter la motoneige vers des individus ou des objets. Notez que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.	
Vêtements	Se vêtir chaudement. Porter des vêtements conçus pour faire de la motoneige.	

Démarrage du moteur

Procédure

- Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
- S'assurer que le cordon coupe-circuit est branché et rattaché aux vêtements du conducteur.
- S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position MARCHE.
- Tourner la clé en position marche (ON).
- Activer l'étrangleur selon la température, tel qu'expliqué ci-dessous.

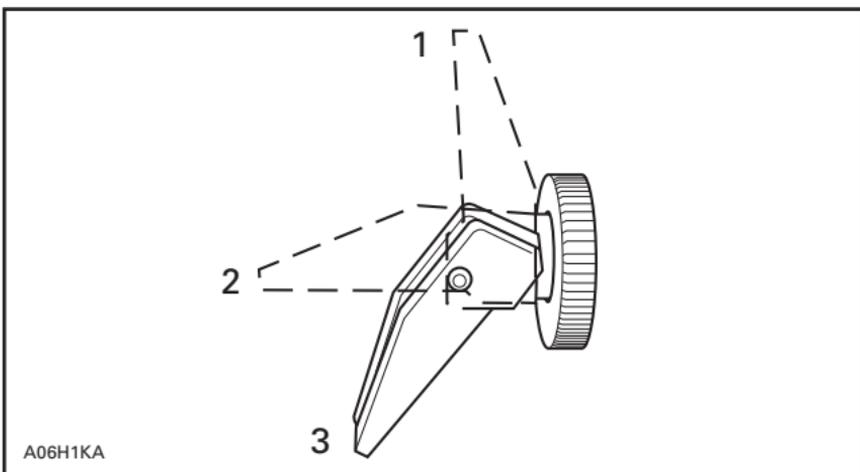
Utilisation de l'étrangleur

Démarrage initial à froid lorsque la température est inférieure à $- 10^{\circ}\text{C}$ ($+ 15^{\circ}\text{F}$)

REMARQUE: Ne pas actionner l'accélérateur lorsque le levier d'étrangleur est en fonction.

Placer le levier d'étrangleur à la position 3.

REMARQUE: Une fois le moteur en marche, le laisser se réchauffer au ralenti rapide jusqu'à ce que son régime diminue. Ensuite, fermer l'étrangleur pour obtenir un mélange air-essence adéquat.



1. «OFF» (arrêt)
2. Position 2
3. Position 3

Démarrage initial à froid lorsque la température est supérieure à $- 10^{\circ}\text{C}$ ($+ 15^{\circ}\text{F}$)

Placer le levier d'étrangleur à la position 2.

REMARQUE: Une fois le moteur en marche, fermer l'étrangleur pour obtenir un mélange air/essence adéquat.

Démarrage à chaud

Faire démarrer le moteur sans utiliser l'étrangleur. S'il ne démarre pas après qu'on a tiré 2 fois sur le démarreur à rappel ou après qu'on a essayé 2 fois le démarreur électrique pendant 5 secondes, placer le levier d'étrangleur à la position 2. Faire démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur. Dès que le moteur démarre, placer le levier à la position OFF.

Procédure (suite)

Démarrage manuel

- Prendre la poignée du démarreur à rappel, tirer lentement jusqu'à sentir une résistance, tenir fermement la poignée et tirer vigoureusement pour lancer le moteur.

Démarrage électrique (selon l'équipement)

AVERTISSEMENT

Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.

AVIS Ne pas actionner le démarreur électrique pendant plus de 10 secondes. Attendre quelques secondes pour le laisser refroidir avant de l'actionner de nouveau. Activer le démarreur électrique alors que le moteur tourne peut endommager son mécanisme.

- Tourner la clé dans le sens horaire pour actionner le démarreur.
- Relâcher la clé dès que le moteur démarre.

REMARQUE: Si le moteur ne démarre pas avec le démarreur électrique, laisser la clé de contact à la position MARCHE et faire démarrer le moteur manuellement à l'aide du démarreur à rappel.

Réchauffage du véhicule

Avant de partir en randonnée, on doit laisser réchauffer le véhicule.

Serrer le frein de stationnement.

Bien soutenir le pare-chocs arrière de la motoneige avec un support mécanique à socle large pour motoneige. La chenille doit être à 100 mm (4 po) du sol.

Attacher le cordon coupe-circuit à l'œillet du vêtement du conducteur.

Faire démarrer le moteur et le laisser se réchauffer deux à trois minutes au ralenti.

REMARQUE: On recommande de ne pas laisser tourner le moteur au ralenti pendant plus de 10 minutes.

Desserrer le frein de stationnement.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le support mécanique à socle large pour motoneige est stable. Ne pas se tenir devant le véhicule ni à proximité de la chenille. Faire tourner le moteur lentement lors du réchauffage ou lorsque la chenille n'est pas au sol.

Accélérer jusqu'à ce que la poulie d'entraînement s'engage. Laisser tourner lentement la chenille quelques tours. Plus le véhicule est froid, plus il sera long à réchauffer.

Couper le moteur et remettre la motoneige au sol.

Les ski peuvent être gelés sur le sol. Saisir chaque ski par sa poignée et soulever un peu au-dessus du sol son extrémité avant.

Une fois le moteur redémarré, circuler à basse vitesse pendant 2 à 3 minutes. On peut ensuite accélérer en respectant les consignes de sécurité habituelles.

Arrêt du moteur

Relâcher l'accélérateur et attendre que le moteur tourne au ralenti.

Arrêter le moteur à l'aide du commutateur d'allumage, de l'interrupteur d'arrêt du moteur ou de l'interrupteur du cordon coupe-circuit.

AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le cordon coupe-circuit et retirer la clé de contact quand le véhicule est arrêté pour éviter que le moteur ne démarre accidentellement, qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

Entretien après utilisation

Arrêter le moteur. Placer l'arrière du véhicule sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Retirer la neige et la glace accumulées sur la suspension arrière, la chenille, la suspension avant, le mécanisme de direction et les skis.

Toujours recouvrir la motoneige lorsqu'elle est remise pour la nuit ou qu'elle n'est pas utilisée pendant une longue période. Cette précaution permet de la protéger du gel et de conserver son apparence.

DIRECTIVES D'UTILISATION SPÉCIALES

Utilisation en haute altitude ou au niveau de la mer

AVIS Il faut bien régler la motoneige en fonction de l'altitude, sinon le moteur peut être sérieusement endommagé.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour connaître les modifications à effectuer.

MODÈLE		CALIBRÉ EN USINE POUR	REMPACEMENT DE PIÈCES/ AJUSTEMENTS REQUIS LORSQUE L'ALTITUDE EST
MX Z/ GSX/GTX	CAN/ ÉTATS-UNIS	Niveau de la mer	Au dessus de 600 m (2000 pi)
	EUROPE	Niveau de la mer	Au dessus de 600 m (2000 pi)
SUMMIT	CAN/ ÉTATS-UNIS	1800 m (6000 pi)	Sous 1500 m (4900 pi) OU au-dessus de 2100 m (6900 pi)
	EUROPE	Niveau de la mer	Au dessus de 600 m (2000 pi)

Utilisation par temps froid

Toutes les motoneiges sont réglées pour une température de -20°C (-4°F). Elles peuvent être utilisées à des températures hivernales plus élevées sans problème.

AVIS À des températures inférieures à -20°C (-4°F), il faut recalibrer le ou les carburateurs pour éviter d'endommager le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Consulter également la section *UTILISATION EN HAUTE ALTITUDE OU AU NIVEAU DE LA MER* (plus haut).

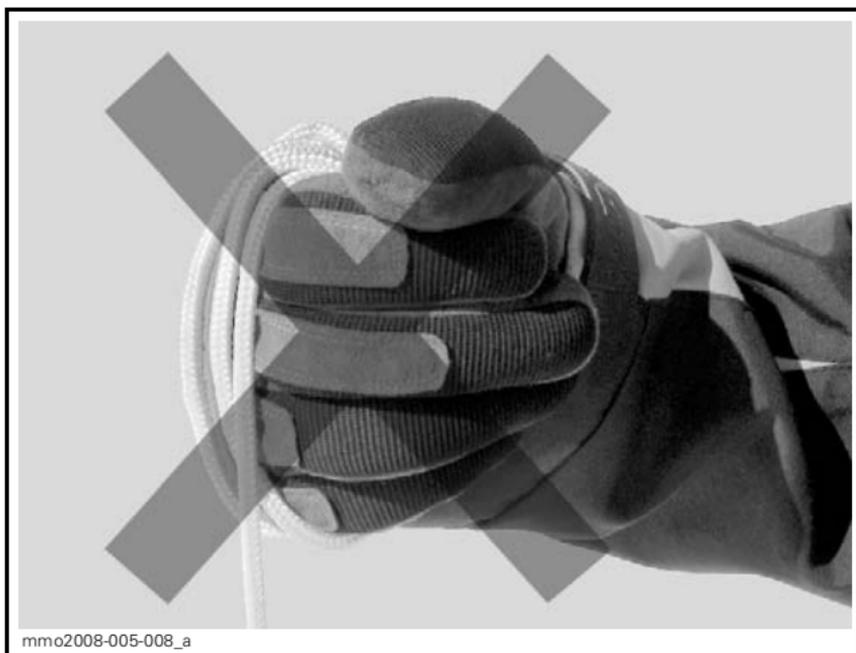
Démarrage d'urgence

Il est possible de faire démarrer le moteur avec le câble de démarrage d'urgence se trouvant dans le nécessaire d'outils.

Enlever le garde-courroie.

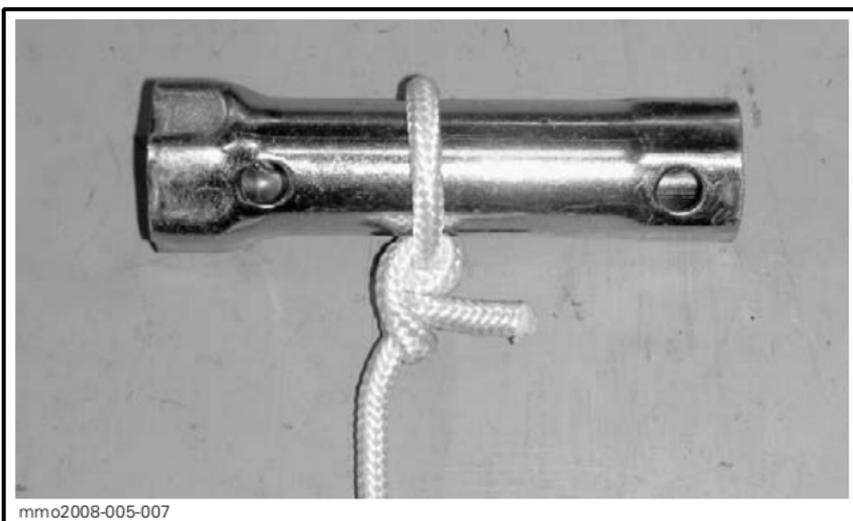
AVERTISSEMENT

Ne pas enrôler le câble autour de la main. Tenir le câble à la main seulement. Ne pas faire démarrer la motoneige à l'aide de la poulie d'entraînement à moins qu'il ne s'agisse vraiment d'une situation d'urgence. Faire réparer la motoneige dans les plus brefs délais.



Fixer une extrémité du câble d'urgence à la poignée du démarreur à rappel.

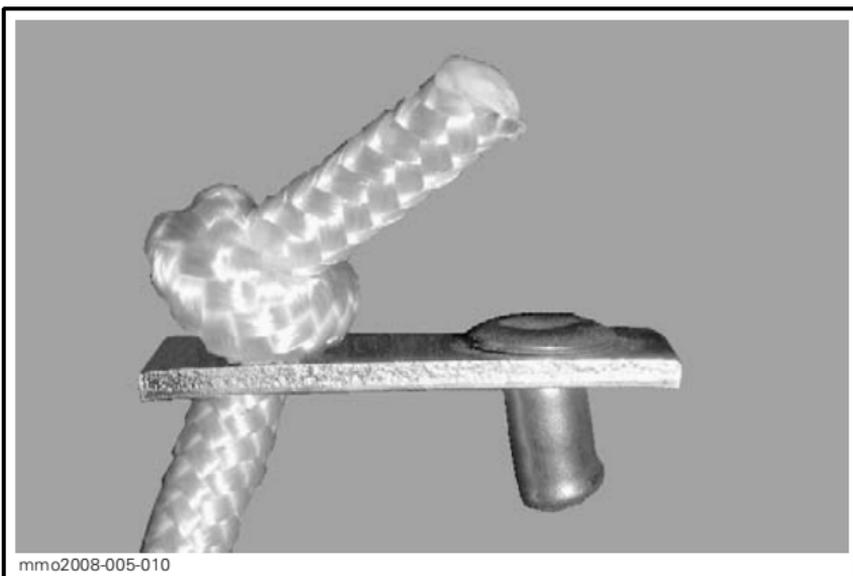
REMARQUE: La douille de bougie peut être utilisée comme poignée d'urgence.



mmo2008-005-007

TYPIQUE

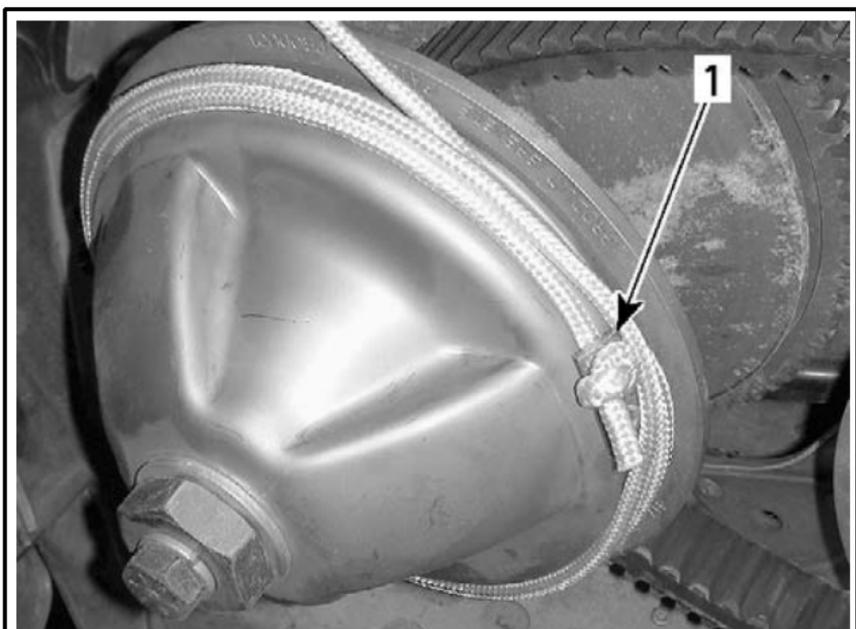
Attacher l'autre extrémité du câble d'urgence à l'agrafe de démarrage fournie dans le nécessaire d'outils.



mmo2008-005-010

POULIE MOTRICE BOMBARDIER* LITE

Fixer l'agrafe à la poulie d'entraînement.



mmo2008-005-011_a

POULIE MOTRICE BOMBARDIER* LITE

1. Agrafe fixée grâce au trou pré-percé

Enrouler solidement le câble autour de la poulie d'entraînement. Lorsqu'on tire sur le câble, la poulie motrice doit tourner dans le sens antihoraire.



mmo2008-005-013_a

TYPIQUE — POULIE MOTRICE BOMBARDIER* LITE

Tirer vigoureusement sur le câble, de sorte qu'il se libère de la poulie d'entraînement.

Faire démarrer le moteur manuellement de la façon habituelle.

AVERTISSEMENT

Quand une situation d'urgence oblige à faire démarrer la motoneige au moyen de la poulie d'entraînement, ne pas reposer le garde-courroie, ramener le véhicule lentement pour le faire réparer.

Remorquage d'un accessoire

Toujours utiliser une barre rigide pour remorquer un accessoire. Tout accessoire remorqué doit être muni de réflecteurs de chaque côté et à l'arrière. Vérifier si des règlements locaux exigent l'emploi de feux d'arrêt.

AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer un accessoire avec une corde. Utiliser plutôt une barre rigide. L'utilisation d'une corde pourrait mener à une collision entre l'accessoire et la motoneige, et peut-être à un capotage à la suite d'une décélération rapide ou dans une pente.

Remorquage d'une autre motoneige

Si une motoneige est en panne et qu'on doit la remorquer, installer une barre rigide, retirer la courroie d'entraînement et remorquer à une vitesse modérée.

AVIS Toujours enlever la courroie d'entraînement de la motoneige à remorquer afin de ne pas endommager la courroie et le système d'entraînement.

Si on n'a pas de barre rigide et en cas d'urgence seulement, on peut utiliser une corde pourvu qu'on procède avec une grande prudence (il peut être illégal de procéder ainsi. Veuillez vérifier auprès des autorités provinciales ou locales).

Enlever la courroie d'entraînement, fixer la corde aux jambes de ski, demander à quelqu'un de s'asseoir sur la motoneige remorquée pour serrer le frein, puis remorquer le véhicule à basse vitesse.

AVIS Pour ne pas endommager la direction, ne jamais attacher la corde de remorquage aux poignées des skis.

AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer une motoneige en panne à haute vitesse.
Conduire lentement et avec prudence.

Transport du véhicule

S'assurer que les bouchons des réservoirs d'huile et d'essence sont bien posés.

Il est facile d'installer un treuil sur votre remorque à benne basculante pour assurer une plus grande sécurité lors du chargement. Même si cela semble facile à faire, ne conduisez jamais la motoneige pour la monter sur une remorque ou dans un autre véhicule. Cette pratique a déjà causé de graves accidents. Assurez-vous que la motoneige est bien fixée à l'avant et à l'arrière, même pour de courts trajets. Assurez-vous également que toutes les pièces d'équipement sont fixées solidement. Couvrez la motoneige pour ne pas qu'elle soit endommagée lors du transport.

S'assurer que sa remorque est conforme aux lois de l'État ou de la province. S'assurer que l'attelage et les chaînes de sécurité sont bien fixés, et que les freins, les clignotants et les feux de gabarit fonctionnent.

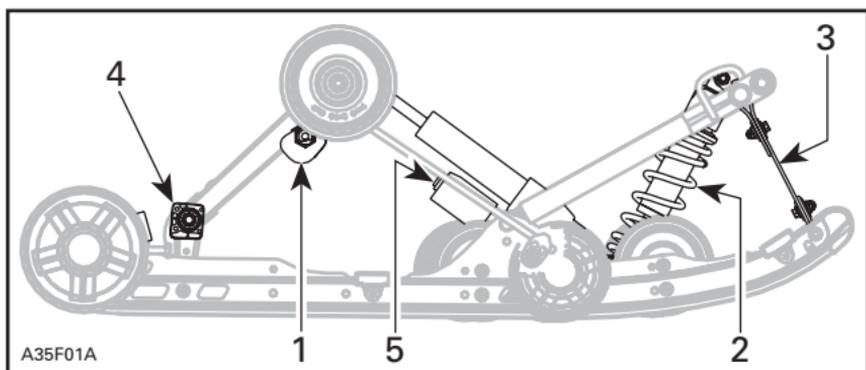
RÉGLAGE DE LA SUSPENSION

La maniabilité et le confort d'une motoneige sont directement liés au réglage de la suspension.

La suspension peut être réglée en fonction de la charge transportée, du poids du conducteur, de la préférence personnelle, de la vitesse de conduite et de l'état du terrain.

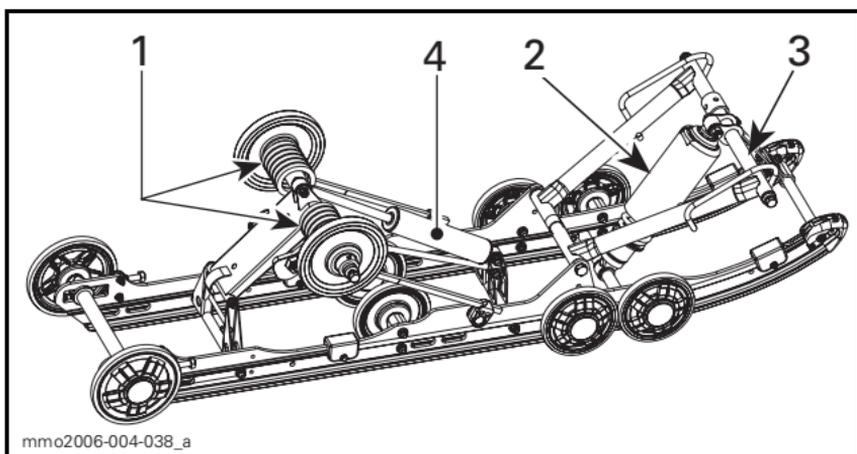
REMARQUE: Certaines motoneiges ne comportent pas tous les points de réglages suivants. Utiliser les clés fournies dans le nécessaire d'outils.

SUSPENSION ARRIÈRE		
MODÈLES	TYPE	
	SC-4	SC-136
MX Z	X	
GSX	X	
GTX		X
Summit		X



TYPIQUE — SUSPENSION SC-4

1. Les cames réglables des ressorts arrière influencent le confort et la hauteur de la motoneige
2. Le ressort central influence le comportement de la direction (ne se règle pas sur tous les modèles)
3. La courroie d'arrêt influence le transfert de poids de la motoneige
4. Les blocs de raccordement influencent la maniabilité
5. Le rapport de mouvement de l'amortisseur arrière influence la force d'amortissement (ne se règle pas)



TYPIQUE — SUSPENSION SC-136

1. Les cames réglables des ressorts arrière influencent le confort et la hauteur de la motoneige
2. Le ressort central influence le comportement de la direction
3. La courroie d'arrêt influence le transfert de poids de la motoneige
4. Le rapport de mouvement de l'amortisseur arrière influence la force d'amortissement (ne se règle pas)



SUSPENSION AVANT

1. Les ressorts avant influencent la maniabilité

Voir ci-dessous pour régler la suspension avec précision.

Le meilleur moyen de régler la suspension, consiste à d'abord vérifier les réglages faits à l'usine, puis à corriger individuellement chacun des réglages. Les réglages 2 à 6 sont interdépendants. On devra donc peut-être régler de nouveau le ressort du centre après avoir réglé le ressort avant. Essayer la motoneige en respectant les mêmes conditions (sentier, vitesse, neige, position de conduite, etc.). Modifier un réglage et réessayer. Procéder de façon méthodique jusqu'à obtenir le réglage voulu.

AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, débrancher le cordon coupe-circuit de la borne avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier. Se servir d'un outil de levage approprié pour soulever l'avant du véhicule avant de régler la suspension des skis. Soulever l'arrière du véhicule avec un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière avant de régler la suspension arrière.

AVERTISSEMENT

Ne pas soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage approprié pour éviter de se blesser. S'assurer que l'outil de levage est stable et bien fixé avant de régler les suspensions.

AVIS Chaque fois qu'on règle la suspension arrière, vérifier la tension de la chenille et la régler au besoin.

S'il ne se produit qu'un faible cognement en fin de course quand la motoneige est exposée aux pires conditions d'utilisation, c'est que le choix de la précharge est approprié.

REMARQUE: Certains modèles peuvent être munis d'amortisseurs démontables. Ceux-ci peuvent être remis à neuf ou recalibrés. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

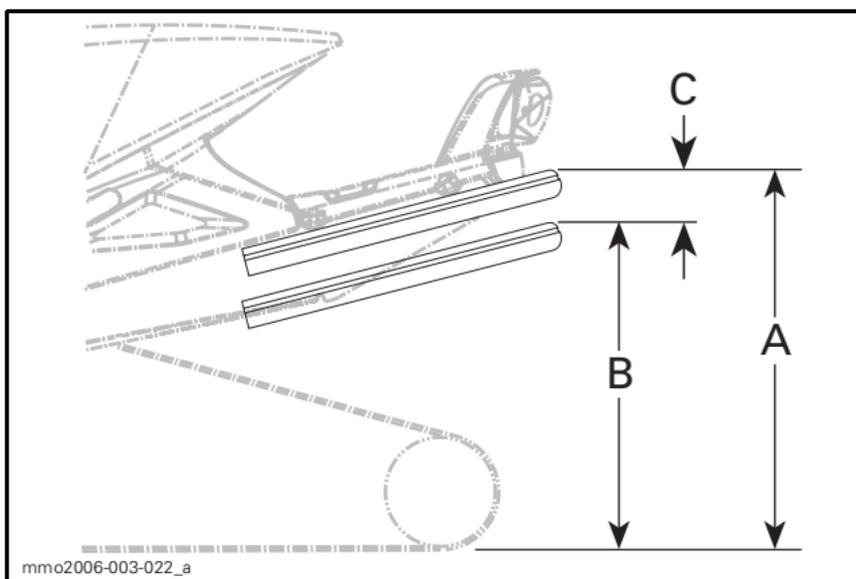
Les ressorts arrière influencent le confort

IMPORTANT: Voir à ce que tous les objets à transporter soient rangés dans le compartiment de rangement et dans le porte-bagages arrière.

- Tenir le pare-chocs arrière et soulever le véhicule jusqu'à ce que la suspension soit complètement étirée.
- À partir de là, l'arrière de la motoneige devrait descendre de 50 à 75 mm (2 à 3 po) lorsque le conducteur et le passager (s'il y a lieu) y prennent place. Mesurer à partir du pare-chocs arrière, tel qu'illustré.

AVERTISSEMENT

Ne pas soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.



TYPIQUE — RÉGLAGE APPROPRIÉ

- A. Suspension complètement étirée
- B. La suspension s'est comprimée sous le poids du conducteur, du ou des passagers et des charges ajoutées
- C. La distance entre les dimensions «A» et «B» ne doit pas dépasser 50 à 75 mm (2 à 3 po). Voir le tableau ci-après

Réglage des ressorts arrière

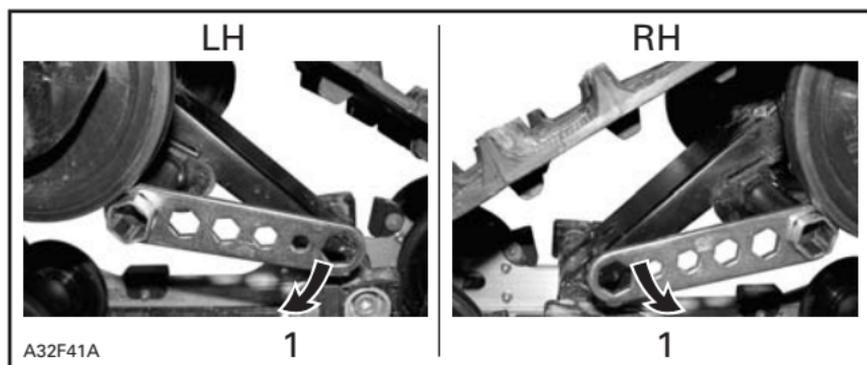
«C»	CAUSE	SOLUTION
50 à 75 mm (2 à 3 po)	Aucun réglage requis	
Plus de 75 mm (3 po)	Réglage trop mou	Augmenter la précharge (voir la procédure de réglage de la précharge)
Moins de 50 mm (2 po)	Réglage trop dur	Réduire la précharge (voir la procédure de réglage de la précharge)

Réglage de la précharge

REMARQUE: Les cames de réglage droite et gauche peuvent être réglées différemment.

POSITIONS DES CAMES	PRÉCHARGE DU RESSORT
1	Minimum
2	Minimum/intermédiaire
3	Intermédiaire/maximum
4	Maximum

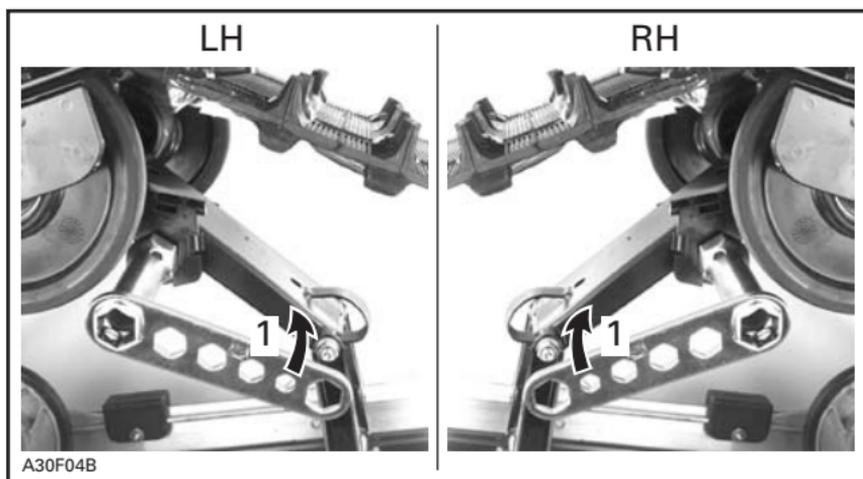
AVIS Pour augmenter la précharge, tourner la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens anti-horaire.



TYPIQUE

1. Augmenter la précharge du ressort

AVIS Pour augmenter la précharge, tourner la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens anti-horaire.



TYPIQUE

1. Diminuer la précharge du ressort

Le ressort central influence le comportement de la direction

- Circuler à vitesse moyenne sur un sentier accidenté.
- Si le guidon est trop facile ou trop difficile à tourner, régler le ressort central en conséquence.

⚠ AVERTISSEMENT

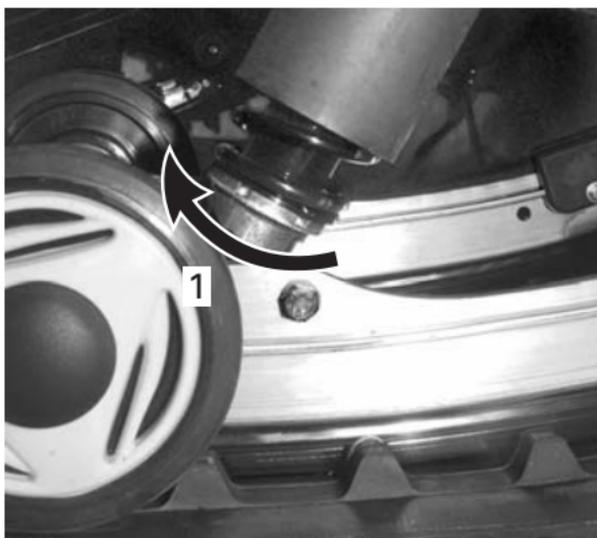
Avant de faire tout réglage de la suspension, s'assurer:

- De garer le véhicule dans un endroit sécuritaire.
- De débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne.
- De soulever l'arrière du véhicule avec un support à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Que le dispositif de levage est stable et sécuritaire.

RÉGLAGE DU RESSORT CENTRAL

COMPORTEMENT DE LA DIRECTION			RÉGLAGES	
VITESSE DU VÉHICULE	GUIDON	COMPORTEMENT	PROBLÈME	SOLUTION
Modérée	Guidon facile à tourner	Neutre	Aucun réglage requis	
	Guidon difficile à tourner	Survirage	Réglage trop mou	Augmenter la précharge
	Guidon trop facile à tourner	Sous-virage	Réglage trop dur	Diminuer la précharge

Réglage de la précharge



A32F01A

TYPIQUE

1. Utiliser la clé de réglage fournie dans la trousse d'outils pour augmenter ou réduire la précharge

La courroie d'arrêt influence le transfert de poids

- Circuler à basse vitesse puis accélérer à fond.
- Remarquer le comportement de la direction.
- Régler la longueur de la courroie d'arrêt en conséquence.

AVERTISSEMENT

Avant de faire tout réglage de la suspension, s'assurer:

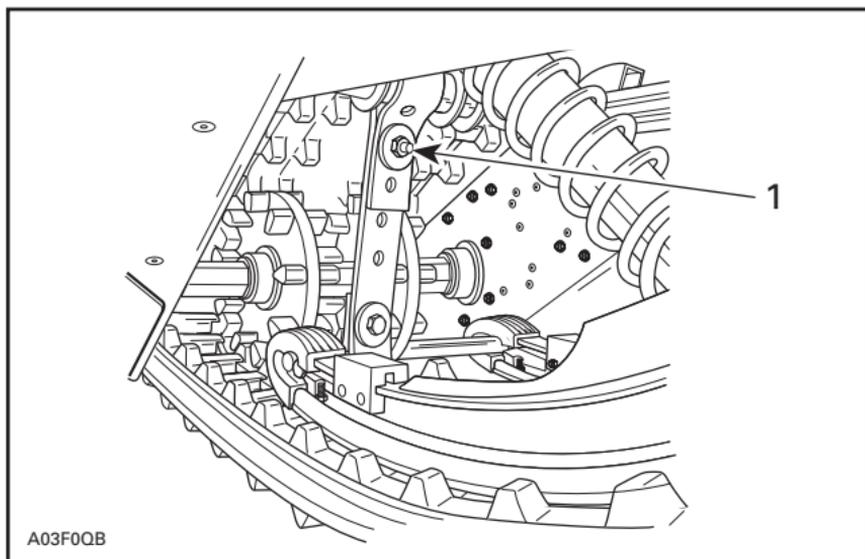
- De garer le véhicule dans un endroit sécuritaire.
- De débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne.
- De soulever l'arrière du véhicule avec un dispositif de levage approprié.
- Que le dispositif de levage est stable et sécuritaire.

AVIS Quand on change la longueur de la courroie d'arrêt, il faut rajuster la tension de la chenille.

COURROIE D'ARRÊT — TRANSFERT DU POIDS

TRANSFERT DE POIDS			RÉGLAGES	
COMPORTEMENT DE LA DIRECTION	CHENILLE	SKIS	PROBLÈME	SOLUTION
Guidon facile à tourner	Bon transfert de poids	Faible pression au sol	Aucun réglage requis	
Très facile à tourner	Transfert de poids trop prononcé	Se soulèvent du sol	Courroie trop longue	Raccourcir la courroie
Difficile à tourner	Transfert de poids insuffisant	Forte pression au sol	Courroie trop courte	Rallonger la courroie

Réglage de la courroie



A03F0QB

TYPIQUE

1. Raccourcir ou allonger la courroie en la boulonnant à un autre orifice

Les blocs de raccordement influencent la maniabilité

Suspension de la SC-4 seulement

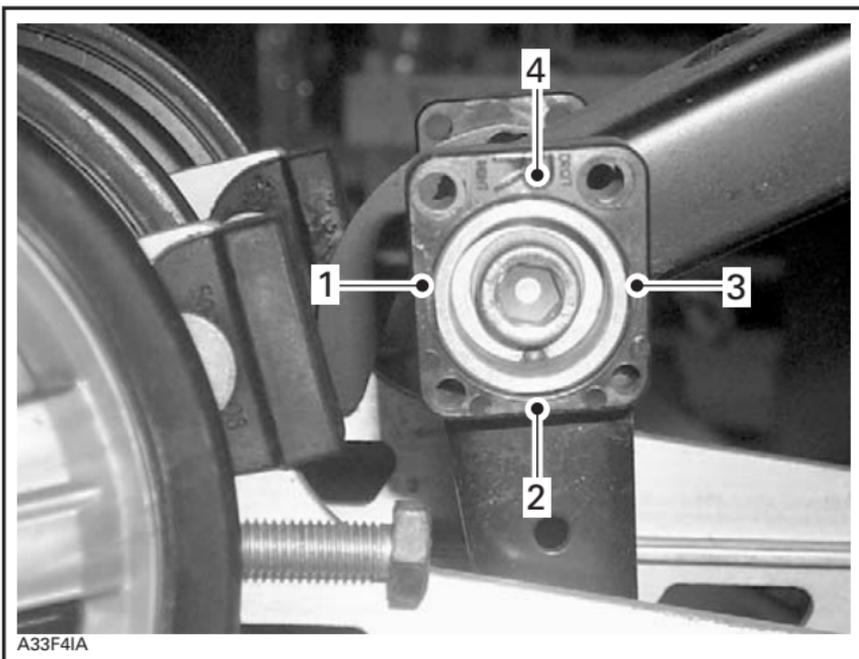
- Conduire à vitesse moyenne et régler en fonction de la maniabilité voulue.
- Si on doit régler la maniabilité, tourner les blocs droit et gauche de 90° pour obtenir la position désirée.

REMARQUE: Il y a quatre positions de réglage. Le côté du bloc correspondant à la position voulue doit faire face à la butée de caoutchouc.

AVERTISSEMENT

Les deux blocs doivent être réglés à la même position. Sinon, le comportement du véhicule peut être imprévisible et la suspension peut être endommagée.

Utiliser l'outil fourni dans la trousse pour régler les blocs de raccordement.



BLOC DE RACCORDEMENT — VUE DU CÔTÉ DROIT
(LA LETTRE EST ESTAMPÉE SUR LE BLOC)

1. Position 1 (minimum)
2. Position 2 (minimum/intermédiaire)
3. Position 3 (intermédiaire/maximum)
4. Position 4 (maximum)

Rapport de mouvement de l'amortisseur arrière — Force d'amortissement

Modèles MX Z

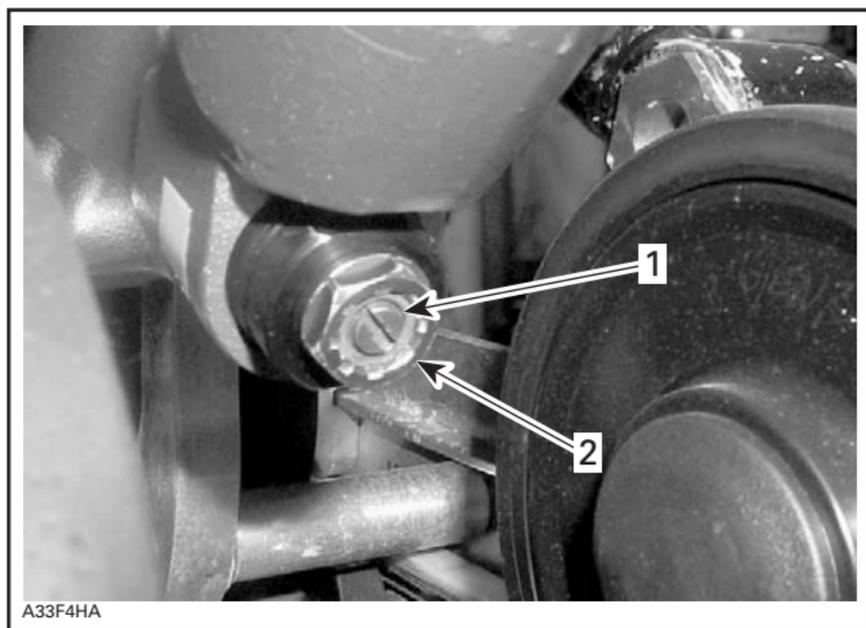
L'amortisseur arrière des modèles mentionnés ci-dessus possède 2 réglages.

Dispositif de réglage de compression à basse vitesse

Ce dispositif modifie la force d'amortissement pour les mouvements de la suspension à basse vitesse. Le dispositif présente 5 tours de réglage. Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate. Si on tourne le dispositif dans le sens horaire, la suspension sera plus rigide lors d'une compression à basse vitesse.

Dispositif de réglage de compression à haute vitesse

Ce dispositif modifie la force d'amortissement pour les mouvements de la suspension à haute vitesse. Tourner le dispositif à l'aide d'une clé de 17 mm. Si on tourne le dispositif dans le sens antihoraire, la suspension sera plus rigide lors d'une compression à haute vitesse.



A33F4HA

1. Dispositif de réglage de compression à basse vitesse (tournevis à lame plate)
2. Dispositif de réglage de compression à haute vitesse (clé de 17 mm)

Les ressorts avant influencent la maniabilité

- Conduire à vitesse moyenne et régler en fonction de la maniabilité voulue.
- Régler les ressorts avant en conséquence.

AVERTISSEMENT

Avant de faire tout réglage de la suspension, s'assurer:

- De garer le véhicule dans un endroit sécuritaire.
- De débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne.

AVERTISSEMENT

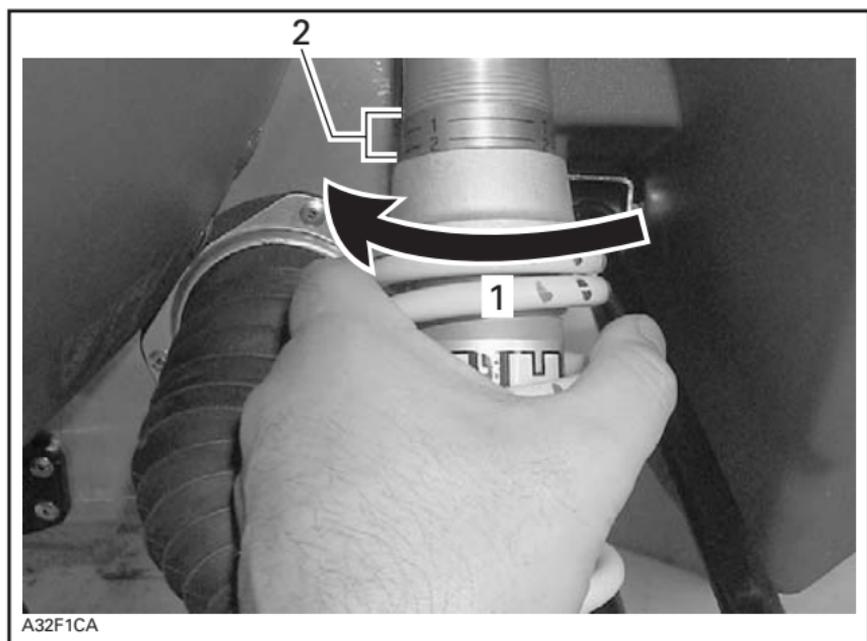
Toujours régler les deux ressorts avant à la même position.

RÉGLAGE DES RESSORTS AVANT

MANIABILITÉ	DIRECTION	PROBLÈME	SOLUTION
Bonne	Guidon facile à tourner	Aucun réglage requis	
Mauvaise	Guidon trop facile à tourner	Réglage trop mou	Augmenter la précharge des ressorts
Mauvaise	Guidon difficile à tourner	Réglage trop dur	Diminuer la précharge des ressorts

Réglage de la précharge

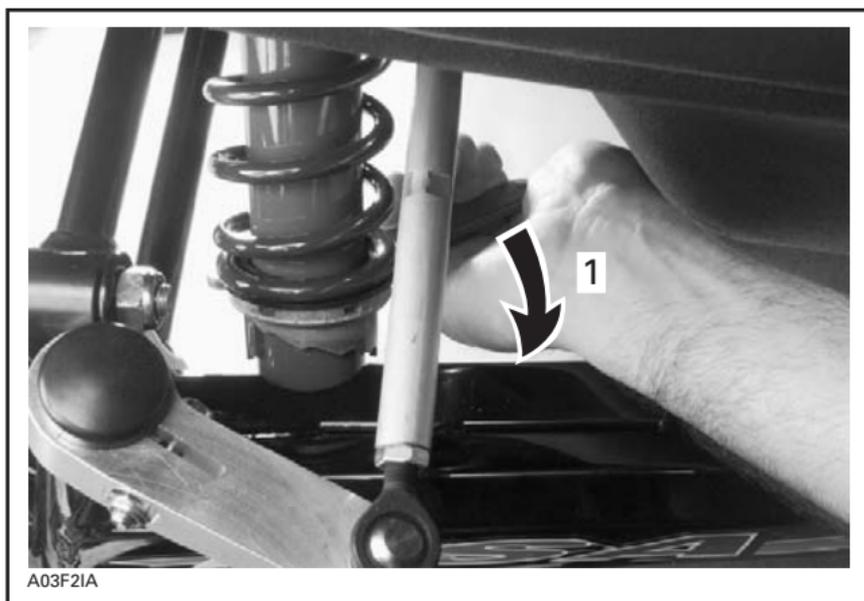
Dispositif de réglage de la précharge à vis



1. Augmenter ou diminuer la précharge des ressorts
2. Numéro de position

ATTENTION: S'assurer que les deux ressorts avant sont toujours préchargés lorsque le véhicule est soulevé du sol.

Dispositif de réglage de la précharge à came



TYPIQUE

1. Augmenter ou diminuer la précharge des ressorts

ATTENTION: S'assurer que les deux ressorts avant sont toujours préchargés lorsque le véhicule est soulevé du sol.

Force d'amortissement de l'amortisseur de suspension avant

Réglage de la compression et du rebond

Modèles MX Z

L'amortisseur avant des modèles mentionnés ci-dessus possède un réglage de la compression et du rebond.

Tourner le dispositif de réglage de l'amortissement en conséquence. Le tourner dans le sens horaire pour le raidir.



1. Dispositif de réglage de l'amortissement

Tableau de diagnostic de la suspension

TABLEAU DE DIAGNOSTIC DE LA SUSPENSION	
PROBLÈME	MESURES CORRECTIVES
L'avant du véhicule zigzague	– Vérifier l'alignement des skis et le réglage du carrossage. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO. – Diminuer la pression des skis au sol. <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la précharge du ressort de suspension avant. • Augmenter la précharge du ressort central. • Diminuer la précharge des ressorts arrière.
Le véhicule semble instable et pivoter autour de son centre	– Diminuer la pression du bras avant de la suspension arrière. <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la précharge du ressort central. • Augmenter la précharge des ressorts arrière. • Augmenter la précharge du ressort de suspension avant.
Le guidon est difficile à manier	– Diminuer la pression des skis au sol. <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la précharge du ressort de suspension avant. • Augmenter la précharge du ressort central.
La suspension arrière semble trop rigide	– Réduire la précharge des ressorts arrière.
La suspension arrière semble trop souple	– Augmenter la précharge des ressorts arrière.
L'amortisseur avant de la suspension arrière cogne trop facilement	– Allonger la courroie d'arrêt. – Augmenter la précharge du ressort central.
La chenille patine trop au départ	– Allonger la courroie d'arrêt. – Diriger le côté le plus large du bloc de raccordement vers le bas.

Utilisation en neige profonde

En neige profonde, il peut être nécessaire de changer la longueur de la courroie d'arrêt ou d'adapter sa position de conduite pour modifier l'angle d'attaque de la chenille. Grâce à sa familiarisation avec les divers réglages et conditions de la neige, le conducteur sera à même de déterminer les réglages les plus efficaces.

DIAGNOSTIC DES PANNES

LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.

- 1. Le commutateur d'allumage ou l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position ARRÊT ou le cordon coupe-circuit n'est pas branché à la borne.**
 - *Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur en position MARCHE et brancher le cordon coupe-circuit à la borne.*
- 2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur à froid.**
 - *Vérifier le niveau du réservoir d'essence et la procédure de démarrage, surtout les passages sur l'étrangleur.*
- 3. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).**
 - *Ne pas utiliser l'étrangleur. Enlever la bougie humide et amener le commutateur d'allumage à la position ARRÊT et faire tourner le moteur. Poser une bougie sèche et propre.*
 - *Faire démarrer le moteur de la façon habituelle. Si le problème continue à se noyer, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
- 4. L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).**
 - *Vérifier le niveau du réservoir d'essence; s'il y a lieu, ouvrir le robinet d'essence, vérifier le filtre à essence et le remplacer s'il est obstrué. Vérifier la qualité de l'essence ainsi que les conduits d'impulsion et leurs raccords. Il y a eu un bris de la pompe à essence ou du carburateur. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
- 5. Bougie/circuit d'allumage (aucune étincelle).**
 - *Enlever la ou les bougies et les rebrancher ensuite au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position MARCHE et si le cordon coupe-circuit est branché.*
 - *Mettre la ou les bougies à la masse au moteur loin de l'orifice de bougie et faire démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacer la bougie. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
- 6. Compression du moteur.**
 - *Quand on tire sur le démarreur à rappel, on doit sentir des cycles de résistance chaque fois que le piston franchit le point mort haut (chaque piston sur les moteurs multicylindres).*
 - *Si aucune résistance répétitive ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.

1. Bougies encrassées ou défectueuses.

- *Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS.*

2. L'essence ne parvient pas au moteur.

- *Voir la cause n° 4 de la section LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS.*

3. Réglages du carburateur.

- *Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

4. Courroie d'entraînement trop usée.

- *Si la courroie d'entraînement a perdu plus de 3 mm (1/8 po) de sa largeur originale, la motoneige offrira une moins bonne performance.*
- *Remplacer la courroie.*

5. La poulie motrice et la poulie menée doivent être révisées.

- *Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

6. Surchauffe du moteur.

- *Vérifier la courroie de ventilateur ainsi que sa tension; nettoyer les ailettes de refroidissement du moteur; consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

RETOURS DE FLAMME.

1. Bougies défectueuses (accumulation de calamine).

- *Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS.*

2. Le moteur tourne en surchauffant.

- *Voir la cause n° 6 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.*

3. Mauvais réglage de l'avance à l'allumage ou panne du circuit d'allumage.

- *Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

RATÉS D'ALLUMAGE.

1. Bougies encrassées, défectueuses ou usées.

- *Nettoyer/vérifier l'écartement et le numéro d'identification. La remplacer au besoin.*

2. Trop d'huile fournie au moteur.

- *Mauvais réglage de la pompe à huile; voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
- *Sur les modèles à mélange essence-huile seulement: mauvais mélange essence-huile. Vidanger le réservoir d'essence et le remplir avec un mélange approprié.*

RATÉS D'ALLUMAGE. (suite)

3. Présence d'eau dans l'essence.

- *Vider le circuit d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

LA MOTONEIGE NE PEUT ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMALE.

1. Courroie d'entraînement.

- *Voir la cause n° 4 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.*

2. Mauvais réglage de la chenille.

- *Voir la section ENTRETIEN ou consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour faire régler la tension et l'alignement.*

3. Mauvais alignement des poulies.

- *Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

4. Moteur.

- *Voir les causes 1, 2, 3, et 6 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.*

FICHES TECHNIQUES

REMARQUE: Dédiée à l'amélioration constante de la qualité et à l'innovation, BRP se réserve le droit de changer en tout temps le design et les caractéristiques de ses produits ou d'y faire des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

MODÈLE		550F
SYSTÈME MOTEUR		
Type de moteur		Rotax 550, refroidissement par ventilateur axial, soupapes à clapet
Cylindres		2
Cylindrée	cc (po ³)	553.4 (33.8)
Alésage	mm (po)	76 (3)
Course	mm (po)	61 (2.4)
Régime de puissance maximale		7000 tr/mn
Carburateur		2 x VM-34
Échappement		Tuyau calibré simple, silencieux à chicane
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		
Type de poulie d'entraînement		Bombardier* Lite
Type de poulie menée		LPV 27
Numéro de pièce de la courroie d'entraînement		415 060 600 ⁽²⁾
Engagement	GTX	3000 tr/mn
	Autres	3500 tr/mn
Nombre de dents, petit barbotin	GTX (Canada/É.-U.)	21
	Autres	19
Nombre de dents, grand barbotin	GTX (Canada/É.-U.)/Summit	45
	Autres	43

MODÈLE		550F
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)		
Nombre de dents, barbotin d'entraînement	GTX/Summit	9
	MX Z/GSX	10
Système de freinage		Manette de frein hydraulique de type RT ^{MC}
Largeur nominale de la chenille	Summit/GTX	406 mm (16 po)
	Autres	381 mm (15 po)
Longueur nominale de la chenille	GTX/Summit	3456 mm (136 po)
	MX Z/GSX	3072 mm (121 po)
Hauteur de profil de la chenille	GTX/MX Z	31.8 mm (1.25 po)
	Summit	44.5 mm (1.75 po)
	GSX	22.2 mm (0.88 po)
Réglage de la chenille	Flèche	30 - 35 mm (1-3/16 - 1-9/16 po)
	Force ⁽¹⁾	7.3 kg (16 lb)
Alignement de la chenille		Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières
SUSPENSION		
Suspension avant	Summit	R.A.S.®
	Autres	R.A.S.® avec stabilisateur
Amortisseur avant	MX Z 550 X	HPG ^{MC} avec vis d'ajustement
	Autres	Contrôle du déplacement
Débattement maximal de la suspension avant		229 mm (9 po)
Suspension arrière	GTX/Summit	SC-136
	MX Z/GSX	SC-4 ^{MC}

MODÈLE		550F
SUSPENSION (suite)		
Amortisseur de bras avant	MX Z 550 X	HPG démontable
	GTX (Europe)	HPG
	Autres	Contrôle du déplacement
Amortisseur de bras arrière	MX Z 550 X	HPG démontable
	GTX	HPG
	Autres	Contrôle du déplacement
Débattement maximal de la suspension arrière	GTX/Summit	330.7 mm (13 po)
	MX Z/GSX	381 mm (15 po)
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Sortie du circuit d'éclairage		340 watts à 6000 tr/mn
Ampoule de phare route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		8/27
Bougie	Type	NGK BR9ES
	Écartement des électrodes	0.45 ± 0.05 mm (.018 ± .002 po)
Fusible		Se reporter à la section <i>FUSIBLE</i>
DIMENSIONS		
Longueur hors tout du véhicule	GTX	3075 mm (121.1 po)
	Summit	3055 mm (120.3 po)
	MX Z/GSX	2885 mm (113.6 po)
Largeur hors tout du véhicule	Summit	1163 à 1204 mm (45.8 à 47.4 po)
	Autres	1217 mm (47.9 po)

MODÈLE		550F
DIMENSIONS (suite)		
Hauteur hors tout du véhicule	GSX	1160 mm (45.7 po)
	GTX	1230 mm (48.4 po)
	MX Z	1022 mm (40.2 po)
	Summit	1122 mm (44.2 po)
	Autres	1105 mm (43.5 po)
Masse à vide officielle	MX Z	197 kg (435 lb)
	GSX	211 kg (465 lb)
	GTX	229 kg (505 lb)
	Summit	208 kg (459 lb)
Écartement des skis	Summit	1025 à 1080 mm (40 à 42.5 po)
	Autres	1195 mm (47 po)
Longueur hors tout des skis		1066 mm (42 po)
Largeur des skis	Summit	175 mm (6.9 po)
	Autres	145 mm (5.7 po)
LIQUIDES		
Type de carburant recommandé		Ordinaire sans plomb
Indice d'octane minimal	Amérique du Nord	(87 (RON + MON)/2)
	Ailleurs	92 RON
Huile recommandée (moteur)		Se reporter à la section <i>HUILE RECOMMANDÉE</i>
Liquide de frein		DOT 4
Type d'huile de carter de chaîne		Huile de carter de chaîne synthétique XP-S

MODÈLE		550F
CONTENANCES		
Réservoir d'essence	L (gal. É.-U.)	40 (10.6)
Réservoir d'huile	L (pintes É.-U.)	3.5 (3.7)
<p>(1) Mesurer l'écartement entre la glissière et la chenille intérieure inférieure en exerçant une traction vers le bas sur la chenille.</p> <p>(2) La hauteur de la courroie d'entraînement doit être réglée chaque fois qu'une courroie d'entraînement neuve est posée. Vérifier l'affectation du numéro de pièce de la courroie d'entraînement auprès d'un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.</p>		

MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA

L'entretien, le remplacement et la réparation des systèmes et des dispositifs antipollution peuvent être faits par tout établissement ou technicien spécialisé en réparation de moteurs à étincelles (SI).

Information sur les émissions d'échappement

Responsabilité du fabricant

Les fabricants de motoneiges doivent déterminer les niveaux d'émission de chaque famille de puissance des **moteurs construits à partir de l'année modèle 2007** et les certifier auprès de la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis d'Amérique. Au moment de la fabrication, on doit apposer sur chaque véhicule une étiquette d'information qui indique les niveaux d'émission et les caractéristiques des moteurs.

Responsabilité du concessionnaire

Lors de l'entretien de toutes les motoneiges SKI-DOO certifiées qui portent une étiquette d'information sur les dispositifs antipollution, les réglages doivent être conformes aux caractéristiques écrites du fabricant.

Le remplacement ou la réparation de tout composant relié aux émissions doit être exécuté de manière à maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier les moteurs de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

Font exception à ces mesures les changements prescrits par les fabricants, comme les réglages relatifs aux hautes altitudes.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/conducteur doit voir à l'entretien de son moteur afin de maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Le propriétaire/conducteur ne doit pas modifier le moteur de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

Réglementation de l'EPA sur les émissions

Toutes les nouvelles motoneiges SKI-DOO fabriquées par BRP à partir de l'année 2007 ont reçu la certification de l'EPA de conformité aux exigences de la réglementation pour le contrôle de la pollution de l'air par les moteurs des nouvelles motoneiges. Cette certification est conditionnelle à la conformité de certains réglages aux normes de fabrication. Pour cette raison, il faut, lors de l'entretien du produit, se conformer aux instructions du fabricant et, si possible, revenir à l'intention première de la conception.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général; il ne s'agit pas de la liste complète des lois et règlements relatifs aux exigences de l'EPA sur les émissions d'échappement des motoneiges. Pour plus de renseignements, contacter les ressources suivantes:

PAR LA POSTE NORMALE AUX ÉTATS-UNIS:

1200 Pennsylvania Ave. NW
Mail Code 6403J
Washington D.C. 20460

POUR TOUS LES AUTRES SERVICES DE MESSAGERIE:

U.S. Environmental Protection Agency
Office of Transportation and Air Quality
1310 L Street NW
Washington D.C. 20005

SITE WEB:

www.epa.gov/otaq/

COURRIEL:

otaqpublicweb@epa.gov

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

AVERTISSEMENT

Il est recommandé de faire appel à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour l'entretien périodique des composants ou systèmes non traités dans ce guide. À moins d'indication contraire, le moteur doit être froid et arrêté. Sauf indication contraire, débrancher le cordon coupe-circuit avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

AVERTISSEMENT

Respecter les encadrés AVERTISSEMENT et ATTENTION de ce guide concernant chaque élément inspecté. Quand l'état d'un composant n'est pas satisfaisant, remplacer le composant par une pièce d'origine BRP ou une pièce équivalente approuvée.

Certaines opérations ne s'appliqueront peut-être pas à votre motoneige. Pour de plus amples renseignements, consulter la section *ENTRETIEN* dans le *MANUEL DE RÉPARATION*.

<p>A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER T: EFFECTUER LA TÂCHE</p> <p>*: DOIT ÊTRE FAITE PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO</p>	*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)					
	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)					
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)					
	UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)					
	UNE FOIS TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)					
	*REMISAGE					
*PRÉPARATION AVANT LA SAISON						
PIÈCE/TÂCHE	LÉGENDE					
MOTEUR						
Démarrreur à rappel et câble					L, N	I
Supports de moteur	I			I		I
Échappement	I			I		I
Vis du collecteur d'échappement	I					I
Graissage du moteur					T	
Joint de prise de force du vilebrequin						I
Filtre d'huile à injection					R	
Pompe à huile à injection	A			A		A
CIRCUIT D'ALIMENTATION						
Ajouter du stabilisateur d'essence					T	
Filtre à essence					R	
Conduits d'essence et raccords	I			I		I
Carburateur						A, N
Câble d'accélérateur	I			I		I
Filtre à air			N			N

A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER T: EFFECTUER LA TÂCHE *: DOIT ÊTRE FAITE PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO	*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)						
	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)						
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)						
	UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)						
	UNE FOIS TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)						
	*REMISAGE						
*PRÉPARATION AVANT LA SAISON							
PIÈCE/TÂCHE				LÉGENDE			

SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT

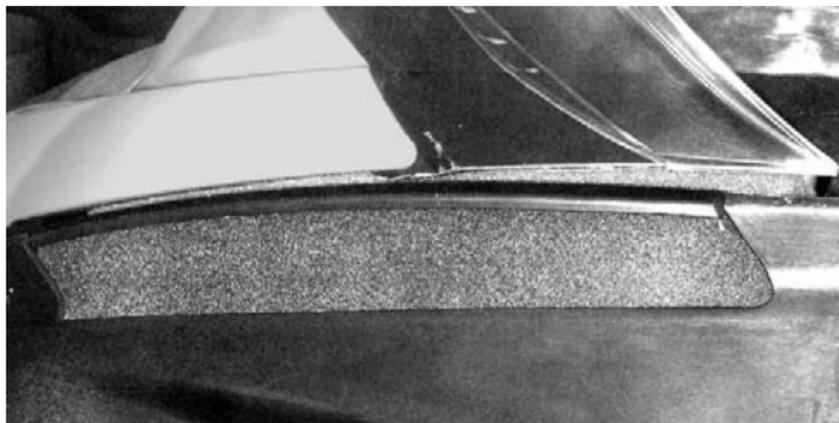
Condition de la courroie d'entraînement	I	I					I	(2) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détremées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).
Réglage de la hauteur de la courroie d'entraînement	À CHAQUE REMPLACEMENT DE LA COURROIE							
Poulies motrice et menée	I		I	N		I	N	
Couple de serrage de la vis de la poulie d'entraînement	I			I				
Précharge de la poulie menée	I			I			I	
Liquide de frein	I	I			R		I	
Conduit, plaquettes et disque de frein	I	I					I	
Tension de la chaîne d'entraînement	A		A			A		
Graissage de l'arbre intermédiaire ⁽²⁾	T		T			T		
Huile du carter de chaîne	I		I			R	I	
Roulement d'extrémité de l'essieu moteur ⁽²⁾	L		L			L		
État de la chenille	AVANT CHAQUE RANDONNÉE							

<p>A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER T: EFFECTUER LA TÂCHE</p> <p>*: DOIT ÊTRE FAITE PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO</p>	*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)					
	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)					
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)					
	UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)					
	UNE FOIS TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)					
	*REMISAGE					
*PRÉPARATION AVANT LA SAISON						
PIÈCE/TÂCHE			LÉGENDE			
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)						
Tension et alignement de la chenille	A	AU BESOIN				—
DIRECTION						
Mécanismes de direction ⁽²⁾	I		I, L		I, L	(2) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).
Usure et état des skis et des lisses	I				I	
SUSPENSION						
Réglage de la suspension	A	AU BESOIN				(2) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).
Suspension avant ⁽²⁾	I		I, L		I, L	
Suspension arrière ⁽²⁾	I		I, L		I, L	
Courroie d'arrêt de la suspension			I		I	

A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER T: EFFECTUER LA TÂCHE *: DOIT ÊTRE FAITE PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO	*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)							
	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)							
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)							
	UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)							
	UNE FOIS TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)							
	*REMISAGE							
*PRÉPARATION AVANT LA SAISON								
PIÈCE/TÂCHE				LÉGENDE				
SYSTÈME ÉLECTRIQUE								
Bougies (1)	I		I				R	(1) Avant de remplacer les bougies lors de la préparation avant saison, on suggère de brûler le surplus d'huile de remisage en faisant démarrer le moteur, les vieilles bougies étant posées. N'effectuer cette opération que dans un endroit bien ventilé.
Batterie (le cas échéant)	I		I			I	I	
Faisceaux de câblage et câbles	I		I			I		
Fonctionnement du circuit d'éclairage (feu de route/feu de croisement, feu d'arrêt, etc.)	I	I				I		
Fonctionnement de l'interrupteur d'arrêt du moteur et de l'interrupteur du cordon coupe-circuit	I	I				I		
VÉHICULE								
Réglage du faisceau des phares				A			A	—
Chiffons dans le système d'admission d'air et l'échappement						T	T	
Compartiment moteur	N		N			N		
Nettoyage et protection du véhicule	T		T			T		

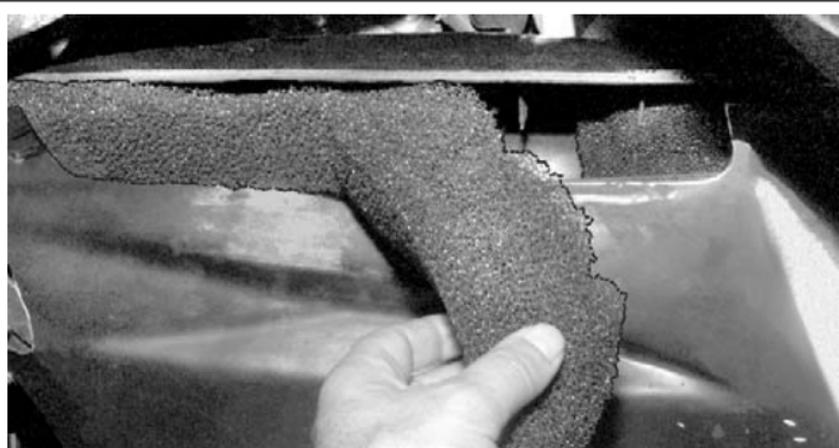
SYSTÈME MOTEUR

Nettoyage du filtre à air



A33H0JA

EMPLACEMENT DU FILTRE À AIR



A33H0KA

RETRAIT DU FILTRE DE SA GRILLE

S'assurer que l'intérieur du silencieux d'admission d'air est propre et sec, puis bien remettre le filtre en place.

AVIS Les moteurs de motoneiges sont calibrés pour fonctionner avec le filtre. Ne pas utiliser la motoneige si le filtre n'est pas posé, car le moteur pourrait être endommagé.

Échappement

Le tuyau arrière du silencieux doit être centré dans l'orifice de sortie de la coque. L'échappement ne doit présenter ni rouille ni fuite. S'assurer que les colliers de serrage sont bien serrés.

L'échappement est conçu pour réduire le bruit et améliorer la performance globale du moteur. Le modifier pourrait constituer une infraction aux réglementations locales en vigueur.

AVIS Si on enlève, modifie ou endommage un composant de l'échappement, le moteur pourrait être gravement endommagé.

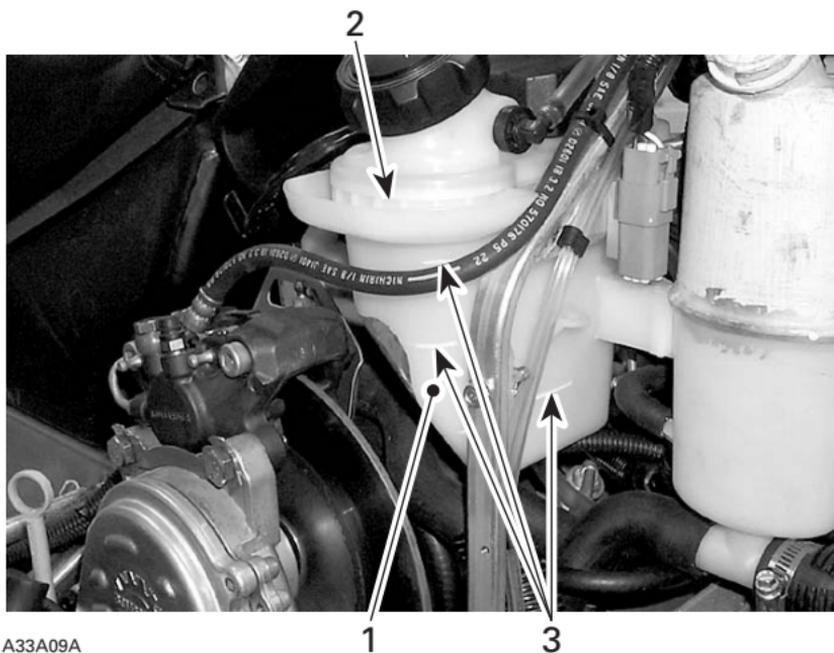
Niveau d'huile à injection

Le réservoir d'huile à injection doit toujours contenir une quantité suffisante d'huile à injection recommandée.

AVIS Ne jamais laisser le réservoir d'huile presque vide. Le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence ne sont pas interchangeables. Le bouchon du réservoir d'huile est identifié HUILE.

AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau d'huile et remplir à chaque plein d'essence. Ne pas trop remplir. Essuyer toute huile répandue. L'huile est très inflammable lorsqu'on la chauffe.



A33A09A

TYPIQUE

1. Réservoir d'huile à injection
2. Indicateur de niveau maximal: 13 mm (1/2 po) du haut
3. Marques de niveau (1/4, 1/2, 3/4)

SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT

Dépose et repose du garde-courroie

AVERTISSEMENT

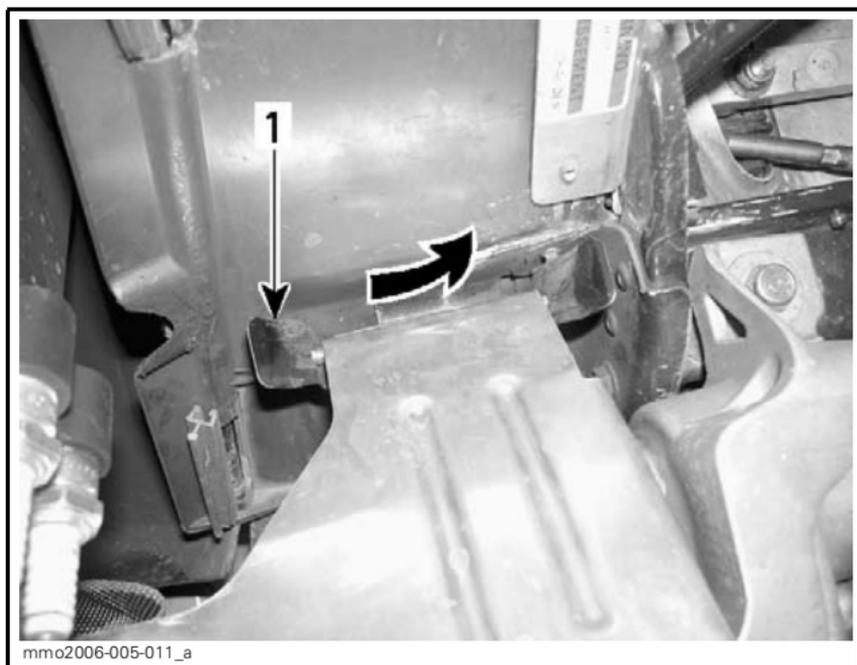
Ne JAMAIS faire fonctionner le moteur:

- Sans que les protecteurs et le garde-courroie soient bien installés.
- Lorsque le capot est ouvert ou enlevé.

Ne JAMAIS tenter de régler des pièces mobiles lorsque le moteur tourne.

REMARQUE: Le garde-courroie est délibérément surdimensionné pour maintenir une tension sur les goupilles et dispositifs de fixation afin de réduire le bruit et la vibration. Il est important de conserver cette tension lors de la repose.

- Débrancher le cordon coupe-circuit.
- Ouvrir le compartiment moteur.
- Ouvrir la fixation pour libérer la goupille, puis retirer le garde-courroie du véhicule.

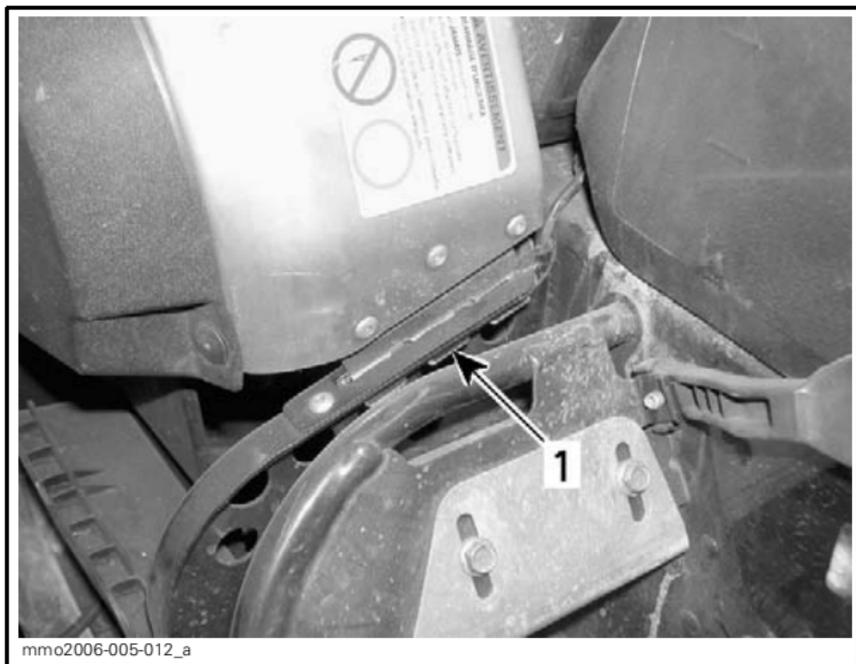


TYPIQUE

1. Fixe-goupille

Pour reposer le garde-courroie, placer la découpeure vers l'avant de la motoneige. Se référer à l'autocollant sur le garde-courroie.

Insérer d'abord les fentes du garde-courroie sur les languettes, puis enfoncer la partie arrière dans la fixation.



TYPIQUE

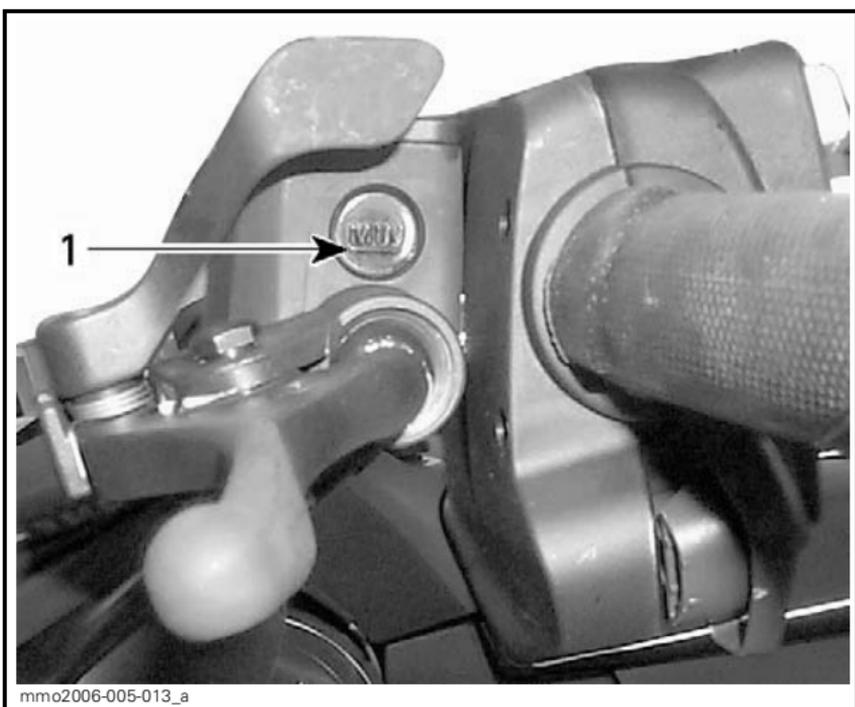
1. Fentes

Niveau du liquide de frein

ATTENTION: Placer le véhicule sur une surface horizontale pour vérifier le niveau des liquides.

Vérifier dans le réservoir si le niveau du liquide de frein (DOT 4) est adéquat. Ajouter du liquide (DOT 4) au besoin.

ATTENTION: N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. N'utiliser aucun autre type de liquide de frein.



mmo2006-005-013_a

TYPIQUE — RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN
1. Minimum

État du frein

AVERTISSEMENT

L'efficacité du freinage de la motoneige est un facteur essentiel de sécurité. Garder ce mécanisme en bon état de fonctionnement. Surtout, ne jamais utiliser une motoneige dont les freins ne fonctionnent pas de façon optimale. Vérifier régulièrement l'état/l'usure des plaquettes de frein.

Réglage du frein

Le frein hydraulique n'est pas réglable. S'il y a un problème, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Niveau d'huile du carter de chaîne

AVIS Placer le véhicule sur une surface horizontale pour vérifier le niveau des liquides.

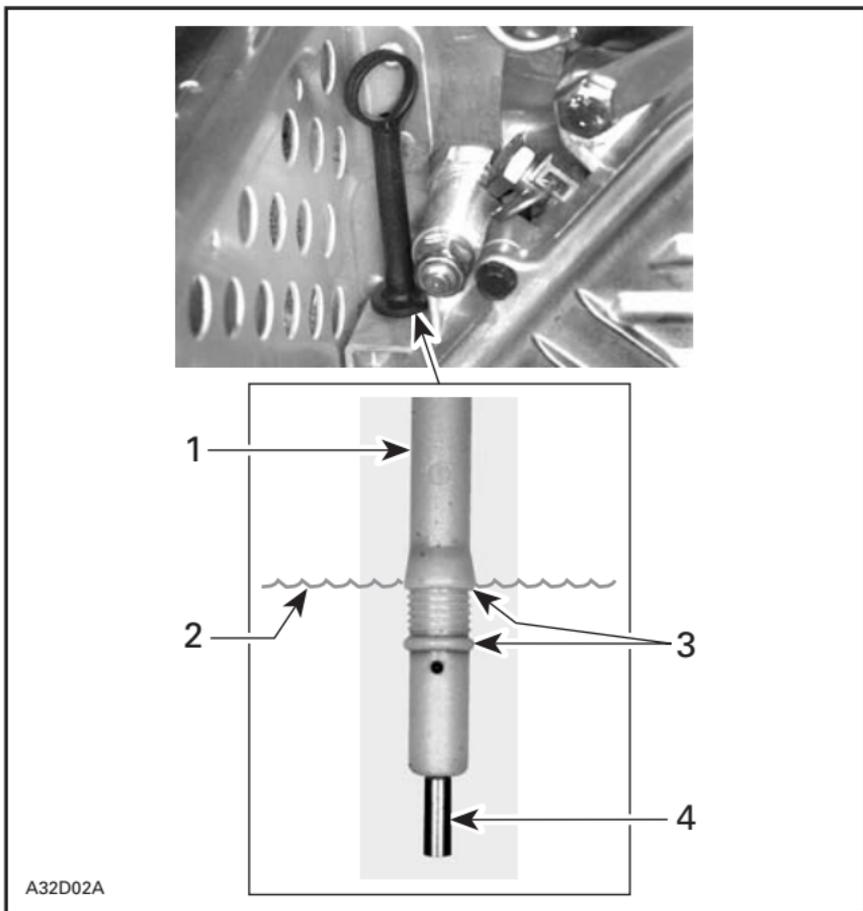
Le véhicule étant horizontal, retirer la jauge et vérifier le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit se situer entre la marque inférieure et la marque supérieure.

REMARQUE: Il est normal qu'il y ait des particules de métal collées à l'aimant de la jauge. S'il y a de plus gros morceaux, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Enlever les particules de métal de l'aimant.

Ajouter de l'huile recommandée jusqu'à la marque supérieure, se reporter à *FICHES TECHNIQUES*.

AVIS Lors de l'entretien du véhicule, n'utiliser aucune autre huile que celle recommandée. De plus, ne jamais mélanger de l'huile synthétique à d'autres types d'huile.



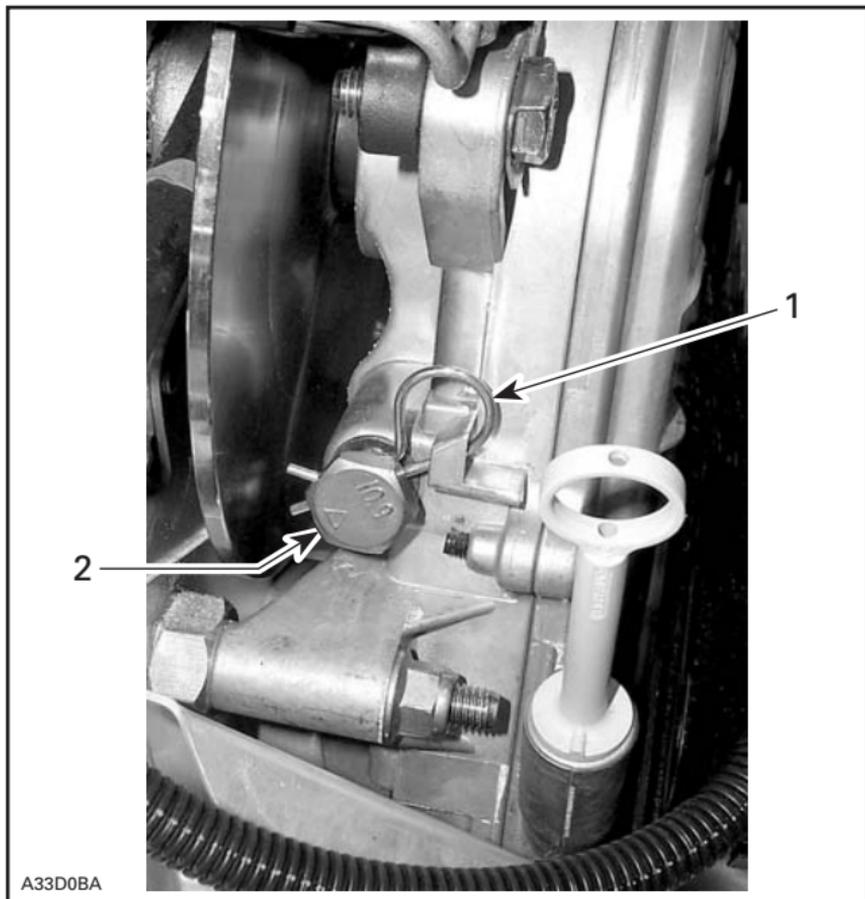
TYPIQUE

1. Jauge de niveau d'huile
2. Niveau d'huile
3. Le niveau doit se situer entre les marques
4. Aimant

Tension de la chaîne d'entraînement

Retirer la goupille.

Bien serrer à la main la vis de réglage du tendeur, puis la dévisser juste assez pour que la goupille entre dans l'orifice de blocage.



TYPIQUE

1. Goupille
2. Vis de réglage

État de la courroie d'entraînement

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilochée ou usée de façon anormale (usure inégale, usure d'un seul côté, crampons manquants, matériau fendillé). L'usure anormale de la courroie peut provenir d'un mauvais alignement des poulies, d'un régime excessif lorsque la chenille est gelée, de démarrages rapides sans réchauffement préalable, d'une poulie couverte de bavures ou de rouille, d'huile sur la courroie ou d'une courroie de rechange déformée. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Dépose et repose de la courroie d'entraînement

AVERTISSEMENT

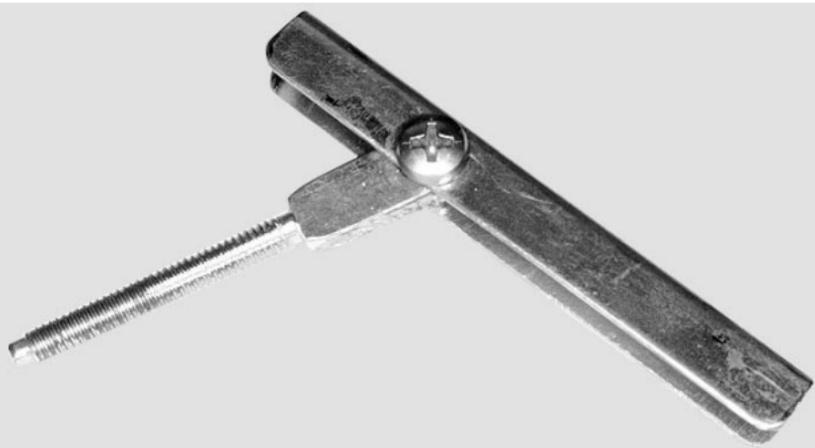
Sauf indication contraire, débrancher le cordon coupe-circuit avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

Dépose

REMARQUE: Il est plus facile de déposer et de reposer la courroie d'entraînement si on immobilise la poulie menée à l'aide du frein. Pour ce faire, serrer le frein de stationnement.

Débrancher le cordon coupe-circuit. Ouvrir le panneau latéral gauche et déposer le garde-courroie.

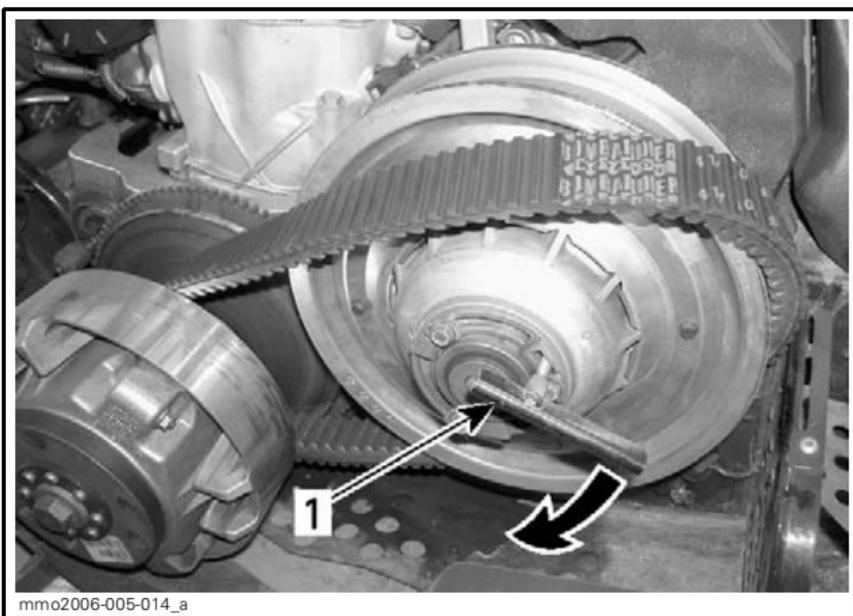
Ouvrir la poulie menée avec l'outil de dépose/repose de courroie d'entraînement fourni dans la trousse d'outils.



A03D2PA

OUTIL DE POSE/DÉPOSE DE COURROIE D'ENTRAÎNEMENT

Visser l'outil de pose/dépose de courroie d'entraînement dans l'orifice fileté libre et le serrer afin d'ouvrir la poulie. Déposer la courroie.



mno2006-005-014_a

TYPIQUE

1. Serrer afin d'ouvrir la poulie

Passer la courroie par-dessus le rebord de la demi-poulie coulissante de la poulie menée tel qu'illustré ci-dessus.

Glisser la courroie sous la poulie d'entraînement, puis la retirer du véhicule.



mmo2006-005-015

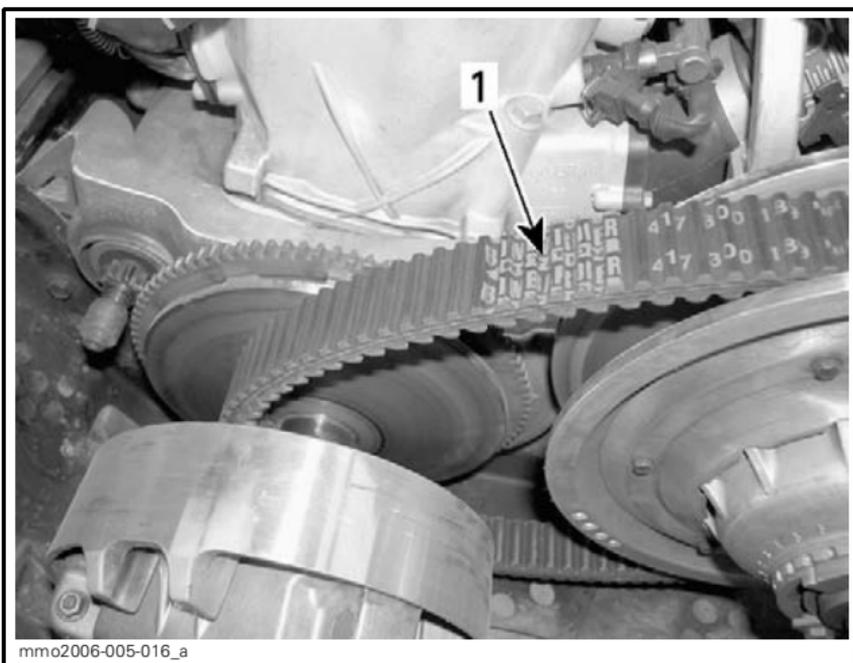
TYPIQUE

Nettoyer les deux demi-poulies avec du nettoyant pour demi-poulie (N/P 413 711 809).

Repose

Pour reposer la courroie d'entraînement, inverser les étapes de la dépose. Cependant, prêter attention au point suivant:

Pour éviter l'usure prématurée de la courroie d'entraînement, respecter le sens de rotation indiqué. Voir la flèche sur la courroie.



TYPIQUE

1. Flèche vers l'avant du véhicule

AVIS Ne pas forcer la courroie ni utiliser d'outils pour la passer par-dessus les poulies lors de la repose, sinon ses cordes pourraient être coupées ou cassées.

Pour reposer la courroie d'entraînement, placer d'abord la courroie entre les demi-poulies d'entraînement. La placer ensuite entre les flasques de la poulie menée et finir avec le bas.

Enlever l'outil de pose/dépose de courroie d'entraînement. Reposer le garde-courroie.

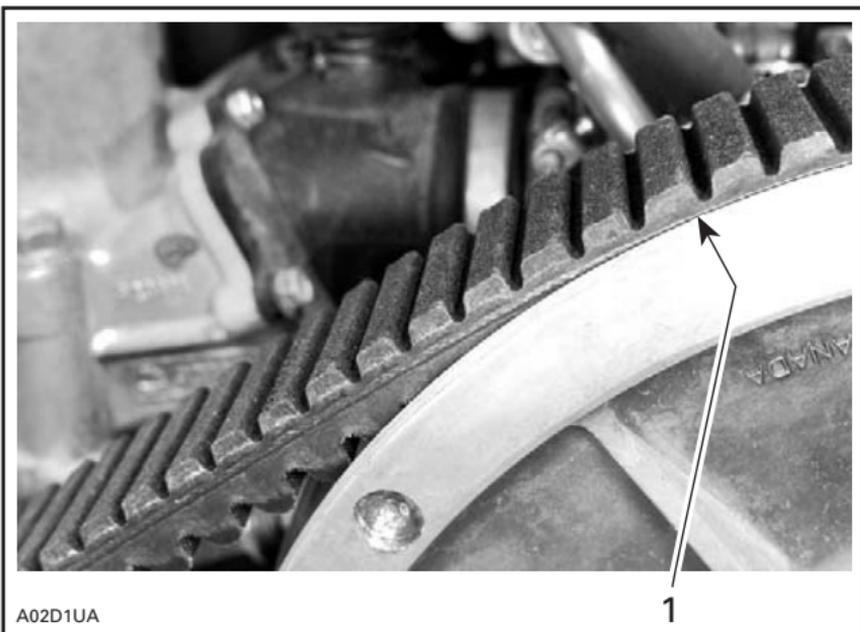
Fermer le panneau latéral gauche.

Réglage de la hauteur de la courroie d'entraînement

Pour des performances maximales de la motoneige et une grande durée de vie de la courroie d'entraînement, le réglage de cette courroie doit être fait chaque fois qu'elle est remplacée.

REMARQUE: S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

La corde de la courroie d'entraînement doit affleurer le rebord de la poulie menée. Régler au besoin.

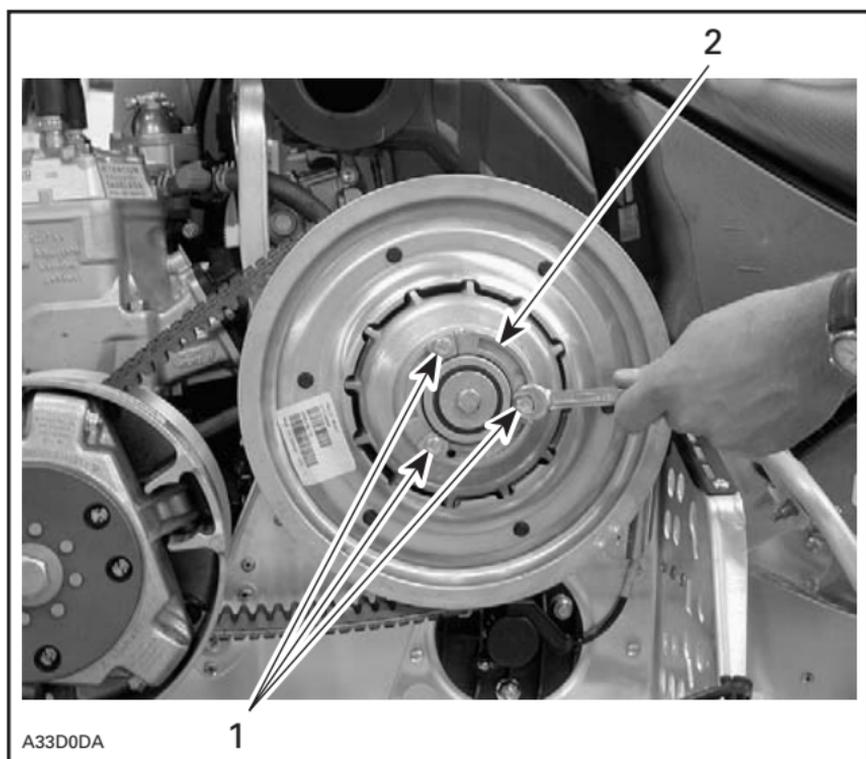


TYPIQUE

1. Affleurement

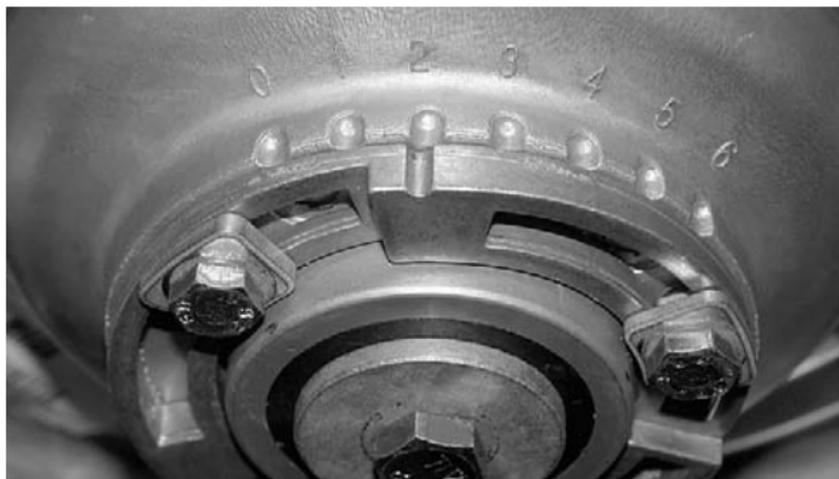
Desserrer les vis et tourner la bague de réglage comme suit:

- Pour abaisser la courroie dans le poulie menée: tourner la bague de réglage dans le sens antihoraire et serrer les vis.
- Pour soulever la courroie dans le poulie menée: tourner la bague de réglage dans le sens horaire et serrer les vis de réglage.



1. Vis
2. Bague de réglage

Tourner la bague de réglage d'un cran, serrer les vis, puis faire tourner la poulie menée pour permettre à la courroie d'entraînement de s'installer dans la poulie. Vérifier la hauteur; la bague de réglage peut être tournée de 1/4 ou 1/2 cran au besoin. Vérifier la hauteur et répéter au besoin.



A33D0EA

CRANS DE POULIE MENÉE

REMARQUE: Les crans se trouvent sur la poulie menée pour référence seulement et le réglage désiré peut être obtenu n'importe où.

État de la chenille

AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, débrancher le cordon coupe-circuit avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

Débrancher le cordon coupe-circuit.

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière. Le moteur arrêté, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et que ces derniers ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Motoneiges munies de produits de traction

Si votre motoneige est munie d'une chenille à crampons approuvée par BRP, INSPECTEZ-LA VISUELLEMENT AVANT CHAQUE UTILISATION.

Vérifier s'il y a des anomalies, comme:

- Perforation de la chenille

- Déchirement de la chenille (surtout autour des orifices de traction d'une chenille cramponnée)
- Ergots de traction brisés ou arrachés laissant apparaître une partie des tiges
- Délamination du caoutchouc
- Tiges de renfort brisées
- Crampons brisés (chenille cramponnée)
- Crampons tordus (chenille cramponnée)
- Crampons manquants
- Crampons arrachés
- Segments-guides manquants
- De plus, s'assurer que les écrous de goujon sont serrés au couple recommandé.

Remplacer immédiatement les crampons brisés ou endommagés sur toute chenille à crampons approuvée. Si la chenille présente des signes de détérioration, la remplacer immédiatement. Dans le doute, consulter son concessionnaire.

AVERTISSEMENT

Conduire avec une chenille ou des crampons endommagés peut mener à une perte de contrôle, ce qui pourrait causer des blessures graves ou un décès.

Pour plus de renseignements sur les produits de traction, lire la rubrique *PRODUITS DE TRACTION* de la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* au début de ce Guide du conducteur.

Alignement et tension de la chenille

REMARQUE: La tension et l'alignement de la chenille sont interreliés. Ne effectuer un réglage sans l'autre.

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les blessures graves aux personnes à proximité de la motoneige:

- NE JAMAIS se tenir à l'arrière ou à proximité d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Lorsqu'on soulève la chenille au-dessus du sol, la faire tourner le plus lentement possible.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures graves.

Tension

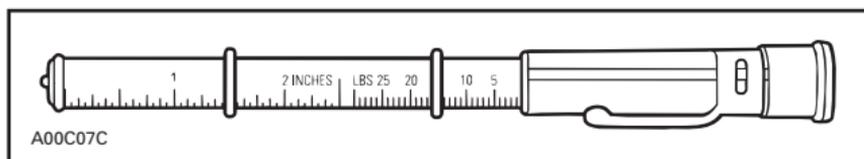
REMARQUE: Conduire la motoneige dans la neige pendant 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

Débrancher le cordon coupe-circuit.

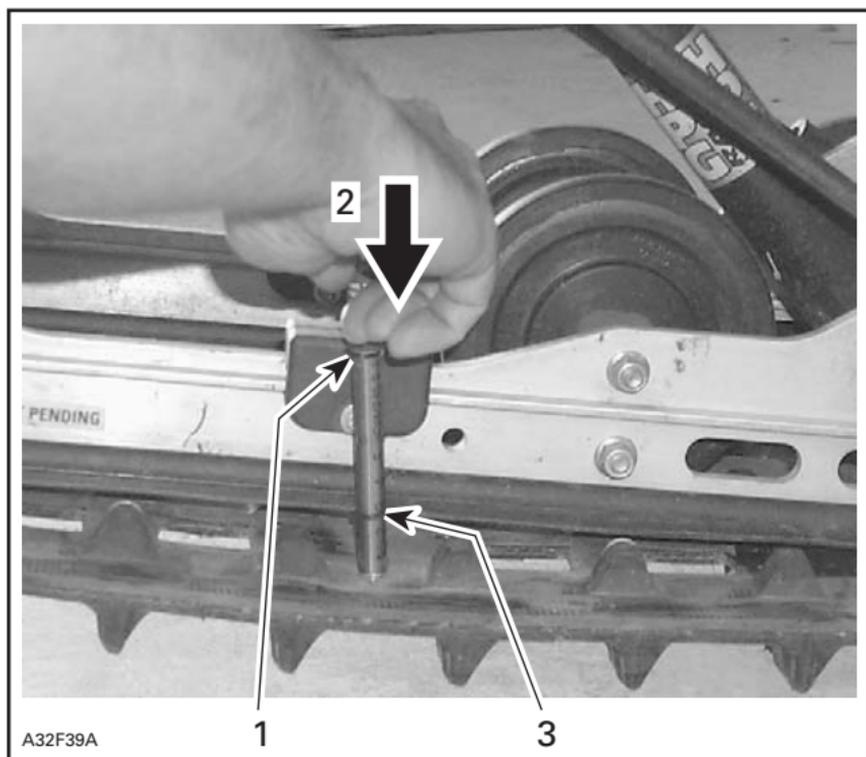
Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Laisser la suspension se détendre normalement et mesurer le jeu à mi-chemin entre les roues de support avant et arrière. Mesurer entre le bas de la glissière et l'intérieur de la chenille. Le jeu doit être conforme à celui des *FICHES TECHNIQUES* situées à la fin de ce guide. Si le jeu est trop grand, la chenille ballottera contre le châssis.

REMARQUE: Il est possible d'utiliser un vérificateur de tension pour courroies (N/P 414 348 200) pour mesurer la flèche de même que la force appliquée.



VÉRIFICATEUR DE TENSION POUR COURROIES



TYPIQUE

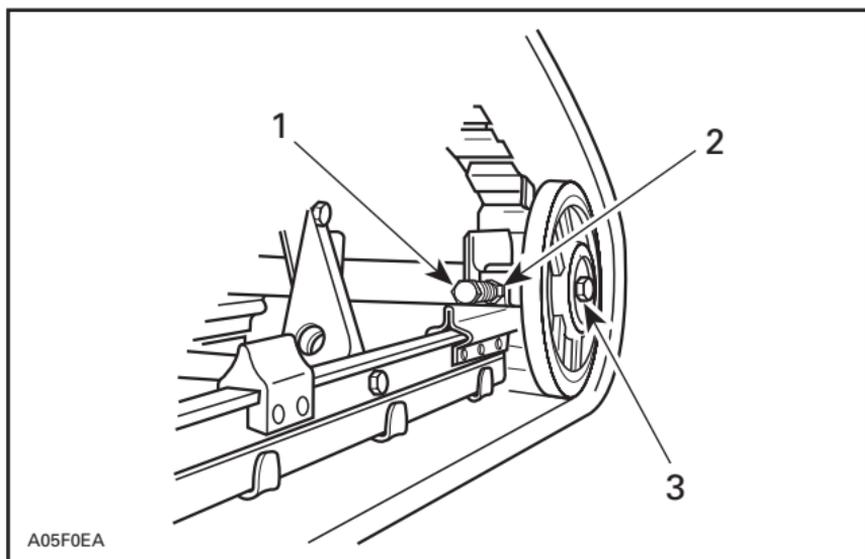
1. Joint torique d'outil supérieur positionné à 7.3 kg (16 lb)
2. Appuyer sur la partie supérieure de l'outil jusqu'à ce qu'il touche le joint torique supérieur
3. Mesure de la flèche de la chenille

AVIS Une trop grande tension occasionnera une perte de puissance et une contrainte excessive sur les composants de la suspension.

Pour régler la tension de la chenille:

- Débrancher le cordon coupe-circuit.
- Selon les modèles, retirer les enjoliveurs de roues arrière.
- Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.
- Desserrer les écrous autobloquants (sur certains modèles seulement), puis tourner les vis de réglage pour régler.

S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



TYPIQUE

1. *Vis de réglage*
2. *Desserrer les écrous autobloquants (sur certains modèles)*
3. *Desserrer la vis*

- Resserrer les vis de fixation et les écrous autobloquants (**sur certains modèles**).
- Vérifier l'alignement de la chenille tel que décrit ci-dessous.

Alignement

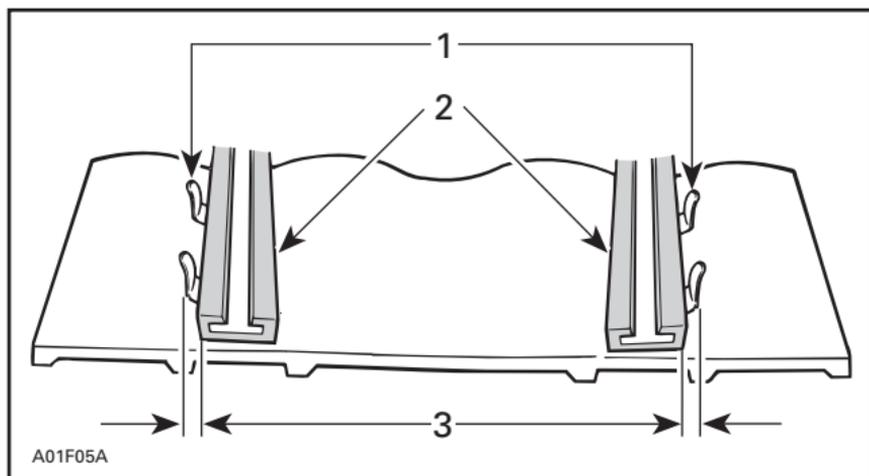
⚠ AVERTISSEMENT

Avant d'en vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. Toujours soulever la motoneige avec un support à socle large muni d'un panneau déflecteur arrière. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige, en particulier à l'arrière de la chenille. Ne jamais faire tourner la chenille à haute vitesse.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures graves.

Faire démarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille. Le tout doit se faire en peu de temps (15 à 20 secondes).

Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le bord des guides de chenille et les glissières).



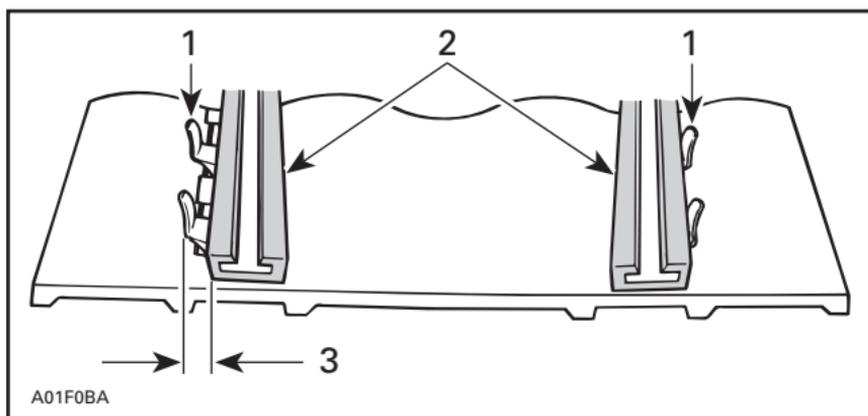
1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

Pour aligner la chenille:

AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, débrancher le cordon coupe-circuit avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

- Débrancher le cordon coupe-circuit.
- Desserrer les vis de fixation des roues de support.
- Desserrer les écrous autobloquants (sur certains modèles).
- Serrer la vis de réglage du côté où la glissière est le plus éloignée des guides de chenille.

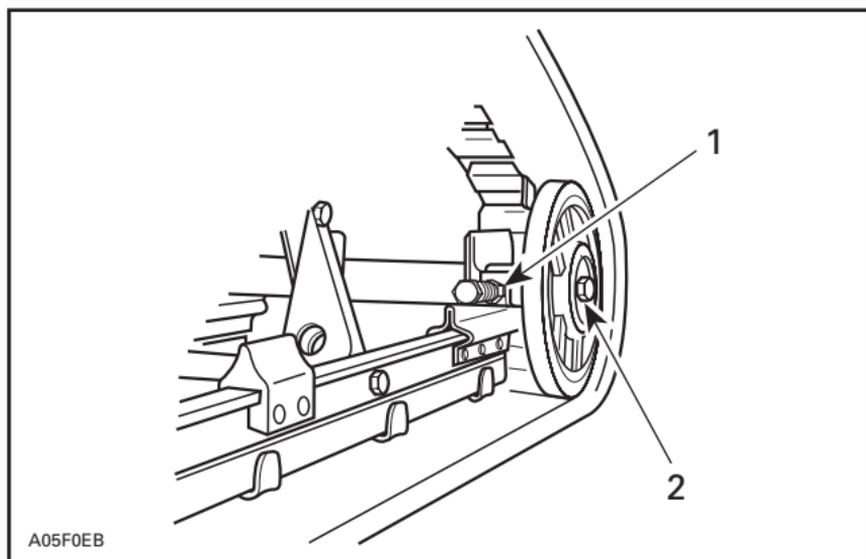


1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

Resserrer les écrous autobloquants (certains modèles seulement) et les vis de fixation.

⚠ AVERTISSEMENT

Si les écrous autobloquants sont mal serrés, les vis de réglage peuvent se desserrer, ce qui peut causer le relâchement de la chenille et, dans certaines conditions, faire passer les roues de support par-dessus les ergots de traction. La chenille serait ainsi poussée contre le tunnel et se bloquerait. Bien serrer les vis de fixation des roues sinon une roue pourrait tomber, ce qui ferait bloquer la chenille.



A05F0EB

TYPIQUE

1. *Resserrer (sur certains modèles)*
2. *Resserrer à 48 N•m (35 lbf•pi)*

Faire redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de vérifier de nouveau l'alignement.

Remettre le véhicule au sol.

Remettre les enjoliveurs de roues s'il y a lieu.

SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Électrolyte de la batterie

Modèles à démarreur électrique seulement

Cette motoneige est munie d'une batterie ne requérant aucun entretien. On ne peut en vérifier le niveau d'électrolyte.

AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le câble négatif NOIR de la batterie en premier et le rebrancher en dernier.

AVERTISSEMENT

Ne jamais charger ni survolter la batterie lorsqu'elle est dans le véhicule. L'électrolyte contient de l'acide sulfurique, substance corrosive et toxique. En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau et consulter immédiatement un médecin.

AVERTISSEMENT

Mettre des gants étanches avant d'enlever une batterie dont le bac est endommagé.

AVIS Si on renverse de l'électrolyte, nettoyer immédiatement avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau pour ne pas endommager les composants du véhicule.

SUSPENSION ARRIÈRE

État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. Si on circule de façon prolongée sur la glace ou sur de la neige parsemée de sable, les glissières chauffent et s'usent prématurément.

État de la courroie d'arrêt de la suspension

Inspecter la courroie d'arrêt pour déceler l'usure et les fissures, ainsi que les boulons et les écrous desserrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous de la courroie sont déformés. La remplacer au besoin. Serrer l'écrou à 11 N•m (97 lbf•po).

DIRECTION ET SUSPENSION AVANT

Vérifier visuellement si les composants du mécanisme de direction et de la suspension avant sont bien serrés (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de skis, jambes de skis, etc.). Au besoin, communiquer avec votre concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis, des lisses et des lisses au carbure, si le véhicule en est doté. S'ils sont usés, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



AVERTISSEMENT

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront grandement à la conduite de la motoneige.

CARROSSERIE ET CHÂSSIS

Nettoyage et protection du véhicule

Enlever la saleté et la rouille.

Pour nettoyer tout le véhicule, n'utiliser que des tissus de flanelle ou l'équivalent.

AVIS Utiliser des tissus de flanelle ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot pour éviter d'endommager davantage les surfaces à nettoyer.

Pour enlever la graisse, l'huile et la saleté, utiliser un nettoyant ultra-puissant (N/P 293 110 001) (bombe aérosol de 400 g) et (N/P 293 110 002) (4 L).

AVIS Ne pas mettre de nettoyant industriel sur les autocollants et le vinyle.

Pour enlever la saleté tenace des pièces de plastique et de vinyle, utiliser le nettoyant de vinyle et de plastique ((N/P 413 711 200) (6 x 1 L)).

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ensemble de produits éliminateurs d'égratignures (N/P 861 774 800).

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Nettoyer les deux demi-poulies avec du nettoyant pour demi-poulie (N/P 413 711 809).

Examiner le capot et réparer au besoin.

Si la peinture d'une pièce métallique est éraflée, faire les retouches nécessaires. Vaporiser du lubrifiant XP-S Lube sur toutes les pièces métalliques, y compris les tiges d'amortisseur chromées (N/P 293 600 016).

Cirer les parties peintes du véhicule pour une meilleure protection.

REMARQUE: Appliquer de la cire sur le fini lustré uniquement. Protéger le véhicule avec une bâche pour empêcher l'accumulation de poussière pendant son remisage.

AVIS La motoneige doit être remise dans un endroit frais et sec, et recouverte d'une bâche opaque. Cela évite que le fini et les composants en plastique ne soient abîmés par les rayons du soleil ou la saleté.

Soulever l'arrière du véhicule afin que la chenille ne touche pas le sol. Installer un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.

AVERTISSEMENT

Ne pas soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.

REMARQUE: Ne pas relâcher la tension de la chenille.

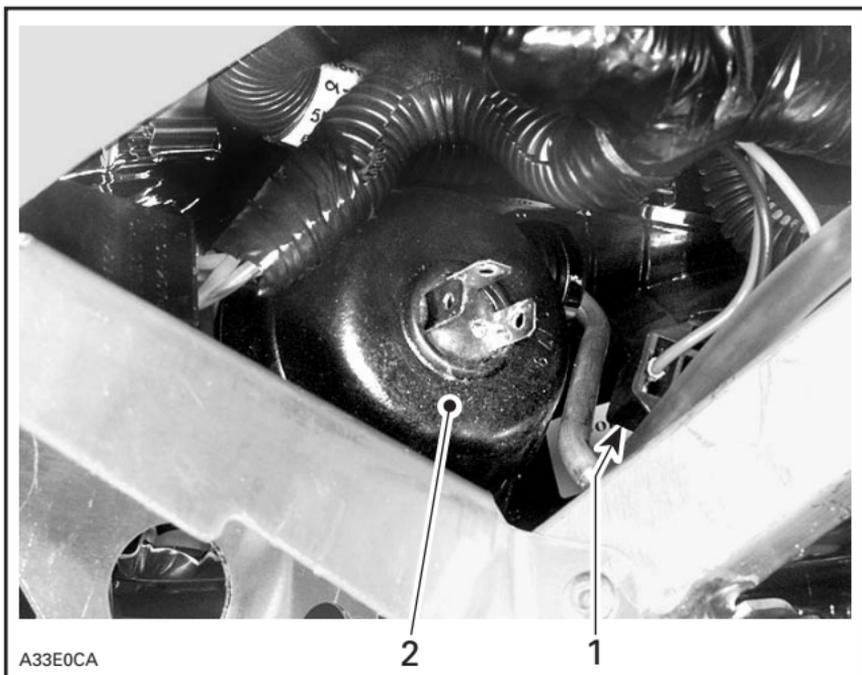
Remplacement des ampoules

Vérifier le fonctionnement du feu après en avoir remplacé l'ampoule.

Phare

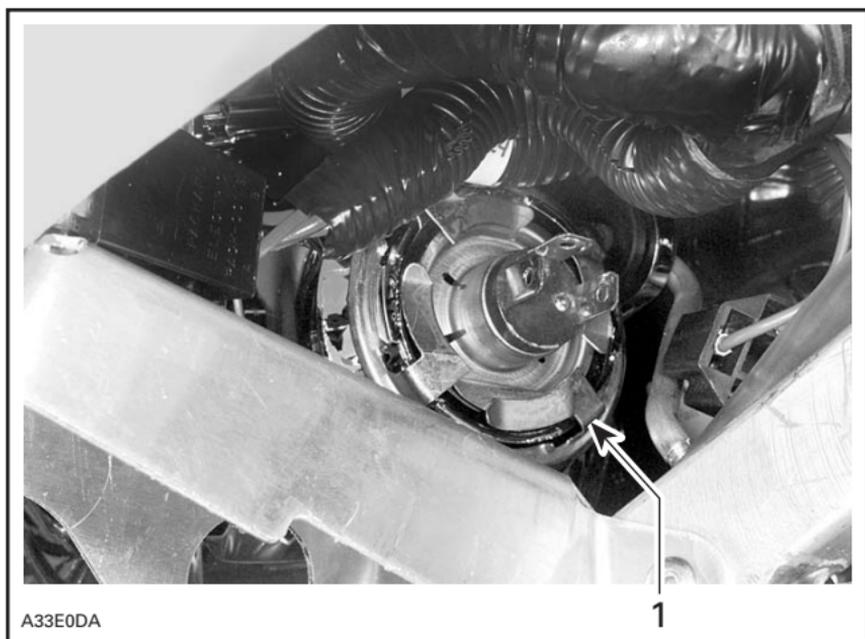
AVIS Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule aux halogènes avec les doigts, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

Débrancher le connecteur de l'ampoule grillée. Déposer le soufflet de caoutchouc.



1. Connecteur d'ampoule
2. Soufflet de caoutchouc

Tourner la bague de blocage de l'ampoule dans le sens antihoraire pour la déposer. Déposer l'ampoule et la remplacer. Bien remettre les pièces en place.



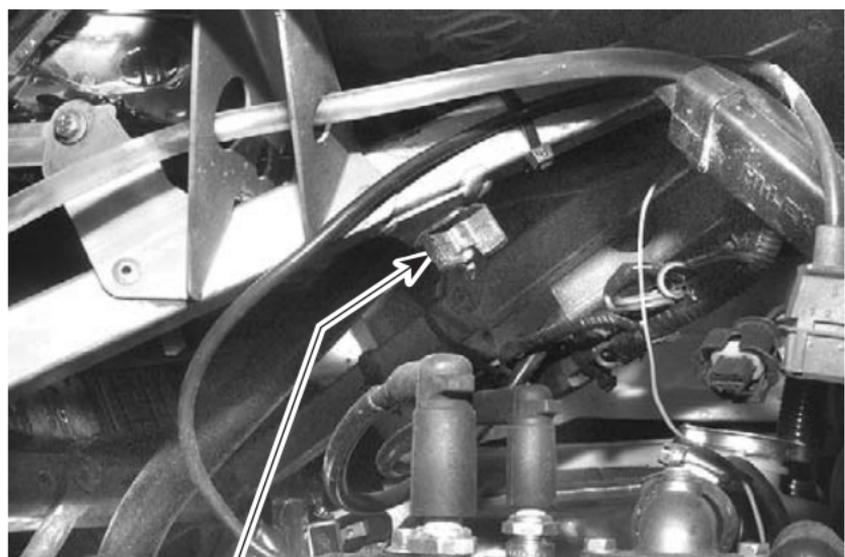
1. *Bague de blocage*

Feu arrière

Si le feu arrière est grillé, déposer la lentille de plastique rouge pour accéder à l'ampoule. Pour déposer la lentille, dévisser les deux vis.

Réglage du faisceau des phares

Ouvrir le panneau latéral gauche. Tourner le bouton pour régler la hauteur du faisceau.



A33E08A

1

TYPIQUE

1. *Bouton*

REMISAGE ET PRÉPARATION AVANT LA SAISON

AVERTISSEMENT

Faire inspecter les circuits d'alimentation et de graissage par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO tel qu'indiqué au chapitre *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE*.

Remisage

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus de trois mois qu'il devient important de bien la remisage.

Pour préparer votre motoneige, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Préparation avant la saison

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

AVIS Faire nettoyer le ou les carburateurs avant de faire redémarrer le moteur.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2009 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si:

1. La motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. Une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2009 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes:

1. La date de livraison au premier acheteur au détail ou;

2. La date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Les composantes reliées aux émissions qui sont incluses dans le tableau ci-dessous, qui sont installées sur des motoneiges certifiées par l'EPA (voir la liste ci-dessous), et qui sont enregistrées aux États-Unis, sont couvertes pour trente (30) mois consécutifs ou 4000 km (2500 mi) d'utilisation, selon le premier des deux termes atteint. Si les 4000 km (2500 mi) sont atteints durant la période normale de garantie, les composantes reliées aux émissions continueront d'être couverts jusqu'à la fin de la période normale de garantie.

Les moteurs des motoneiges SKI-DOO sont tous certifiés par l'EPA. Se référer au tableau ci-dessous pour plus de détails concernant les composants reliés aux émissions certifiés par l'EPA.

COMPOSANTS RELIÉS AUX ÉMISSIONS	550F (2-TEMPS)
Carburateur	X
Adaptateur d'admission du carburateur	X
Soupapes à clapet	X

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique seulement si les conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Tél.: 819 566-3366

* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2009 vendues par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-Unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si:

1. La motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. Une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2009 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes:

1. La date de livraison au premier acheteur au détail ou;
2. La date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique seulement si les conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle

Skaldenstraat 125

9042 Gent

Belgique

Tel.: + 32-9-218-26-00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de la Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente

Ahjotie 30

aFIN-96320 Rovaniemi

Finlande

Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle

75, rue J.-A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur www.brp.com.

* Dans certains pays, les produits sont distribués et le service est offert par des entités filiales de, ou affiliées à BRP.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2009 vendues pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) dans un des pays membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si:

1. La motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. Une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2009 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes:

1. La date de livraison au premier acheteur au détail ou;
2. La date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année applicable. Une motoneige est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi durant la période de garantie. Une motoneige est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique seulement si les conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de pré livraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée dans l'EEE;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle

Skaldenstraat 125

9042 Gent

Belgique

Tel.: + 32-9-218-26-00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de la Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente

Ahjotie 30

FIN-96320 Rovaniemi

Finlande

Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur www.brp.com.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Notez également que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Au Canada

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Télé.: 819 566-3590

Aux États-Unis

BRP US INC.

Service de la garantie
7575, Bombardier Court
Wausau WI 54401
Tél.: 715 848-4957

Pour la Russie, la CEI et le Moyen-Orient

BRP EUROPE N.V.

Service après-vente
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Suisse
Télé.: + 41213187801

Pour la Scandinavie et l'Europe

BRP FINLAND OY

Service Department
Ahjotie 30
FIN-96320 Rovaniemi
Finland
Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec A) ou B):

A) Votre distributeur régional (vous trouverez ses coordonnées sur www.brp.com).

B) Notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Canada
Télec.: 819 566-3590

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- En postant l'une des cartes ci-après à l'une des adresses suivantes
- En composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.)
- En prenant contact avec un concessionnaire ou distributeur SKI-DOO autorisé.

Au Canada

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Télé.: 819 566-3590

Aux États-Unis

BRP US INC.

Service de la garantie
7575, Bombardier Court
Wausau WI 54401
Tél.: 715 848-4957

Pour la Russie, la CEI et le Moyen-Orient

BRP EUROPE N.V.

Service après-vente
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Suisse
Télé.: + 41213187801

Pour la Scandinavie et l'Europe

BRP FINLAND OY

Service Department
Ahjotie 30
FIN-96320 Rovaniemi
Finland
Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec A) ou B):

A) Votre distributeur régional (vous trouverez ses coordonnées sur www.brp.com).

B) Notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Canada
Télec.: 819 566-3590

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire/distributeur SKI-DOO autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

520 000 805

CA

OPERATOR'S GUIDE, REV SERIES / FRENCH
GUIDE DU CONDUCTEUR, SÉRIE REV / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.